



Appel à projet LEADER Pays de la Loire 2014-2020

Candidature LEADER Pays de Retz

LEADER Pays de Retz, Mieux vivre dans un territoire en développement



Sommaire

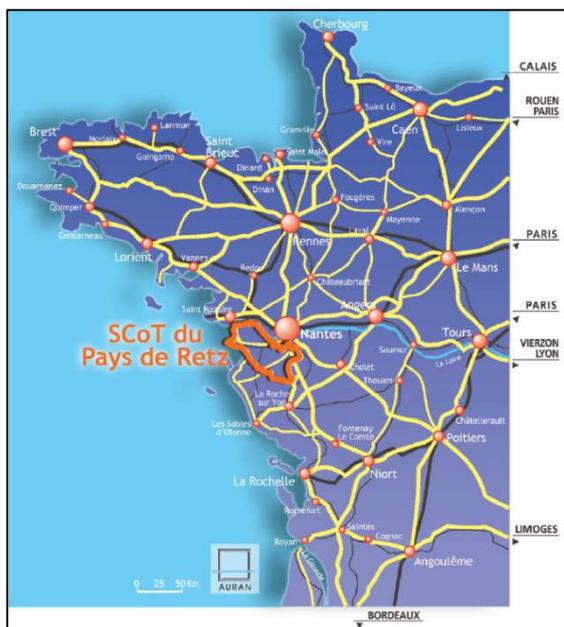
1. PRESENTATION DU TERRITOIRE	2
1.1 PERIMETRE ET SITUATION DU TERRITOIRE DU PAYS DE RETZ	2
1.2 ÉTAT DES LIEUX DES BESOINS, ENJEUX ET POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	5
1.3 SYNTHÈSE AFOM	17
1.4 BILAN 2007-2013	25
2. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	28
2.1 STRATÉGIE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT LOCAL	28
2.2 PLUS-VALUE LEADER ATTENDUE	36
2.3 PLAN D'ACTION SPÉCIFIQUE A LEADER	38
2.4 PLAN DE FINANCEMENT.....	43
3. GOUVERNANCE ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE	44
3.1 PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS POUR L'ÉLABORATION DE LA CANDIDATURE	44
3.2 COMPOSITION ET ORGANISATION DU GAL	48
3.3 DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE.....	52
4. ANNEXES	54



1. Présentation du territoire

1.1 Périmètre et situation du territoire du Pays de Retz

1.1.1 Situation géographique et accessibilité du territoire



Le Pays de Retz est situé au sud-ouest du département de la Loire Atlantique et à proximité directe de la métropole Nantes/Saint-Nazaire et du Nord-Vendée.

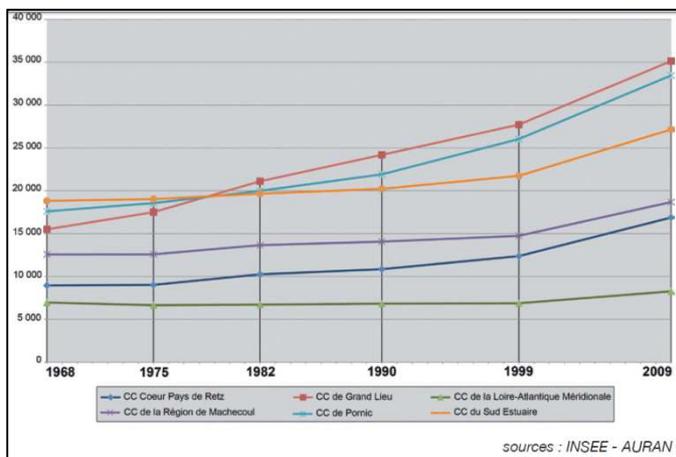
Ce territoire est bordé par le littoral (50 km de côtes), l'estuaire de la Loire, le lac de Grand Lieu, le marais Breton. Il compte plus de 145 000 habitants, et s'étend sur 140 000ha (70 km de long sur 30 km de large).

Le territoire dispose en outre d'une desserte ferroviaire intéressante avec 55 kilomètres de lignes et 8 arrêts.

Source : Diagnostic du SCoT

1.1.2 Un territoire attractif et dynamique

Le territoire présente une forte croissance démographique : depuis 1999, il connaît une croissance démographique de 2.3% par an. Cette évolution a été 2 fois plus rapide durant ces 10 dernières années que durant les années 90, et deux fois plus rapide que la moyenne départementale. La population résidente est aujourd'hui estimée à 145 000 habitants, auxquels s'ajoutent 20 000 occupants de résidences secondaires une partie de l'année. Au plus fort de la période estivale, le Pays de Retz accueille environ 300 000 personnes sur son territoire.



La croissance démographique est due à la fois à un solde naturel positif et à un solde migratoire soutenu. Toutes les intercommunalités du territoire ont un solde naturel positif, excepté la CC de la Loire-Atlantique Méridionale dont la population augmente seulement grâce au solde migratoire. Au cours des 5 dernières années, 25 709 personnes sont venues s'installer sur le territoire du Pays de Retz. Parmi elles, on compte 60% d'actifs, 15% de retraités et 25% dans une autre situation (étudiants, scolaires, inactifs).

Source : « Evolution de la population depuis 1968 », Diagnostic du SCoT



Concernant le solde migratoire par âge, il est positif pour l'ensemble des classes d'âge, à l'exception des 20-24 ans, où ce solde est négatif dans toutes les intercommunalités. Toutefois, on constate une progression forte ces dernières années de l'ensemble des classes d'âge sur le territoire.

L'attractivité du territoire s'explique notamment par le dynamisme et la proximité de la métropole Nantes-Saint-Nazaire, et en particulier par celle de l'agglomération nantaise ainsi qu'aux qualités intrinsèques du territoire: cadre de vie, environnement naturel préservé, littoral...

1.1.3 Composition administrative

Créé le 14 décembre 2004, le périmètre du SCoT du Pays de Retz regroupe aujourd'hui 41 communes et 6 intercommunalités récemment créées, réparties de la façon suivante :

Communauté de Communes	Communes	Communauté de Communes	Communes
Cœur Pays de Retz (7)	Cheix en Retz	Pornic (8)	Arthon en Retz
	Chéméré		Chauvé
	Port-Saint-Père		La Bernerie en Retz
	Rouans		Les Moutiers en Retz
	Saint-Hilaire de Chaléons		La Plaine sur mer
	Sainte-Pazanne		Pornic
	Vue		Préfailles
Grand Lieu (9)	Le Bignon		Région de Machecoul (8)
	La Chevrolière	Bourgneuf en Retz	
	Geneston	Fresnay en Retz	
	La Limouzinière	La Marne	
	Montbert	Machecoul	
	Pont Saint Martin	Paulx	
	Saint Colomban	Saint-Etienne de Mer Morte	
	Saint Lumine de Coutais	Saint Mars de Coutais	
	Saint Philbert de Grand Lieu	Saint Même le Tenu	
Sud Estuaire (6)	Corsept	Loire-Atlantique Méridionale (3)	
	Frossay		Legé
	Paimboeuf		Corcque-sur-Logne
	Saint-Brevin-les-Pins		
	Saint-Père-en-Retz		
	Saint-Viaud		

Il faut également noter que le Pays de Retz rassemble les territoires de 2 pays : le Pays de Grand Lieu, Machecoul, Logne (*CC de Grand Lieu, CC de la Région de Machecoul, CC de la Loire-Atlantique Méridionale*) et le Pays de Retz Atlantique (*CC Sud Estuaire, CC de Pornic, CC Cœur Pays de Retz*).

Le Pays de Grand Lieu, Machecoul, Logne est constitué sous forme de syndicat mixte fermé. Il était par ailleurs structure porteuse d'un programme LEADER sur la période 2007-2013. Le Pays de Retz Atlantique quant à lui est une fédération de communauté de communes.

Ces deux Pays sont chacun porteur d'un Nouveau Contrat Régional, conclu avec le Conseil Régional. Les Conseils de développement, instances de concertation avec la société civile et la population, sont instaurés à l'échelle des intercommunalités dans le Pays de Retz



Atlantique et à l'échelle du Pays pour Grand Lieu, Machecoul, Logne. La réunion de ces deux périmètres dans un même SCoT, ainsi que l'unité géographique et hydrographique qu'ils constituent (en termes de territoire vécu) fondent la cohérence du périmètre de la candidature LEADER.

1.1.4 Armature urbaine – pôles d'équilibre

Ensembles territoriaux

Sur le territoire, on distingue 3 grands ensembles territoriaux : le littoral, le périurbain et la « diagonale verte » centrale.

Le territoire médian de la diagonale verte connaît à la fois l'influence de l'aire urbaine de Nantes et celle de la proximité du littoral. La pression urbaine est donc susceptible de se développer à l'avenir de manière plus marquée sur cette zone.



Source : « Enjeux territoriaux », Diagnostic du SCoT



Source : « Les SCoT voisins », Diagnostic du SCoT

L'ensemble des considérations environnementales, démographiques ou encore routières et économiques donnent lieu à des échanges avec les territoires des communes, intercommunalités, et SCoT voisins, de même qu'avec les collectivités compétentes dans ces domaines (Conseils généraux, Conseils régionaux, Etat,...)

Pôles d'équilibre

Au sein du Pays de Retz, on peut en identifier 6 :

- Pornic
- Saint-Brebin-les-Pins
- Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
- Machecoul
- Sainte-Pazanne
- Legé

Ces pôles ont été définis par la DTA de l'estuaire de la Loire, au regard du rôle structurant qu'ils jouent à l'échelle du territoire. Ces communes réunissent un ensemble de fonctions qui irriguent le territoire : l'un des enjeux fort relevés par les acteurs est de rendre l'ensemble des services, commerces etc. accessibles à tous, que ce soit en développant une offre de transport adaptée, en rapprochant l'offre de logements des commodités etc.



Principaux enjeux

- **Positionnement géographique et accessibilité / démographie / armature urbaine**
 - Mobilité interne au Pays de Retz (notamment vers et entre les pôles d'équilibre) et vers les pôles urbains extérieurs
 - Maîtrise de la croissance démographique pour répondre au mieux dans tous les domaines aux besoins de la population, assurer un équilibre social et entre les territoires
 - Gestion économe de l'espace et ses corollaires : pérennisation de l'agriculture, préservation des espaces naturels, valorisation des paysages, renforcement de la proximité habitat/services/emplois,...
- **Composition administrative**
 - Développer les liens entre les acteurs à l'échelle du Pays de Retz : partager une culture de co-construction avec les acteurs du territoire
 - Agir, animer, coordonner aux bonnes échelles

1.2 État des lieux des besoins, enjeux et potentiel de développement du territoire

1.2.1 Economie – Emploi – Formation

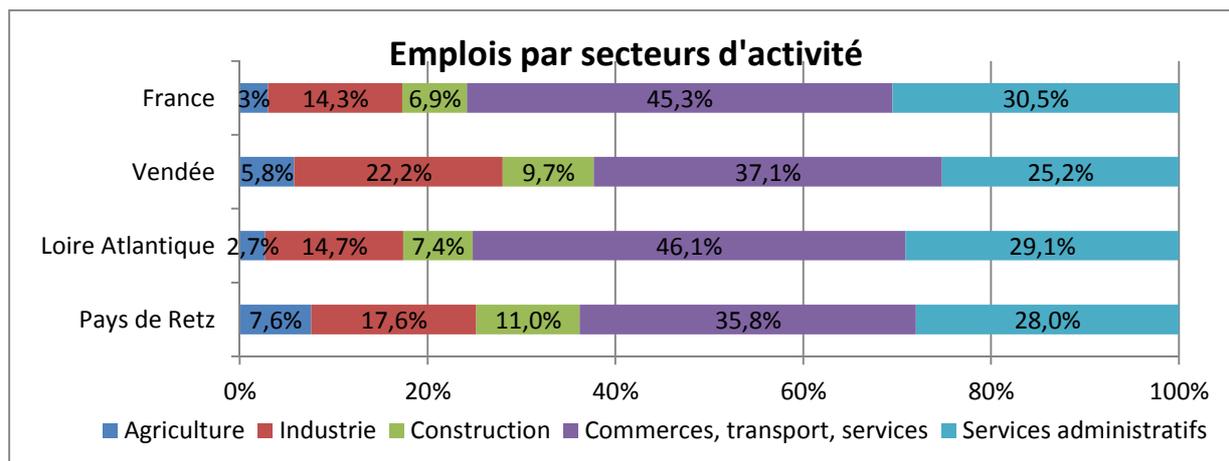
Emploi

L'emploi total est structuré autour des principaux pôles urbains. Il est estimé à 43 000 emplois, dont 44% sont localisés dans la partie Nord dans deux intercommunalités (Pornic et Sud Estuaire), et 25% dans l'intercommunalité de Grand Lieu.

L'indice de concentration de l'emploi représenté par le rapport emplois-actifs est de l'ordre de 70 emplois pour 100 actifs occupés, ce qui est inférieur à la moyenne du département de Loire-Atlantique. Cependant, entre 1999 et 2009, l'emploi a progressé au même rythme que la population active.

En termes de répartition des emplois par secteur, nous constatons que l'agriculture est bien représentée. L'industrie occupe également une place importante.

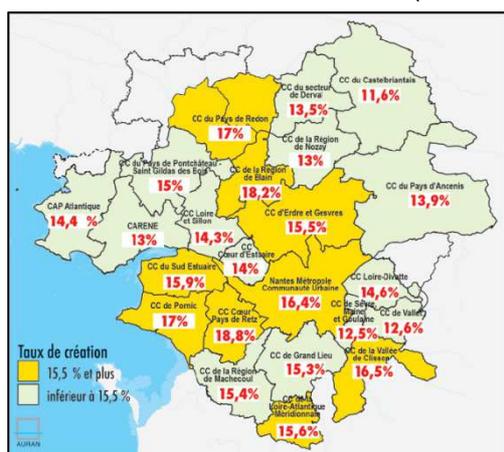
Compte-tenu de la très importante croissance démographique, les activités de services à la personne se sont également développées ; en revanche, les services aux entreprises sont encore sous-représentés. Les services sont devenus la locomotive de l'économie locale : c'est le secteur qui affiche les chiffres de création d'emplois les plus importants sur la période 2000-2010 (+ 280 emplois/an en moyenne, contre seulement 32 dans l'industrie) (cf. graphique ci-dessous).



Economie dynamique et diversifiée

→ Création d'entreprises

Le territoire du Pays de Retz accueille près de 9 100 établissements, dont 63% n'emploient pas de salariés. Ce chiffre est de 60% pour la Loire-Atlantique. Par ailleurs, les chiffres de la création d'entreprises traduisent le dynamisme économique du territoire, avec près de 1 200 établissements créés en 2011 (contre 15,5% en Loire Atlantique).



Près de 3 entreprises sur 4 sont créées dans l'un des 6 secteurs suivants :

- construction
- hôtels et restaurants
- conseil et assistance
- commerce de gros
- services personnels et domestiques.
- commerce de détail et réparation d'articles domestiques

Source : « Création d'entreprises dans les EPCI en 2011 », Diagnostic du SCoT

→ Economie marquée par l'agriculture et l'industrie

Le développement économique des communes du Pays de Retz est marqué par plusieurs tendances parmi lesquelles une forte présence de l'agriculture (polyculture-élevage, maraîchage et floriculture), une industrie qui s'est développée dans le secteur traditionnel de l'agroalimentaire, particulièrement dans les parties est et nord du territoire, et sur de nouveaux créneaux en lien avec le secteur de la construction, qui est par ailleurs bien implanté sur le territoire. Une économie « présenteielle » se développe également.

Il est à noter que malgré une forte croissance des services aux entreprises au cours des dernières années, le poids du secteur tertiaire reste en-dessous des moyennes départementales.

→ Cultures marines et pêche

La partie littorale du Pays de Retz est caractérisée par la présence de zones abritées, propices à l'activité de cultures marines.



L'activité conchylicole représente 407 concessions du domaine public maritime et s'étend sur plus de 100 ha. L'ostréiculture est principalement pratiquée sur 3 sites le long du littoral et la mytiliculture sur 2 zones. Les autres sites sont dédiés à des parcs de stockage.

Concernant les activités de pêche fraîche, on dénombre 3 ports de pêche ainsi que quelques pêcheurs professionnels notamment sur le Lac de Grand Lieu. Comme dans le département, l'activité de pêche a reculé ces dernières années mais reste un élément identitaire fort du territoire.

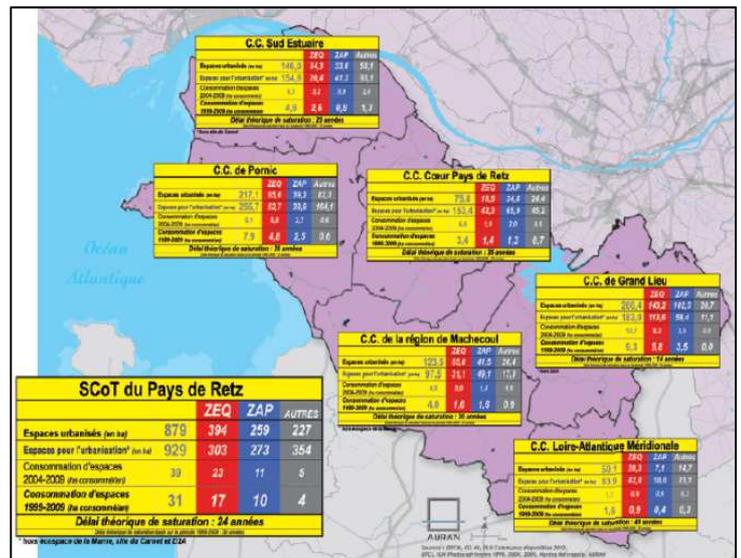
→ Secteur des services

Ce secteur est celui qui a connu les plus fortes mutations au cours des dernières années. En 2009, il représentait moins de 50% des emplois contre 59% au niveau départemental, mais il a depuis connu une forte croissance, supérieure à la moyenne en Loire-Atlantique. On peut aujourd'hui estimer que ce secteur a dépassé la barre des 50% dans l'emploi total, grâce notamment au développement du service aux entreprises, particulièrement marqué autour des trois pôles que constituent les villes de Pornic, Machecoul et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

Une offre d'accueil des entreprises suffisante, mais à améliorer

A ce jour, le Pays de Retz dispose de plus de 70 zones d'activités, et environ 45% des terrains situés dans ces zones sont disponibles ou non urbanisés, le taux d'occupation s'approche donc de la moyenne départementale. La superficie urbanisée en sites d'activités et de services (850 ha) et les réserves foncières (950 ha en zones urbanisables) sont quantitativement suffisantes pour répondre aux besoins.

On note que les zones d'activités les plus importantes ont un coefficient d'occupation proche des deux-tiers, et les zones du nord du pays de Retz, particulièrement les zones proches du littoral, arrivent à saturation. En outre, les axes Nantes-Pornic et Nantes-Côtes vendéennes bénéficient d'une certaine dynamique de développement.



Source : « Les ZAE », Diagnostic du SCoT

Trois zones d'intérêt stratégique sont identifiées par le SCoT : le site de la Marne reconnu comme Ecospace par le Département et destiné à l'accueil de grandes entités industrielles, le site du Carnet intégré au projet de stratégie du Grand Port Maritime pour le développement des technologies d'énergies marines renouvelables, et le site de la zone aéroportuaire Nantes-Atlantique (D2A).

Le tourisme, un moteur de l'économie

Le tourisme dans le Pays de Retz est dynamisé par le tourisme balnéaire : 7 stations littorales, d'une capacité globale de près de 130 000 lits touristiques, soit près de 30% de la capacité d'accueil du département de Loire-Atlantique. Les résidences secondaires en représentent environ 75%. La capacité touristique marchande est d'environ 31 000 lits.



Le littoral dispose aujourd'hui de 8 ports de plaisance et mouillages, et d'une capacité d'accueil de plus de 2 200 places, que le port à sec du Carnet est venu enrichir en 2013.

Sur le littoral et dans l'arrière-pays, le territoire propose un ensemble d'équipements de loisirs, parmi lesquels « Planète Sauvage » à Port-Saint-Père, qui est l'établissement touristique le plus fréquenté du territoire avec 250 000 visiteurs par an. L'offre touristique est complétée par une diversité de lieux de visites culturels, artisanaux, agricoles et industriels ainsi que des parcs animaliers.

Principaux enjeux

- **Emploi, économie**
 - Accompagner le développement de l'emploi sur les secteurs d'avenir
 - Pérenniser l'agriculture
 - Développer les liens entre les acteurs à l'échelle du Pays de Retz
- **Accueil des entreprises**
 - Améliorer l'attractivité économique du territoire (qualité des zones d'activités, montée en débit...)
- **Tourisme**
 - Rendre plus lisible la complémentarité de l'offre touristique du Pays de Retz (littoral/intérieur)
 - Compléter l'offre en hébergements touristiques

1.2.2 Environnement – Mobilité – Transition énergétique

Artificialisation et banalisation des paysages : le modèle d'aménagement et d'urbanisme en question

Une des particularités du Pays de Retz est d'être peu urbanisé, ainsi, dans les PLU, plus de 91% du territoire est constitué d'espaces naturels (36 000 ha) et agricoles (90 000 ha).

Le rythme d'artificialisation des sols (+5,2%) a été plus important que la moyenne départementale (3,4%) pour la période 2000-2006 : l'urbanisation y est plus rapide depuis les années 70, et s'est développée sur le principe du zoning (zones économiques, lotissements) qui banalisent les paysages, mitent l'espace et participent de la déconnexion des lieux de vie (cités dortoirs/zones commerciales/zones d'emploi etc.). Une réduction de la consommation d'espace est toutefois observée depuis les années 2010.

Mobilité et transport : une prépondérance de la voiture liée à l'insuffisance des offres alternatives, compte tenu du caractère rural du territoire

On observe une diversification des motifs de déplacements. Les distances parcourues ont également augmenté. Sur le territoire on observe une forte variabilité saisonnière et hebdomadaire de la mobilité vers la façade littorale.

Les ménages du territoire possèdent en moyenne 1.5 voitures, et 8 déplacements sur 10 sont effectués en voiture. Le reste des déplacements se répartit en trois catégories : 12% se font à pied, 6% en transports en commun et enfin 4% en deux-roues. La prépondérance de la voiture s'explique par la faible attractivité des autres modes de transport, à la fois pour les déplacements internes et à destination de Nantes et Saint-Nazaire.



→ Transports collectifs

Le réseau de transports collectifs est constitué pour l'essentiel des services de cars du Conseil Général de Loire-Atlantique (réseau « Lila »), qui relie les communes du Pays de Retz aux agglomérations nantaise et nazairienne. Ce mode de transport concerne majoritairement les scolaires. Il doit aujourd'hui faire l'objet de développements pour conquérir de nouveaux utilisateurs, et apporter une véritable alternative à la voiture en permettant de relier également les communes aux pôles d'équilibre et les pôles entre eux.

Quant au réseau ferré, il est constitué d'un axe Nantes-Pornic, avec un embranchement à Sainte-Pazanne vers Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Compte tenu de l'augmentation du nombre de migrations pendulaires vers les agglomérations voisines, certaines améliorations du réseau sont souhaitées, notamment le cadencement des services vers Nantes et la réouverture de l'axe Paimboeuf-Saint-Hilaire-de-Chaléons.

→ Continuités cyclables

Les continuités cyclables représentent une alternative à la voiture sur les déplacements de petites distances. Elles permettent également la valorisation touristique du territoire. Ainsi les réseaux Vélocéan du Conseil Général de Loire-Atlantique, Loire à vélo et le projet de jonction entre les deux via le Lac de Grand-Lieu en lien avec le réseau Véloodyssée sont à appréhender dans le sens d'une promotion de l'usage de ce mode de déplacement.

La promotion de la marche et du vélo doivent donc constituer une réponse aux besoins de déplacements mais aussi de stationnement des habitants du Pays de Retz, ainsi que de la population estivale du territoire. Les acteurs du Pays de Retz, conscients de ces enjeux, ont déjà réalisé des projets en ce sens.

Principaux enjeux relevés par les acteurs

- **Modèle d'aménagement et d'urbanisme**
 - Conforter les centralités pour maintenir l'attractivité des pôles d'équilibre et des bourgs (fonctions commerciales, de services, d'accès aux transports collectifs...) et préserver le lien social
 - Privilégier un développement urbain plus économe en espace pour pérenniser l'agriculture et limiter la banalisation paysagère
- **Mobilité et transport**
 - Améliorer l'accessibilité du Pays de Retz (cf. orientations du ScoT)
 - Offrir une meilleure mobilité à tous les habitants du territoire en jouant sur tous les leviers (offre de transports collectifs, développement des nouvelles pratiques, rapprochement de l'habitat des principaux services du quotidien...)

Biodiversité, richesses naturelles et paysages

→ Patrimoine naturel et écologique

Le Pays de Retz est constitué à plus de 91% d'espaces naturels et agricoles, soit un peu plus de 126 000 ha, parmi lesquels 17% sont concernés par une mesure de protection ou un inventaire de richesse naturelle. La protection de la biodiversité se décline à plusieurs échelles, notamment dans le SCoT, et concerne particulièrement ici les sites classés en Natura 2000 (dont l'estuaire de la Loire, le marais Breton et le Lac de Grand-Lieu en sites terrestres) et les espaces inventoriés pour leurs richesses naturelles.

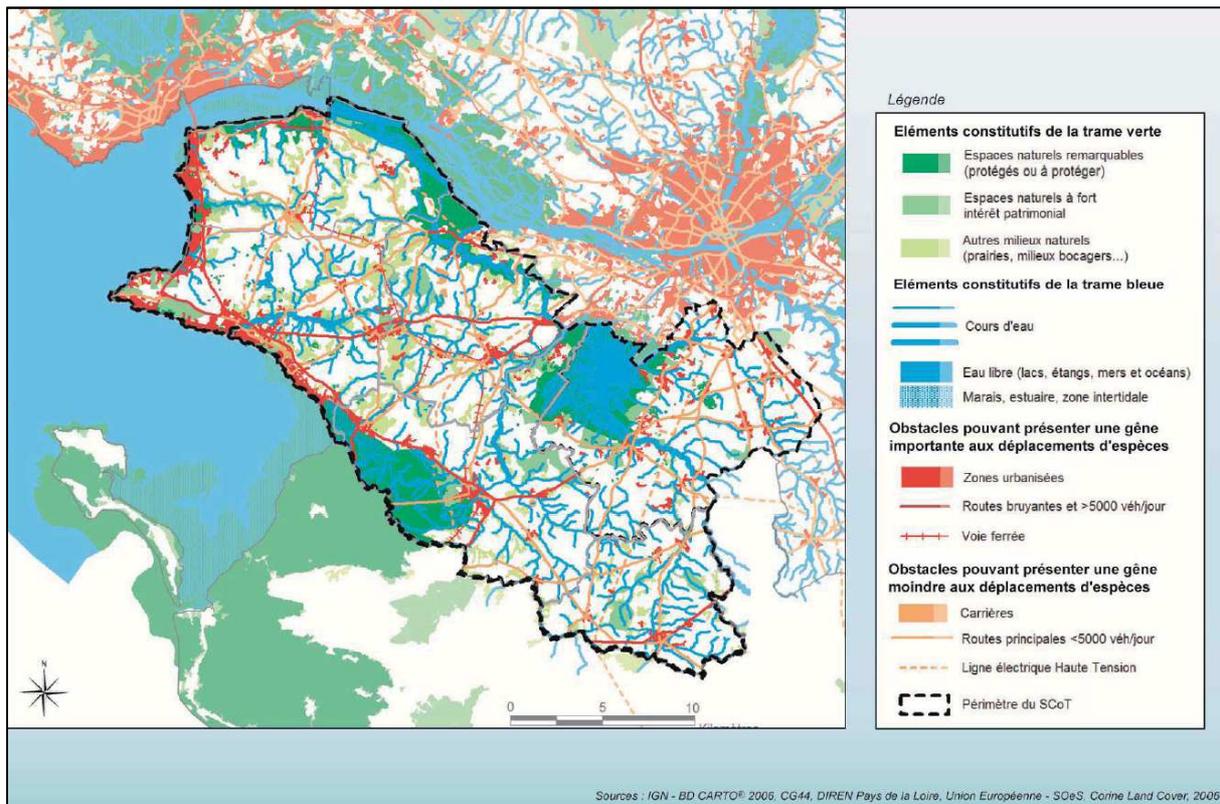
Par ailleurs, le Pays de Retz est composé de paysages remarquables reconnus et de paysages « banals » à valoriser, qui s'avèrent complémentaires et non pas clairement



segmentés. Sa principale caractéristique reste la forte présence de l'eau à travers la mer, les marais, le Lac de Grand-Lieu et un réseau hydrographique dense.

Concernant la trame verte, si les paysages littoraux sont marqués par une vie urbaine ou une fréquentation touristique, les paysages intérieurs sont plus intimistes. Certains paysages du centre du territoire contrastent avec l'image d'un bocage identitaire par une tendance à l'ouverture aux terres agricoles. La déstructuration du maillage bocager est parfois telle que s'est perdue la lecture du bocage dans certains secteurs. A terme, une progression des terres labourées accompagnée d'une déstructuration du bocage et du réseau de haies pourraient induire une banalisation du paysage par la réduction de la trame verte bocagère.

La trame bleue est également un symbole identitaire fort du territoire.



Source : « Vers la définition d'une trame verte et bleue » Carte indicative préalable, Etat initial de l'environnement

→ Protection des ressources en eau

Le territoire est fortement marqué par la présence de l'eau et se trouve à la confluence de 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), tous compris dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne. Le Pays de Retz est un territoire à la gestion hydraulique complexe, où la régulation des niveaux d'eau est indispensable pour assurer une gestion efficace contre les inondations en période hivernale, permettre en été la préservation d'une faune et d'une flore diversifiée, mais aussi assurer un soutien à l'activité agricole située en zone de marais par exemple. Malgré les efforts réalisés, il n'est pas encore observé d'amélioration notable de la qualité des eaux, et le constat de qualité médiocre des cours d'eau du territoire en 2010 reflète la situation générale relevée durant ces dernières années.

Concernant l'approvisionnement en eau potable, l'interdépendance des territoires nécessite une gestion concertée des ouvrages, mais les interconnexions entre réseaux demeurent



insuffisantes. La prise en compte des eaux pluviales est également un enjeu majeur pour la qualité des eaux dans un contexte de forte imperméabilisation, en particulier dans les secteurs littoraux où les $\frac{3}{4}$ du front de mer sont urbanisés. La gestion des eaux pluviales est aujourd'hui insuffisamment intégrée dans les pratiques et l'aménagement du territoire, elles peuvent être à l'origine d'une dégradation de la qualité des eaux littorales et d'un risque d'inondation.

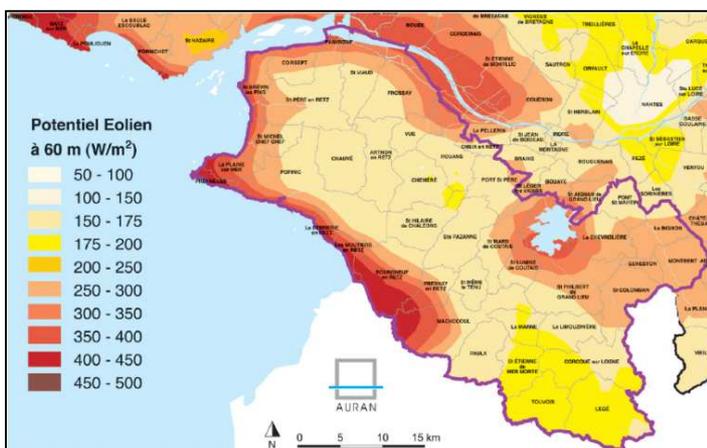
→ Un rôle important de l'agriculture dans la préservation de la trame verte et bleue

Les terres agricoles représentent 65% du territoire, l'agriculture contribue très largement à façonner les paysages. Par ailleurs le Pays de Retz est particulièrement sensible en matière d'environnement, l'agriculture y est donc soumise à de fortes exigences, notamment pour protéger la ressource en eau.

Le maintien de l'agriculture sur les zones humides est un enjeu identifié par le SCoT pour en garantir l'entretien. Ainsi, il est nécessaire de reconnaître le rôle des agriculteurs dans la conservation et la préservation des réservoirs de biodiversité : la trame verte et bleue du territoire est en effet dépendante des activités agricoles, de même que les paysages typiques qui fondent la spécificité du territoire (haies bocagères notamment).

Energies renouvelables et transition énergétique

→ Production d'énergies renouvelables



Le Pays de Retz recèle un potentiel certain dans le domaine des énergies renouvelables. Les durées annuelles d'ensoleillement y varient d'environ 300h entre la frange littorale (2 010 h) et l'intérieur du territoire (1 700h), confirmant ainsi le bon gisement en termes d'énergie solaire. En outre, le Pays de Retz dispose d'un potentiel en énergie renouvelable au travers de la filière bois-énergie (valorisation des haies bocagères, des déchets verts, déchetteries...). On recense également plusieurs projets de développement éolien sur le territoire.

Source : Diagnostic du SCoT

Principaux enjeux relevés par les acteurs

- **Biodiversité, richesses naturelles et paysages**
 - Préserver les richesses naturelles, valoriser les sites emblématiques du Pays de Retz
 - Privilégier un développement urbain plus économe en espace pour limiter la banalisation paysagère et les impacts sur les espaces naturels et agricoles
 - Préserver les fonctionnalités écologiques identifiées au sein de la trame verte et bleue
- **Transition énergétique**
 - Appuyer/mutualiser les démarches des deux Pays relatives à l'accompagnement des particuliers sur des programmes de financement de l'amélioration des performances énergétiques, sous conditions de ressources.
 - Accompagnement des acteurs locaux dans l'émergence de nouvelles filières / de nouveaux projets facilitant la transition énergétique



Prévention des nuisances, gestion des risques et des déchets

→ Gestion des déchets

La gestion des déchets sur le territoire est en évolution.

Considérant que le tonnage actuel d'ordures ménagères est de 35 000t et qu'à l'horizon 2030, il pourrait augmenter de +10 000t à +15 000t, la recherche de solutions pour le traitement des déchets doit permettre d'agir au niveau local dans un souci d'économie de transport et de gestion au plus près, en ne négligeant pas la qualité des sites.

Il existe 18 déchetteries, bien réparties sur le territoire.

Communauté de Communes	Nombre de déchetteries	Tonnage en 2005	Tonnage en 2006	Tonnage en 2007	Tonnage en 2008
CC Sud Estuaire	4	12 242	12 627	12 523	12 888
CC de Pornic	4	15 346	16 315	17 972	16 653
CC de Grand Lieu	4	9 424	10 297	11 746	13 100
CC Cœur Pays de Retz	2	4 786	3 395	3 824	3 924
CC de la Région de Machecoul	3	2 572	2 469	2 744	2 821
CC de la Loire-Atlantique Méridionale	1	1 359	1 168	1 439	1 509
SCoT Pays de Retz	18	45 728	46 270	50 249	50 895

Source : Etat initial de l'environnement du SCoT

→ Risques naturels

Les risques naturels sont principalement liés aux inondations. Il existe d'autres risques potentiels comme ceux liés aux mouvements de terrains et aux risques de cyclones et tempêtes sur la partie littorale et estuarienne.

Seules 2 communes sont exposées au risque feu de forêt : Saint-Brévin-les-Pins et Saint-Michel-Chef-Chef.

→ Risques technologiques

Les risques technologiques sont présents sous 2 formes : les risques industriels et les risques Transport de matières dangereuses.

Le risque industriel se manifeste à travers les 2 sites classés SEVESO « seuil bas » du territoire, ainsi qu'avec les 41 installations industrielles soumises à autorisation relevant de la DREAL et 62 établissements agricoles relevant de la DDSV.

→ Prévention des nuisances et gestion des risques de pollution

Les sites et sols pollués sont une source potentielle de risques et de nuisances à prendre en compte dans l'aménagement du territoire. Trois sites sont répertoriés à l'inventaire BASOL sur le territoire (*sites et sols pollués appelant une action de l'administration*), et 411 sites à l'inventaire historique BASIAS (*anciens sites industriels et activités de service ayant hébergé une activité industrielle ou de service pouvant être à l'origine d'une pollution des sols*).

Enfin, le Pays de Retz, par sa situation géographique, est enclin aux risques de pollution maritime, notamment par hydrocarbures ou produit chimique, qui peut avoir un impact sur les milieux naturels, l'économie marine (activités de pêche, conchyliculture) et l'économie touristique.

Principaux enjeux relevés par les acteurs

- **Déchets**
 - Absorber l'augmentation du volume des déchets au regard des perspectives



démographiques

- Réduire la dépendance aux territoires extérieurs pour le traitement des déchets du Pays de Retz
- **Risques naturels et technologiques**
 - Intégrer les risques dans les partis d'aménagement (par exemple actions pour limiter l'exposition au risque inondation : limiter l'imperméabilisation des sols, maintenir des champs d'expansion des crues, préserver le réseau de haies...)
- **Nuisances et pollutions**
 - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable du Pays de Retz
 - Améliorer la qualité des eaux (superficielles, de ruissellement...) du territoire

1.2.3 Solidarités territoriales et humaines

Commerces de proximité – activités artisanales

L'organisation commerciale du Pays de Retz possède trois caractéristiques qui la différencient de celle de l'ensemble du territoire de la Loire-Atlantique : l'offre de proximité se renforce dans tous les pôles d'équilibre du Pays de Retz, nous observons un renforcement de la densité commerciale sur l'espace littoral dû notamment aux besoins de la clientèle touristique, et cette organisation est impactée par la proximité de 2 grands pôles urbains que sont Nantes métropole et la Carène.

Par ailleurs, des politiques en faveur du développement de l'artisanat ont été évoquées à propos de l'aménagement des zones d'activités économiques et du maintien du commerce et de l'activité en centre-ville. Des actions comme la création de « villages » artisanaux sont envisagées également.

Logement : une offre à adapter aux évolutions démographiques

	Nombre de logements locatifs sociaux 2011	Part dans les résidences principales
CC Cœur Pays de Retz	193	2,8%
CC de Grand Lieu	538	4,0%
CC Loire-Atlantique Méridionale	101	2,9%
CC de la Région de Machecoul	262	3,4%
CC de Pornic	398	2,5%
CC Sud Estuaire	596	4,9%
SCoT du Pays de Retz	2 088	3,5%

sources : RPLS - INSEE - AURAN

Sur les 78 000 logements que compte le Pays de Retz, plus de 9 sur 10 sont des maisons individuelles et 7 sur 10 des résidences principales.

Le taux de logements vacants est estimé à 4%, inférieur à celui du département (5%) ce qui est un signe de tension des marchés de l'habitat sur le territoire. Par ailleurs, 75% des logements sont occupés par des propriétaires, le reste étant constitué de logements locatifs privés (85%) ou sociaux (3,5%).

Source : « Les logements sociaux en 2011 », Diagnostic du SCoT

En 2012, le nombre de demandes de logements locatifs sociaux était de 1 787 sur le Pays de Retz, contre 1 400 en 2010. Nous relèverons qu'une part importante des demandes vient de familles monoparentales.

De plus, le territoire doit aujourd'hui faire face à une hausse des besoins en logement à cause d'une augmentation du nombre de petits ménages, d'une augmentation des divorces ou de l'allongement de la durée du maintien des personnes âgées à leur domicile notamment, ce qui entraîne un besoin de diversification du parc de logements, pour répondre aux besoins de tous.



Patrimoine et paysages typiques : des vecteurs d'identité à préserver

L'un des marqueurs de l'identité du territoire réside dans son patrimoine bâti et un petit patrimoine non protégé bien que très représentatif de l'histoire du Pays de Retz : anciens ports, maisons de pêcheurs, murs d'enceinte, châteaux et manoirs,... mais aussi anciens moulins, fontaines et fours à pains, églises et autres vestiges.

En contraste avec cet habitat et ce patrimoine anciens, l'habitat « classique » (sous forme de lotissements) s'est de plus en plus développé ces dernières décennies, entraînant une tendance à la banalisation du paysage.

Principaux enjeux relevés par les acteurs

- **Économie de proximité**
 - Renforcer les polarités commerciales et conforter le dynamisme commercial des centres-villes et centres-bourgs.
 - Poursuivre le développement du secteur des services, vivier d'emplois non « délocalisables »
 - Accompagner les entreprises artisanales dans la durée, en lien avec la chambre des métiers
- **Logement et patrimoine bâti**
 - Appuyer/mutualiser les démarches des deux Pays relatives à l'accompagnement des particuliers sur des programmes de financement de l'amélioration des performances énergétiques, sous conditions de ressources.
 - Accompagnement des acteurs locaux dans l'émergence de nouvelles filières / de nouveaux projets facilitant la transition énergétique

Petite enfance – Scolaire : des demandes en hausse, une offre à adapter aux nouveaux modes de vie

Sur le Pays de Retz, les modes de garde pour les enfants sont variés, l'accueil périscolaire, communal ou associatif, est proposé sur chacune des communes du territoire. Un ensemble de Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) est également répertorié sur toutes les intercommunalités du territoire. Cette offre est complétée par des structures d'accueil collectif réparties sur le territoire ainsi que par un réseau d'assistantes maternelles agréées. Il reste toutefois difficile de trouver une offre de garde adaptée aux horaires décalés ou aux horaires de travail de nuit. Ainsi, face aux évolutions des modes de vie, il convient d'accompagner les démarches innovantes concourant à diversifier l'offre de services.

Toutes les communes du territoire ont au moins un établissement scolaire, et les effectifs sont en forte hausse (taux 3 fois supérieur à celui observé dans le département), ce qui entraîne la saturation de certains établissements. Toutefois, depuis 2008, les effectifs tendent à stagner légèrement. Chacune des 6 intercommunalités accueille également au moins 1 collège public ou privé (14 au total avec des effectifs en hausse depuis 1998), et 3 d'entre elles accueillent au moins un lycée (6 au total avec des effectifs en baisse depuis 1998).

Équipements culturels et de loisirs

L'offre en équipements est contrastée sur l'ensemble du territoire :

- 5 intercommunalités disposent de piscines couvertes
- les équipements cinématographiques sont situés essentiellement sur le littoral (6 cinémas sur 9)



- la répartition des bibliothèques est considérée comme satisfaisante, presque toutes les communes étant équipées d'une bibliothèque municipale ou associative, renforcée par la présence de 3 médiathèques.

Si l'offre est globalement satisfaisante, la qualité des services offerts diffère d'une commune à une autre, en raison de modes de fonctionnement limités notamment. Par ailleurs, l'offre souffre d'une faible lisibilité globale : la mise en réseau des acteurs et des équipements pourrait apporter des réponses afin de garantir une accessibilité aux services pour tous dans de bonnes conditions.

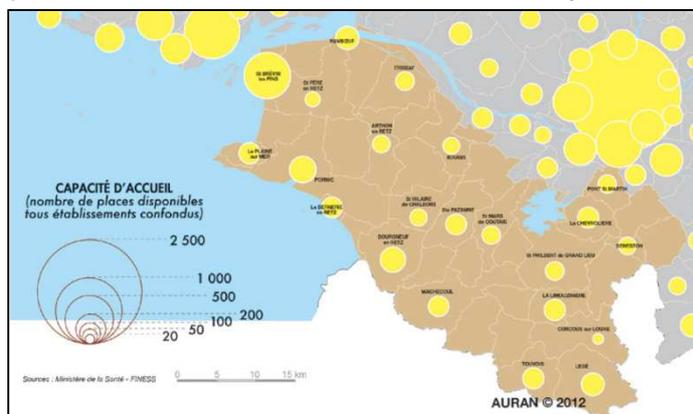
Infrastructures et services de santé

La fusion des centres hospitaliers de Challans et de Machecoul représente la seule zone hospitalière du Pays de Retz. Elle regroupe à la fois les activités de médecine, chirurgie et obstétrique (193 lits), les soins de suite et réadaptation (141 lits) et les soins psychiatriques (55 lits).

Le poids du pôle hospitalier nantais tout proche conditionne aujourd'hui nettement les parcours de santé des patients du Pays de Retz devant être hospitalisés plus de 5 jours : 54% des hospitalisations ont ainsi lieu sur le pôle nantais et 36% sur le pôle nazairien.

Prise en charge des personnes âgées

En 2011, 2 250 places étaient répertoriées au sein de 25 maisons de retraite, ce qui positionne le territoire au-dessus de la moyenne départementale (21 places autorisées pour 100 habitants de 75 ans et plus, contre 16.1 pour le département).



Il existe également un foyer de logements de 80 places à Saint-Brevin-les-Pins. Par ailleurs, 3 unités de soins Longue durée (USLD) sont recensées sur le territoire, et le Pays de Retz développe également une offre permettant l'accueil de personnes souffrant d'Alzheimer et maladies apparentées.

Source : « Maisons de retraite et foyer logement », Diagnostic du SCoT

La population des plus de 60 ans est en hausse significative sur le Pays de Retz, la population des 75 ans et plus devrait augmenter de plus de 10 000 personnes à l'horizon 2030. Actuellement, les plus de 60 ans représentent 21.5% de la population, et sont notamment présents sur le littoral. Face à ce vieillissement croissant, les besoins augmentent également en capacité d'accueil des structures, personnels qualifiés etc.

Le Pays de Retz doit aujourd'hui anticiper et accompagner le vieillissement de sa population, et mettre en place un dispositif qualitatif et quantitatif suffisant en termes de maisons de retraite, mais également dans le domaine du maintien à domicile, du logement intermédiaire dont les résidences intergénérationnelles.



Potentiel de développement du tourisme 4 saisons

Le tourisme représente une activité économique majeure pour le territoire du Pays de Retz, aujourd'hui largement orientée vers le littoral. Cette activité joue un rôle moteur et structurant dans le développement de l'économie présente, mais le phénomène de saisonnalité du tourisme balnéaire (une population de 300 000 personnes au plus fort de la saison touristique contre une population résidente de 140 000 personnes toute l'année) est source de difficultés: revenus irréguliers pour les professionnels, nuisances dues à la surpopulation (encombrement des voies de communication, capacité de traitement des eaux usées,...). Dans un premier temps, il conviendrait d'améliorer les conditions d'accueil et de déplacements afin de faire face aux afflux de population durant la saison estivale.

Dans un second temps, le développement de l'activité touristique sur une plus large période est l'un des objectifs du SCoT. Pour ce faire, il entend développer le tourisme intérieur, en s'appuyant sur les qualités du territoire et la mise en valeur du patrimoine local, en développant les aménagements pour un tourisme itinérant et les équipements liés. Le principe d'une liaison cyclable « Grand itinéraire » reliant les itinéraires « Loire à vélo » et « Vélocéan » est également prévu, ainsi que les aménagements cyclables et de randonnée autour du Lac de Grand-Lieu.

Le territoire peut s'appuyer sur la présence d'une clientèle urbaine, venant des agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire notamment. Ainsi, le soutien au développement et à la diversification des formes d'hébergements touristiques permet à la fois de prolonger l'activité touristique sur l'année tout en développant un tourisme vert favorisant la diversification de l'activité des ménages agricoles (gîtes, chambres d'hôtes, vente de produits locaux,...)

Principaux enjeux relevés par les acteurs

- **Services : enfance/petite enfance, culture, loisirs, santé, seniors**
 - Poursuivre le développement du dispositif de garde des jeunes enfants sur le territoire pour accompagner l'évolution démographique et les besoins spécifiques
 - Favoriser sur le territoire le dialogue sur les futurs équipements et projets de loisirs, culturels, sportifs, en relation avec les différents acteurs du territoire
 - Maintenir une « force vive culturelle » locale
 - Élargir l'offre globale de services à destination des personnes âgées et anticiper les besoins en logement / structures d'accueil à moyen terme, compte tenu du vieillissement de la population
- **Tourisme 4 saisons**
 - Développer le tourisme intérieur, en s'appuyant notamment sur la qualité des équipements d'accueil sur le tourisme itinérant (sentiers de randonnées, pistes cyclables...)
 - Développer l'hébergement
 - Valoriser les dynamiques de coopération entre les Pays, entre les communautés de communes et avec les différents acteurs (économiques, culturels) du territoire pour construire une offre globale



1.3 Synthèse AFOM

Thq	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Périmètre et situation du territoire du Pays de Retz				
Positionnement géographique et accessibilité / démographie / armature urbaine	<p>Un territoire situé à proximité de grandes agglomérations (Nantes, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon) et qui bénéficie de leurs dynamiques.</p> <p>Un territoire encadré par des espaces naturels de grande valeur : océan Atlantique, estuaire de la Loire, lac de Grandlieu, marais Breton.</p> <p>Une attractivité démographique importante : +2,5% de croissance moyenne annuelle de la population.</p> <p>Une armature urbaine hiérarchisée autour de polarités identifiées : les pôles d'équilibre (Pomic, Saint-Brevin-les-Pins, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Machecoul, Sainte-Pazanne, Legé).</p> <p>Un maillage complémentaire de bourgs et pôles communaux.</p>	<p>Une accessibilité relative vers/depuis les proches agglomérations, renforcée par les frontières naturelles du Pays de Retz : difficultés pour franchir la Loire, circulation dense aux heures de pointe aux abords des villes, desserte inégale par les transports en commun (y compris à l'intérieur du territoire)</p> <p>La croissance démographique entraîne une pression forte sur le coût du foncier.</p> <p>Un étalement urbain important.</p>	<p>La stratégie de mobilité durable du SCoT devrait permettre d'améliorer le maillage du territoire et mieux le relier aux territoires voisins (cf. thématique mobilité ci-après).</p> <p>Maintenir l'attractivité du territoire sans remettre en cause son équilibre : continuer à répondre aux besoins des plus jeunes et des actifs, anticiper et accompagner le vieillissement de la population...</p> <p>Organiser le développement du territoire autour des pôles d'équilibre et des bourgs et pôles communaux, en lien avec le développement des transports collectifs, dans un souci de gestion économe de l'espace.</p>	<p>Les difficultés de déplacements peuvent nuire à l'attractivité du territoire (résidentielle et économique).</p> <p>Éviter les effets de saturation (déplacements, prix de l'immobilier...) afin de préserver la qualité de vie du Pays de Retz.</p> <p>Si le modèle et les tendances d'urbanisation restaient les mêmes, la pression démographique et urbaine deviendraient difficilement soutenables, sur le littoral notamment.</p>
Composition administrative	<p>Des territoires de projets (Pays de Grand Lieu, Machecoul et Logne et Pays de Retz Atlantique) qui animent un réseau d'acteurs publics et privés sur leur territoire.</p> <p>Un syndicat mixte de SCoT sur l'ensemble du Pays de Retz, qui regroupe donc les 6 EPCI du territoire et peut à ce titre animer la démarche globale</p>	<p>Les deux Pays travaillent peu ensemble, sauf sur la promotion touristique : il conviendra donc de trouver des moyens d'articuler les réseaux de chacun des 2 Pays, en s'appuyant sur LEADER et sur le syndicat mixte du SCoT</p>	<p>Faire de LEADER un moyen pour renforcer la coordination entre les acteurs du territoire, grâce à l'approche ascendante et au partenariat public/privé</p>	<p>Les dynamiques de coopération entre acteurs ne doivent pas être déstabilisées par les réformes territoriales.</p>



Thq	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Pilier 1 : économie – emploi - formation				
Emploi	<p>Une dynamique de développement de l'emploi aussi importante que l'évolution démographique : un marché de l'emploi dynamique</p> <p>Des créations d'emploi dans tous les secteurs, qui renforce le caractère équilibré du tissu économique local</p>	<p>Un indice de concentration d'emploi (70 pour 100) inférieur à la moyenne départementale, qui démontre la dépendance du marché de l'emploi du territoire par rapport aux territoires voisins</p> <p>Un secteur agricole fortement représenté, mais en difficulté</p>	<p>Développer les gisements d'emploi en lien avec les nouveaux défis que le territoire doit relever :</p> <p><u>services à la population</u> en lien avec l'accroissement de la population et au vieillissement de la population,</p> <p><u>services aux entreprises</u> en lien avec le développement des zones,</p> <p><u>agriculture durable</u> en lien avec la demande croissante de la population et pour tenir compte de la proposition de terres agricoles dans la trame verte,</p> <p><u>tourisme 4 saisons</u> afin de lutter contre les inconvénients de la saisonnalité,</p> <p>nouveaux métiers ou nouvelles techniques dans la <u>construction</u> (écoconstruction, éco-rénovation) en lien avec les nouvelles normes (BBC, HQE) et l'augmentation des coûts énergétiques</p>	<p>Ne pas intégrer les considérations de gestion prévisionnelle des emplois et compétences nuirait à l'adaptabilité de la main d'œuvre locale</p>
Économie	<p>Une économie diversifiée et un tissu composé de petites entreprises avec une bonne capacité d'adaptation. Un taux de création d'entreprises supérieur à la moyenne départementale.</p> <p>Des activités traditionnelles encore bien implantées, contribuant à la bonne image du territoire et à l'entretien des paysages caractéristiques du Pays de Retz.</p>	<p>Une tertiarisation de l'économie moins prononcée qu'ailleurs, avec notamment une insuffisance du service aux entreprises.</p>	<p>Développer les services aux entreprises, un secteur d'emplois non délocalisables et qui contribuerait à améliorer l'attractivité économique du territoire.</p> <p>Approfondir le domaine de l'économie sociale et circulaire</p>	<p>Les secteurs agricoles et de la pêche sont dépendants du maintien du bon état écologique des ressources en eau, du traitement des pollutions et de la pérennisation des terres agricoles.</p> <p>Les petites entreprises sont fragilisées par une crise durable, en particulier dans les secteurs du bâtiment et du commerce.</p>



Thq	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Accueil des entreprises	Des sites d'activités (existants ou en projet) en nombre suffisant pour répondre à la demande, avec des taux d'occupation proches de la moyenne départementale. Des réserves de terrain disponibles et de terrains urbanisables à terme, qui forment un potentiel de développement intéressant.	Situation inégale : saturation de certaines zones, difficultés de vente de parcelles dans d'autres, pour des raisons notamment de localisation, d'accessibilité, de connexion au très haut débit...	Rendre l'offre d'accueil plus lisible pour les entreprises en s'appuyant notamment sur la hiérarchie des zones d'activités définie par le SCoT. Définir une véritable stratégie économique à l'échelle du Pays de Retz, à partir d'un diagnostic fin du fonctionnement des filières du territoire. Un travail de qualification des zones pourrait être conduit, afin notamment d'améliorer leur attractivité et éviter la banalisation des paysages.	L'accès au très haut débit du Pays de Retz doit être poursuivi, sous peine de nuire à son attractivité économique.
Tourisme	Tourisme balnéaire important. Des acteurs impliqués collectivement dans le développement du tourisme (mutualisation des offices de tourisme, coopération des Pays...).	Saisonnalité du tourisme : précarité des professionnels, problèmes de logement des saisonniers, gestion de l'afflux de population (notamment saturation des principaux axes routiers vers le littoral en saison et certains week-ends). Insuffisance de l'offre d'hébergement touristique de type gîte et de l'hôtellerie. Absence de structuration touristique à l'intérieur des terres.	Développer le tourisme 4 saisons, sur le littoral et à l'intérieur des terres en complémentarité. Le développement assez récent d'une offre variée : itinéraires cyclables Loire à Vélo, Véloodyssée et Vélocéan, les œuvres Estuaire, la Maison du Lac, le Quai Vert...	Lutter contre les inconvénients de la saisonnalité sans remettre en cause le développement du tourisme.

Thq	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Pilier 2 : Environnement – mobilité – transition énergétique				
Modèle d'aménagement et d'urbanisme	Le maillage urbain s'est développé autour des centres historiques et des voies de communication : les centres conservent ainsi un patrimoine bâti de qualité, et les paysages agricoles et littoraux, qui fondent la typicité du territoire, sont appréciés des résidents comme des touristes.	L'afflux de nouvelles populations a occasionné une urbanisation rapide et difficilement maîtrisée : l'artificialisation des sols est conséquente, et l'importance des lotissements dans l'extension urbaine résidentielle contribue au mitage des espaces. Ces tendances ont des conséquences sur l'agriculture, l'environnement, le paysage (banalisation), les transports (augmentation des distances parcourues en voiture, difficultés à développer les transports en commun du fait d'un urbanisme diffus).	Intégrer les principes du développement durable dans les documents de planification (PLU, PLH) et dans les opérations d'aménagement ; développer les gisements d'emploi en lien avec ces principes (écoconstruction, éco-rénovation). En cohérence avec les orientations du SCoT, favoriser l'articulation entre urbanisme et transports collectifs, en privilégiant l'habitat à proximité des sites dédiés au transport non individuel (gares, arrêts de car Lila, aires de covoiturage).	Si le modèle d'urbanisation dominant depuis les années 70 persiste, l'équilibre entre les différents espaces risque de se rompre, entraînant un affaissement de la structure urbaine : - l'artificialisation des sols peut compromettre la pérennité de l'agriculture, réduire la qualité des paysages et mettre en péril l'équilibre écologique du territoire, - les liens sociaux peuvent se distendre si les centralités ne sont pas bien affirmées. - le développement économique peut être freiné faute de lisibilité de l'offre d'accueil des entreprises et d'aménagement valorisant des parcs



<p>Mobilité et transport</p>	<p>2 lignes ferroviaires permettant la desserte de 8 communes, dont 3 pôles d'équilibre. Un développement récent des aires de covoiturage. Un réseau de pistes cyclable assez développé, avec des acteurs soucieux de son amélioration : création et entretien des pistes par les communes et intercommunalités (projets cofinancés par le NCR). Des projets cyclables structurants menés par le Département et la Région : Vélodyssée, Loire à vélo, Vélocéan.</p>	<p>Une accessibilité relative vers/depuis les proches agglomérations, renforcée par les frontières naturelles du Pays de Retz : difficultés pour franchir la Loire, circulation dense aux heures de pointe aux abords des villes, desserte inégale par les transports en commun. Une insuffisance de l'offre alternative de transport : transports en commun (train, car), nouvelles pratiques de la mobilité (covoiturage, autopartage etc.), modes actifs pour les trajets courts. Une part importante de la voiture dans les déplacements, qui entraîne des problèmes de congestion de trafic (notamment aux abords de l'agglomération nantaise, sur le littoral en été et le weekend), des nuisances sonores, des pollutions. Un accès à la mobilité inégal selon le lieu de résidence (présence de gare, d'arrêt de bus etc.) et les catégories de personnes (populations captives : jeunes, seniors etc.)</p>	<p>La stratégie de mobilité durable du SCoT (réalisation d'un franchissement multimodal de la Loire, améliorations et compléments au réseau routier, confortement du maillage en transports collectifs...) devrait permettre d'améliorer les déplacements à l'intérieur du territoire et mieux le relier aux territoires voisins. En cohérence avec le SCoT, développer le transport de passagers par train et car Lila, notamment vers Nantes et entre les pôles d'équilibre du Pays de Retz, et les infrastructures facilitant l'intermodalité (dont le rabattement vers des gares ou pôles d'échanges multimodaux), et/ou les nouvelles pratiques de mobilité. Développer les infrastructures cyclables non seulement pour le tourisme (développement du tourisme itinérant, du tourisme de pleine nature), mais aussi pour apporter une réponse aux besoins de mobilité au quotidien (réseau reliant les équipements et infrastructures, intermodalités vélo/rail etc.)</p>	<p>Si l'offre alternative à la voiture individuelle thermique n'est pas développée, compte tenu de l'enchérissement des prix de l'énergie, les personnes les plus socialement fragiles auront de grandes difficultés à se déplacer, et donc avoir accès à l'emploi, aux services etc.</p>
-------------------------------------	--	--	---	---



Thq	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Biodiversité, richesses naturelles et paysagères	<p>Des paysages façonnés par l'eau (littoral, lac de Grand Lieu, vallées creusées par les cours d'eau) et la main de l'homme (estuaire, activité agricole et haies bocagères, cœur des villes, bourgs et villages témoins du passé) : une richesse paysagère source d'attractivité.</p> <p>Des réservoirs de biodiversité, d'une très grande valeur écologique.</p> <p>Une bonne qualité des eaux de baignade.</p>	<p>Une qualité moyenne à médiocre des cours d'eau.</p> <p>Une dépendance aux territoires extérieurs pour l'approvisionnement en eau potable.</p>	<p>Sur la base du SCoT, adapter les documents de planification et entamer des réflexions communes et globales sur le modèle de développement du territoire, afin de garantir un développement économique, environnemental et social durable.</p> <p>Renforcer le dialogue/la coopération entre les acteurs de l'aménagement du territoire, de la valorisation du paysage, de la préservation de l'environnement.</p> <p>Accompagner les communes dans la définition de leur trame verte et bleue, en cohérence avec celle identifiée par le SCoT et à l'échelle régionale (schéma régional de cohérence écologique).</p>	<p>Le rythme important d'artificialisation des sols, le modèle d'urbanisation des années 1970-2000 (étalement urbain, mitage de l'espace), les difficultés structurelles de l'agriculture qui contribuent à entretenir les paysages, les rejets de polluants dans l'eau... , sont autant de menaces pour la qualité environnementale et paysagère du territoire.</p> <p>Ces menaces pèsent également sur le potentiel économique du territoire : en effet, les ressources écologiques et paysagères sont également sources d'activités (tourisme, conchyliculture, ostréiculture, pêche etc.)</p>
Transition énergétique	<p>Un potentiel de développement des énergies renouvelables intéressant : énergie solaire, éolien, bois-énergie, méthanisation (valorisation des déchets, y compris agricoles).</p> <p>Des acteurs locaux engagés dans des projets de développement des énergies renouvelables et/ou d'amélioration de la performance énergétique : 7 projets éoliens en cours, développement de la filière bois-énergie, réflexion sur les réseaux de chaleur et les chaudières bois, installations photovoltaïques, conseil en énergie partagé du Pays GML, financement d'études et travaux de rénovation thermique des bâtiments, élaboration d'un PCET sur le Pays GML en cours, etc.</p>	<p>Des gisements de production d'énergie renouvelable encore sous-exploités.</p> <p>De nombreuses protections réglementaires des espaces naturels pouvant constituer un frein au développement des énergies renouvelables.</p> <p>Le territoire manque de données globales sur son bilan carbone, empêchant ainsi la mise en place d'actions coordonnées pour accélérer la transition énergétique.</p> <p>Mauvaises performances énergétiques d'une partie du parc de logements du Pays de Retz (soulevées dans les diagnostics des PLH réalisés par les deux Pays).</p>	<p>Développer les emplois dans l'éco-construction et l'éco-rénovation.</p> <p>Développer la production d'énergies renouvelables, en lien notamment avec le retraitement des déchets, notamment agricoles, et les réseaux de chaleur ; explorer en lien avec les partenaires économiques (CCI, acteurs de l'emploi) la possibilité de créer de nouvelles filières, de nouveaux produits dans ce domaine, pour avoir un impact sur l'emploi et l'économie locale.</p> <p>Comme le prévoit le SCoT, élargir le bilan carbone réalisé par le Pays GML à l'ensemble du Pays de Retz, afin de mettre en place des moyens mutualisés pour accélérer la transition énergétique.</p>	<p>Compte tenu du renchérissement des coûts de l'énergie, la transition énergétique est une nécessité pour garantir le développement du territoire à long terme et son attractivité.</p>



Thq	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Risques naturels et technologiques	Le risque technologique est assez faible et essentiellement lié à des activités situées en dehors du territoire.	L'ensemble du Pays de Retz est soumis au risque inondation.	Le soutien à une agriculture extensive est l'une des réponses permettant l'entretien des terres basses (secteurs de marais notamment). De même, en cohérence avec le SCoT, la maîtrise de l'urbanisation et la préservation de la trame bocagère ont des incidences positives sur la limitation du ruissellement et sur la préservation aux abords des bourgs de champs d'expansion des crues.	Avec le dérèglement climatique, la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles ont tendance à augmenter : il est donc nécessaire d'agir en prévention afin d'éviter des dommages matériels et humains, ainsi que les conséquences sur les activités économiques (agriculture, pêche...) Les risques technologiques doivent également être maîtrisés pour éviter des accidents aux conséquences matérielles et sanitaires désastreuses.
Nuisances et pollutions	Le territoire compte peu de sites pollués. La qualité de l'air est globalement satisfaisante. Le réseau de surveillance de la qualité de l'air est par ailleurs efficace, permettant ainsi de prendre les mesures préventives qui s'imposent.	Une insuffisance de l'intégration des eaux pluviales dans les pratiques et l'aménagement du territoire, pouvant entraîner des épisodes de pollution. Pollution de la nappe de Machecoul, avec des incidences négatives sur l'alimentation en eau potable du territoire.	Une amélioration récente et qui se poursuit des systèmes d'assainissement collectif. Des actions en cours par les syndicats d'eau (notamment pour une remise en exploitation de la nappe de Machecoul, une mise en exploitation de la nappe du Maupas...).	Les sites et sols pollués doivent être correctement pris en compte afin d'éviter tout accident. Le risque de pollution du milieu marin est une question sensible, compte tenu de l'importance des activités liées à la mer, et à leur forte sensibilité aux pollutions.
Déchets	Le territoire est bien pourvu en déchetteries (18 déchetteries). Augmentation de la part des déchets triés. Des acteurs conscients des enjeux et des projets en cours.	Le coût du traitement des déchets a augmenté de 15% entre 2005 et 2008, soit une augmentation de 11% du coût par an et par habitant. Le territoire dispose d'un site de retraitement des ordures ménagères pour deux communautés de communes. Le reste est traité à l'extérieur, ce qui entraîne des coûts supplémentaires non maîtrisés.	Développer des sites de traitement des déchets sur le territoire, afin de limiter les coûts et les distances de transport des déchets. Approfondir le champ du réemploi. Les campagnes de sensibilisation pour baisser la production de déchets, y compris auprès des touristes, pourraient être renforcées.	



Thq	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Pilier 3 : Solidarités territoriales et humaines				
Economie de proximité (artisanat, commerces)	<p>Un équipement commercial en développement.</p> <p>Des acteurs impliqués dans le soutien aux activités artisanales, un secteur porteur.</p> <p>Une croissance récente forte des services (à la personne, aux entreprises).</p>	<p>La proximité de Nantes et Saint-Nazaire notamment impacte l'attractivité commerciale des communautés de communes les plus proches.</p> <p>Le secteur des services reste néanmoins sous-représenté dans l'emploi total.</p>	<p>En cohérence avec le SCO, renforcer les polarités commerciales pour favoriser les achats à l'intérieur du territoire.</p> <p>Développer des villages d'artisans ou des opérations d'accompagnement globales de ces activités qui participent du dynamisme de l'économie locale et de proximité</p>	<p>Le territoire doit garder une dynamique économique suffisante pour répondre à l'afflux de population, au risque de voir l'écart entre population active et emplois se creuser (résidentialisation du territoire).</p> <p>Dévitalisation des centres-bourgs si l'offre commerciale se développait principalement en périphérie.</p>
Logement et patrimoine bâti	<p>Un patrimoine bâti typique qui fonde l'identité du territoire et témoigne de son passé.</p> <p>Un rythme de construction de logements qui entraîne le secteur du bâtiment (dynamique importante de création d'entreprises dans la construction jusqu'à 2010).</p>	<p>Les formes de construction modernes en rupture avec le bâti traditionnel contribuent à banaliser les paysages et le cadre de vie, et ne favorisent pas les rencontres</p> <p>Un marché immobilier en tension, avec un taux de vacance plus faible que la moyenne départementale malgré une progression du nombre de logements très supérieur à la moyenne départementale (2,3% par an contre 1,6% en Loire Atlantique). Incidences sur le coût du foncier.</p> <p>Manque de solutions adaptées pour l'hébergement des saisonniers, des stagiaires, des seniors (hébergement alternatif à la maison de retraite)</p> <p>Une offre locative sociale insuffisante pour répondre aux besoins (3,5% du parc total de logements).</p>	<p>Développer de nouvelles formes d'habitat pour répondre aux besoins en s'appuyant sur les entreprises de la construction locales et en développant des opérations prenant en compte les principes du développement durable.</p> <p>Développer les espaces de rencontre entre habitants (espaces publics, salles de convivialité), restaurer et valoriser le patrimoine bâti typique afin de renforcer les liens sociaux et d'animer les petites communes.</p> <p>En cohérence avec le SCO et les PLH, élargir la palette d'offre de logements pour satisfaire l'ensemble des besoins en lien avec l'évolution des modes de vie (maintien à domicile des personnes âgées, décohabitation,...).</p> <p>Améliorer les performances énergétiques des logements en lien avec le PIG départemental précarité énergétique.</p>	<p>Si l'offre de logements n'est pas adaptée aux besoins des populations, le risque est de rompre les liens sociaux au sein du territoire, en empêchant la mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle.</p> <p>L'augmentation très importante du coût du foncier et l'évolution des normes de construction rendent moins accessible l'accession à la propriété et accentuent la pression foncière sur le territoire.</p>



Thq	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Services : enfance/ petite enfance, culture, loisirs, santé, seniors	<p>Une offre de services de garde d'enfants variée (structures d'accueil collectif, réseau d'assistants maternels, RAM) et bien répartie.</p> <p>Un maillage des équipements scolaires dense, répondant globalement aux attentes des familles.</p> <p>Un maillage d'équipements sportifs satisfaisant.</p> <p>Un réseau associatif dynamique.</p> <p>Une offre d'hébergement pour les seniors suffisante et assez diversifiée pour les personnes ayant besoin d'assistance médicale ou qui ne sont plus autonomes.</p>	<p>Un manque de souplesse des services de garde d'enfants pour les horaires décalés.</p> <p>Des équipements culturels, de loisirs et sportifs à moderniser et à adapter aux nouvelles tendances et aux besoins de la population, toujours plus nombreuse.</p> <p>Des équipements culturels à structurer, valoriser et dynamiser dans le cadre d'actions collectives.</p> <p>Un manque de solutions alternatives pour la prise en charge des personnes âgées autonomes et le « vieillissement actif ».</p>	<p>Développer la formation, les échanges d'expérience et la mise en réseau des professionnels de l'enfance et de la petite enfance pour adapter l'offre au plus près des besoins des familles et des professionnels</p> <p>Des acteurs de la culture prêts à se mobiliser autour de projets innovants (cf. par exemple le projet culturel de territoire porté par le Pays GML en lien avec le Département).</p> <p>Développer les lieux de vie, les activités conviviales et les services à la personne pour mieux vieillir sur le territoire et renforcer les liens intergénérationnels.</p>	<p>Si l'offre de services n'est pas adaptée aux besoins de la population (en niveau d'offre), risque d'augmentation des déplacements pour motifs autre que professionnels, voire de perte d'attractivité résidentielle du territoire.</p> <p>Montage financier des projets culturels souvent difficile.</p>
Tourisme 4 saisons	<p>Une activité touristique importante, qui génère des richesses.</p> <p>Des stations balnéaires très attractives.</p> <p>Un patrimoine naturel et écologique sur le littoral et à l'intérieur du Pays de Retz, qui présente un fort potentiel de développement du tourisme vert.</p> <p>Des actions récentes de valorisation du lac de Grandlieu : circuit de randonnée pédestre autour du lac, ouverture de la maison du lac à Bouaye.</p> <p>Des réseaux de pistes cyclables permettant d'envisager le développement d'un tourisme de pleine nature et itinérant.</p> <p>De nombreuses animations tout l'été à destination des touristes.</p>	<p>Une activité touristique concentrée sur le littoral et pendant l'été (forte saisonnalité).</p> <p>Une insuffisante diversité des structures d'hébergement (notamment : hôtellerie, gîtes) sur certains secteurs.</p>	<p>Développer le tourisme vert et itinérant, créer des liens terre/mer pour allonger la saison touristique et mieux répartir les retombées liées à ce secteur.</p> <p>Soutenir la diversification des exploitations agricoles (hébergement à la ferme, vente de produits locaux, élaboration de paniers repas,...) permettant de contribuer à l'amélioration des revenus.</p> <p>Approfondir les pistes de labellisation (route des métiers d'art par exemple)</p> <p>S'appuyer sur les réseaux de coopération existants pour faire émerger une stratégie touristique à l'échelle du Pays de Retz.</p> <p>Renforcer l'offre de logements pour les saisonniers, afin de répondre aux difficultés de recrutement des professionnels de l'hôtellerie et restauration.</p>	



1.4 Bilan 2007-2013

Les acteurs du Pays de Retz ont mobilisé plusieurs outils au service du développement de leur territoire et de ses habitants sur la période 2007-2013. Cette partie présente succinctement le bilan des apports et des limites de chaque outil mobilisé, qui est l'un des fondements de la définition de la plus-value LEADER attendue par les acteurs du territoire pour 2014-2020.

1.4.1 LEADER Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne 2007-2013

Le Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne était la structure chef de file du LEADER 2007-2013. Le rapport d'évaluation final a été établi en septembre 2014 (évaluation conduite en interne).

Sur le plan quantitatif, LEADER GML 2007-2013, représente :

- 84 projets
- 1 156 733 € de FEADER programmés
- Un taux de programmation de 100,6%
- 62% de maîtrise d'ouvrage publique

L'évaluation finale met en évidence le bilan globalement très positif de cette première expérience LEADER sur le territoire du Pays de Retz. Elle permet également de dégager plusieurs préconisations pour la période 2014-2020 :

- Veiller à une appropriation par le plus grand nombre de la démarche LEADER : l'évaluation a en effet mis en évidence les disparités de connaissance vis-à-vis du dispositif, ce qui peut nuire à la dynamique d'ensemble (certaines personnes restant en-dehors de la dynamique de réseau instaurée)
- Développer les thématiques en lien avec le développement durable : ont notamment été cités, sur la lignée des travaux du Pays et de son conseil de développement, l'économie circulaire, la mutualisation des services, le développement culturel, la trame verte et bleue
- Faire de LEADER un « facteur facilitant pour faire évoluer les habitudes et les échelles de travail en réponse aux nécessités d'imaginer un développement de plus en plus intégré » ; LEADER peut être un levier pour repenser l'action collective afin de faire face aux enjeux posés par la réforme des collectivités et la baisse des marges de manœuvre financières
- Simplifier les modalités de participation des porteurs de projets privés : en effet, LEADER doit permettre de mettre les acteurs dans toute leur diversité en réseau, et la participation d'acteur privés à la dynamique a des effets positifs évidents ; il s'agirait donc de faciliter leur participation afin d'augmenter encore les résultats positifs observés

1.4.2 Les contrats régionaux : CTU et NCR

Le Conseil Régional est l'un des partenaires privilégiés des deux Pays qui composent le Pays de Retz : le Pays Grandlieu, Machecoul et Logne et le Pays de Retz Atlantique ont tous deux bénéficié du soutien du Conseil Régional par le biais de Contrats Uniques Territoriaux et Nouveaux Contrats Régionaux. Quatre contrats ont été ici analysés plus en détail : les contrats du Pays de Retz Atlantique 2010-2013 et 2013-2016 et les contrats 2009-2012 et 2015-2017 du Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne.

Le tableau ci-après récapitule les principaux chiffres de ces 4 contrats :



	2009-2012 et 2010-2013			2013-2016 et 2015-2017		
	Nb de projets	Contribution contrat	Contribution moyenne	Nb de projets	Contribution contrat	Contribution moyenne
Pilier 1	18	2 022 170 €	112 343 €	11	1 120 473 €	101 861 €
Pilier 2	13	2 157 114 €	165 932 €	11	2 401 103 €	218 282 €
Pilier 3	19	2 385 776 €	125 567 €	24	3 016 155 €	125 673 €
TOTAL	50	6 565 060 €	131 301 €	46	6 537 731 €	142 125 €

→ Les domaines et types de projet par pilier et période

Sur les premières périodes (2009-2012 pour le Pays RA et 2010-2013 pour le Pays GML) :

- Le pilier 1 a surtout été mobilisé pour le foncier et l'immobilier d'entreprises (création, extension, aménagement de zones d'activités), pour un montant global de plus de 2M€ de contribution du Conseil Régional au titre des contrats. Le taux de cofinancement des CTU pour le pilier 1 était de 21,8%.
- Pour le pilier 2, les projets étaient diversifiés sur le Pays GML : on compte 2 projets dans le domaine des transports (parking de covoiturage et aménagement d'un pôle multimodal), un projet porté par le Syndicat du Pays pour l'opération « Demain, ma ville », et deux projets portés par des communes. Sur la Pays RA, les projets étaient axés sur la protection et la valorisation du littoral (4 projets), et le transport (2 projets) ; 2 autres projets étaient portés par des communes. Un montant global de 2,15 M€ a été versé par le Conseil Régional, avec un taux de cofinancement moyen de 53,5%.
- Les projets relevant du pilier 3 concernaient pour beaucoup les services à la population : ALSH, bâtiments pour la petite enfance ou périscolaires (6 projets sur le Pays RA), maisons de santé (2 projets sur le Pays RA), pôle enfance (Pays GML), bâtiments et sites à usage sportif/de loisirs (5 projets sur le Pays RA)..., soit plus de 70% des projets. Si les projets sont en très grande majorité des projets d'investissement, d'équipement etc., 2 projets portés par le Syndicat du Pays GML sont davantage des projets immatériels dans ce pilier (création d'une base de données ethnographique et programme d'éducation artistique).

Sur les secondes périodes (2013-2015 pour le Pays RA et 2015-2017 pour le Pays GML) :

- Le Pays RA a choisi de ne présenter que 3 projets dans le pilier 1, dont 2 pour des locaux d'offices de tourisme ; le Pays GML en revanche a présenté 8 projets, dans la continuité des projets de la période précédente (aménagement de sites d'activité). Le montant global des contrats pour ce pilier s'élève à 1,1M€, soit moitié moins que sur la période précédente.
- Pour le pilier 2, le Pays RA a présenté 9 projets, le Pays GML en a présenté 2. Sur le Pays RA, un tiers des projets sont des pistes cyclables et un tiers sont en lien avec la gestion des déchets. Le montant global du soutien du Conseil Régional s'élève à 2,4M€, soit un peu plus que sur la période précédente, pour un nombre de projets stable (les projets étaient globalement plus structurants et coûteux sur cette période).
- Au titre du pilier 3, le Pays GML a présenté 11 projets, et le Pays RA 13 projets. Le sport a occupé une place importante dans les projets du Pays RA (près de la moitié des projets).

Globalement, on assiste donc à une montée en puissance des piliers 2 et 3 entre les deux périodes sur les deux Pays : le pilier 1 a été relativement moins sollicité sur les secondes périodes par rapport aux premières. En termes de problématiques, le littoral et le tourisme sont des préoccupations importantes sur le Pays RA, tandis que les services à la population sont un domaine qui prend de l'ampleur dans les contrats des 2 Pays. Les projets sont en



très grande majorité des projets d'investissement (aménagement de sites, construction/rénovation de bâtiments existants), les projets immatériels étant peu nombreux.

→ La maîtrise d'ouvrage et le pilotage : une ouverture nette vers les acteurs privés

La maîtrise d'ouvrage est entièrement publique : seules des communes, des communautés de communes ou le Syndicat du Pays GML ont porté les projets. Les projets sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ou par le Syndicat du Pays GML ne sont pas seulement des projets d'ingénierie, mais bien des projets de développement. La maîtrise d'ouvrage supra-communale est évidemment liée aux compétences des EPCI et du Syndicat du pays : ainsi, dans le domaine économique ou de l'enfance (lorsque la compétence a été déléguée par les communes), leur implication est plus importante.

A noter également que plusieurs projets bénéficient directement à des acteurs privés : projets liés à l'ORAC sur la CC Sud Estuaire, locaux mis à disposition de la Croix Rouge, programme « Demain, ma ville » et programme artistique du pays GML. On observe également une montée en puissance des conseils de développement, plus impliqués dans les secondes périodes.

Ces signes montrent un changement d'orientations en terme de gouvernance globale des contrats, vers plus d'ouverture des acteurs publics vers les acteurs privés (entreprises, société civile organisée etc.).

1.4.3 Les autres types de contrats

Les acteurs publics du territoire mobilisent d'autres types d'instruments intégrés : les contrats entre les communautés de communes et le Conseil Général sont notamment très importants, notamment pour les projets d'investissement.

Par ailleurs, les acteurs publics contractualisent également sur une base sectorielle/thématique :

- Dans le champ du logement/ de la rénovation énergétique : l'Etat et plusieurs agences sont des partenaires privilégiés (ex : contrats avec l'ANAH, comme le programme d'intérêt général 2014-2017 sur la précarité énergétique, et contrat sur le maintien à domicile du Pays RA)
- Dans le champ culturel, plusieurs acteurs comme la DRAC ou le Conseil Général offrent des possibilités d'actions à long terme (ex : Projet Culturel de Territoire du Pays GML)
- Dans le secteur du tourisme : contrats animation et développement touristique (CADT) entre le Conseil Général et les Pays

La mobilisation d'instruments sectoriels en cohérence avec l'intervention de LEADER sont actuellement examinés, comme par exemple l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires à énergie positive » (ADEME et Conseil Régional), ou encore le label Pays d'Art et d'Histoire.

1.4.4 Bilan global de la mobilisation de ces instruments

Ces instruments intégrés ou sectoriels continueront d'être mobilisés par les acteurs du territoire afin de mettre en œuvre le SCoT et la stratégie de développement globale détaillée dans ce dossier de candidature. Les principaux enjeux compte-tenu du bilan des outils mobilisés sur la période 2007-2013 sur le Pays de Retz par les acteurs publics seront :

- **Le changement d'échelle** : les différents outils présentés dans cette partie ont été pensés et mis en œuvre à l'échelle des deux Pays (Retz Atlantique et Grandlieu,



Machecoul, Logne) : l'enjeu est donc de créer un système de pilotage et de dégager des priorités communes aux 2 sous-territoires administratifs du Pays de Retz. Cependant, dans le cadre du SCoT et de cette candidature LEADER, les acteurs ont prouvé leur capacité à travailler ensemble à une échelle élargie (cf. dernière partie de ce dossier pour le processus de concertation)

- **L'implication des acteurs privés** : la plupart de ces instruments sont portés et destinés aux acteurs publics ; or LEADER nécessite d'impliquer plus étroitement les acteurs privés. L'expérience LEADER du Pays GML, l'implication croissante des conseils de développement dans le pilotage des contrats régionaux et la dynamique de concertation mise en place pour élaborer ce dossier de candidature (40% des participants aux deux séminaires de concertation n'étaient pas des élus) sont des bases solides pour permettre aux acteurs de répondre à cet enjeu

De manière générale, c'est donc la mise en cohérence des instruments et des acteurs qui est l'enjeu principal du dispositif LEADER ; les acteurs du territoire ont décidé d'en faire un objectif volontaire et explicite. Le présent dossier de candidature fait de la mise en cohérence un axe de travail transversal, pour améliorer l'efficacité des différents instruments mobilisés au service du développement du territoire, dans le cadre fixé par le SCoT et de la stratégie globale déclinée dans le présent dossier de candidature.

2. Stratégie de développement local

2.1 Stratégie globale de développement local

Conformément aux attendus communs aux appels à projets ITI et LEADER en Pays de la Loire, les acteurs du territoire du Pays de Retz se sont attachés à définir une stratégie de développement global. Il est ainsi entendu que la stratégie présentée ci-après sera mise en œuvre à travers plusieurs outils ou dispositifs. LEADER représente l'un d'entre eux.

Cette stratégie n'a pas été élaborée ex-nihilo : afin que l'ensemble des actions en cours ou à venir soient cohérentes entre elles, les acteurs du territoire se sont basés sur les stratégies existantes. La stratégie est ainsi basée sur le PADD du SCoT, approuvé le 28 juin 2013, et prend notamment en compte les deux chartes de Pays, ainsi que le PCET du Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne en cours d'élaboration. Il ne s'agit pas d'une juxtaposition de plusieurs stratégies territoriales ou sectorielles : à partir de ces documents, une première proposition de diagnostic et de stratégie a été faite par le cabinet Absiskey aux membres du comité de pilotage. Puis les réunions successives et les apports de l'ensemble des acteurs du territoire (comité de pilotage, comité technique, réunions de concertation, contributions écrites etc.) ont permis d'élaborer une stratégie découlant des enjeux mis en avant par le diagnostic et cohérente avec l'ensemble des autres orientations stratégiques poursuivies par les différents acteurs du territoire.

Conformément aux attendus de l'appel à projets LEADER, la stratégie est « organisée autour des trois axes actuels des Nouveaux Contrats Régionaux ». Pour chaque partie du diagnostic, et sur la base de l'analyse AFOM, les grands enjeux du Pays de Retz ont été dégagés. Les schémas dans les pages suivantes présentent de manière synthétique la logique de la stratégie globale et intégrée du Pays de Retz, à savoir le lien entre ces enjeux identifiés, les objectifs de la stratégie définis en conséquence et les champs d'action qui sont visés de manière concrète dans le but d'atteindre les objectifs fixés.



• **Périmètre et situation du territoire du Pays de Retz**

Enjeux identifiés dans le diagnostic :

- Des enjeux qui concernent un territoire de projets dépassant les aires de coopération habituelles

Organisation administrative

- Développer les liens entre les acteurs à l'échelle du Pays de Retz : partager une culture de co-construction avec les acteurs du territoire
- Agir, animer, coordonner aux bonnes échelles

Objectif de la stratégie du Pays de Retz :

Mise en place d'une gouvernance et d'un pilotage adaptés (cf. partie 3 du dossier en ce qui concerne LEADER)

• **Pilier 1 : économie – emploi- formation**

Enjeux identifiés dans le diagnostic :

Emploi, économie :

- Accompagner le développement de l'emploi sur les secteurs d'avenir
- Pérenniser l'agriculture
- Développer les liens entre les acteurs à l'échelle du Pays de Retz

Accueil des entreprises

- Améliorer l'attractivité économique du territoire (qualité des zones d'activités, montée en débit...)

Tourisme :

- Rendre plus lisible la complémentarité de l'offre touristique du Pays de Retz (littoral/intérieur)
- Compléter l'offre en hébergements touristiques

Objectifs de la stratégie du Pays de Retz :

1.1 Améliorer la compétitivité des entreprises en leur offrant un cadre de développement mieux adaptés à leurs besoins

1.2 Développer durablement les secteurs du tourisme et de l'agriculture

1.3 Améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi, en développant les savoir-faire locaux

Champs d'action de la stratégie du Pays de Retz :

1.1.1 Améliorer la qualité du foncier et de l'immobilier d'entreprise : services aux entreprises, insertion paysagère des zones, schéma de zones, accès THD, accessibilité

1.1.2 Accompagnement des entreprises et des acteurs économiques à la création, reprise et au développement de leurs activités

1.2.1 Renforcer le potentiel touristique et accompagner son développement (hébergement, communication, infrastructures etc.)

1.2.2 Maintenir les ressources agricoles (terres, moyens de production, main d'œuvre) pour développer l'agriculture (accompagnement pour la création, reprise et développement d'activités)

1.3.1 Mettre en relation les acteurs de la formation, de l'emploi et les entreprises, au service des métiers et savoir-faire locaux

1.3.2 Mettre en place des solutions de gestion RH innovantes, en lien notamment avec la saisonnalité des activités (tourisme, maraichage, industries etc.)

1.3.3 Favoriser l'accès à la formation pour tous et tout au long de la vie (formation initiale et en continu)



• **Pilier 2 : Environnement - mobilité - transition énergétique**

Enjeux identifiés dans le diagnostic :

Modèle d'aménagement et d'urbanisme:

- Conforter les centralités pour maintenir l'attractivité des pôles d'équilibre et des bourgs (fonctions commerciales, de services, d'accès aux transports collectifs...) et préserver le lien social
- Privilégier un développement urbain plus économe en espace pour pérenniser l'agriculture et limiter la banalisation paysagère

Biodiversité, richesses naturelles et paysagères

- Préserver les richesses naturelles, valoriser les sites emblématiques du Pays de Retz
- Privilégier un développement urbain plus économe en espace pour limiter la banalisation paysagère et les impacts sur les espaces naturels
- Préserver les fonctionnalités écologiques identifiées au sein de la trame verte et bleue

Mobilité et transport

- Améliorer l'accessibilité du Pays de Retz (cf. orientations du ScoT)
- Offrir une meilleure mobilité à tous les habitants du territoire en jouant sur tous les leviers (offre de transports collectifs, développement des nouvelles pratiques, rapprochement de l'habitat et des principaux services du quotidien...)

Transition énergétique

- Appuyer/mutualiser les démarches des deux Pays relatives à l'accompagnement des particuliers sur des programmes de financement de l'amélioration des performances énergétiques, sous conditions de ressources.
- Accompagnement des acteurs locaux dans l'émergence de nouvelles filières / de nouveaux projets facilitant la transition énergétique

Déchets

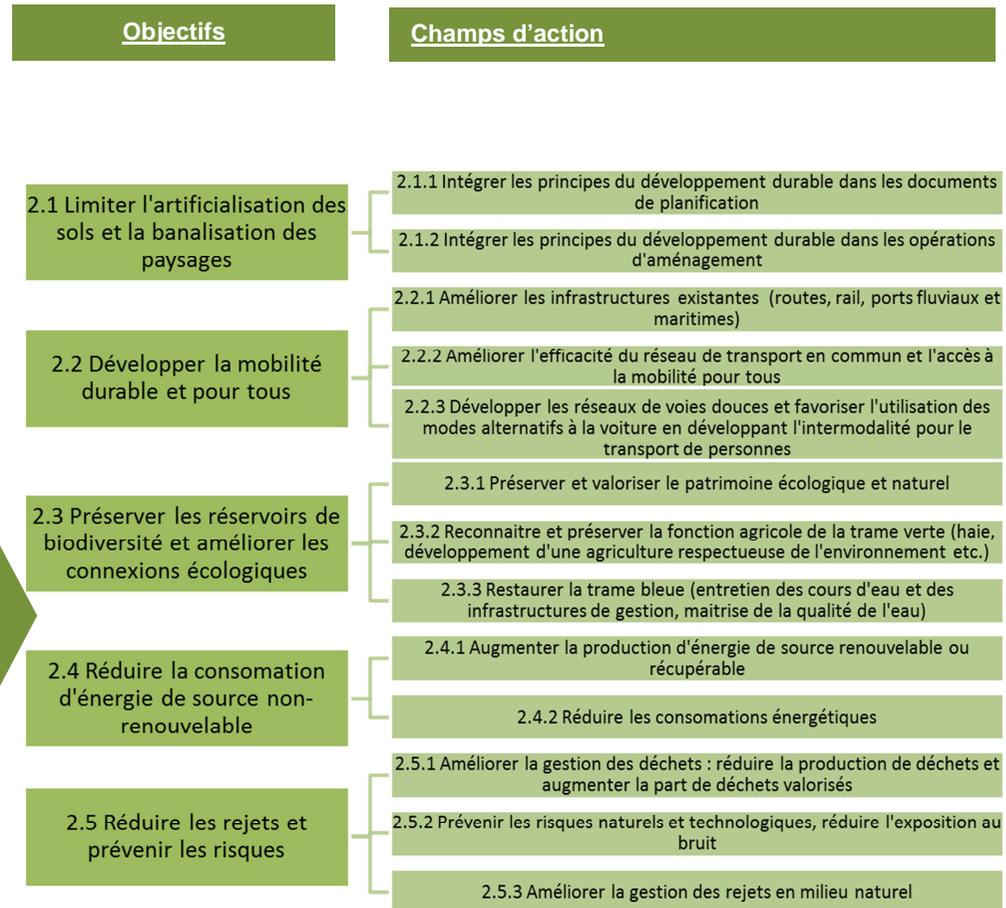
- Absorber l'augmentation du volume des déchets au regard des perspectives démographiques
- Réduire la dépendance aux territoires extérieurs pour le traitement des déchets du Pays de Retz

Risques naturels et technologiques

- Intégrer les risques dans les partis d'aménagement (par exemple actions pour limiter l'exposition au risque inondation : limiter l'imperméabilisation des sols, maintenir des champs d'expansion des crues, préserver le réseau de haies...)

Nuisances et pollutions

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable du Pays de Retz
- Améliorer la qualité des eaux (superficielles, de ruissellement...) du territoire





• **Pilier 3 : solidarités humaines et territoriales**

Enjeux identifiés dans le diagnostic :

Économie de proximité

- Renforcer les polarités commerciales et conforter le dynamisme commercial des centres-villes et centres-bourgs.
- Poursuivre le développement du secteur des services, vivier d'emplois non « délocalisables »
- Accompagner les entreprises artisanales dans la durée, en lien avec la chambre des métiers

Logement et patrimoine bâti

- Appuyer/mutualiser les démarches des deux Pays relatives à l'accompagnement des particuliers sur des programmes de financement de l'amélioration des performances énergétiques, sous conditions de ressources.
- Accompagnement des acteurs locaux dans l'émergence de nouvelles filières / de nouveaux projets facilitant la transition énergétique

Services : enfance/petite enfance, culture, loisirs, santé, seniors

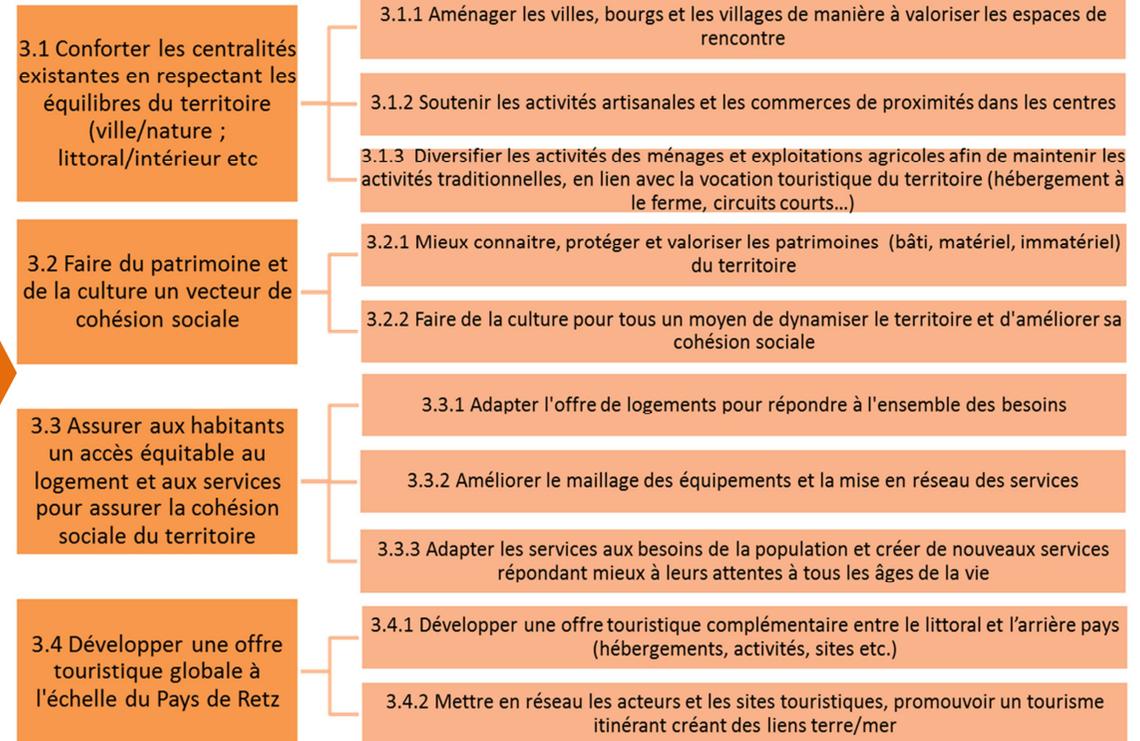
- Poursuivre le développement du dispositif de garde des jeunes enfants sur le territoire pour accompagner l'évolution démographique et les besoins spécifiques
- Favoriser sur le territoire le dialogue sur les futurs équipements et projets de loisirs, culturels, sportifs, en relation avec les différents acteurs du territoire
- Maintenir une « force vive culturelle » locale
- Élargir l'offre globale de services à destination des personnes âgées et anticiper les besoins en logement / structures d'accueil à moyen terme, compte tenu du vieillissement de la population

Tourisme 4 saisons

- Développer le tourisme intérieur, en s'appuyant notamment sur la qualité des équipements d'accueil sur le tourisme itinérant (sentiers de randonnées, pistes cyclables...)
- Développer l'hébergement
- Valoriser les dynamiques de coopération entre les Pays, entre les communautés de communes et avec les différents acteurs (économiques, culturels) du territoire pour construire une offre globale

Objectifs

Champs d'action





2.1.2 Pilier 1 : économie – emploi – formation

Les 3 objectifs reprennent pour l'essentiel l'orientation 4 du PADD du SCoT : Développer, équilibrer l'emploi sur tout le territoire. Une partie des éléments de l'orientation 6 : Conforter le territoire agricole est également reprise ici (l'agriculture comme secteur d'activité économique).

- **Objectif 1.1 Améliorer la compétitivité des entreprises en leur offrant un cadre de développement mieux adapté à leurs besoins**

Si le foncier et l'immobilier économique forment une offre quantitativement suffisante, le service aux entreprises peut encore être amélioré. De plus, on constate une disparité dans la vitesse de « remplissage » des zones, liée à la localisation, au coût du foncier, au niveau de service offert.... Afin d'équilibrer et d'adapter au mieux l'offre foncière et immobilière économique du territoire, le champ d'action 1.1.1 vise à rendre l'offre plus cohérente et lisible (ex : spécialisation des zones pour créer des clusters, développement de l'offre de services aux entreprises sur les zones etc.) et à améliorer la qualité de celles-ci (ex : montée en débit internet, accessibilité, traitement paysager etc.).

L'indice de concentration des emplois indique que le nombre d'emplois proposés sur le territoire est nettement inférieur à la population active (ratio de 0,7). Le champ 1.1.2 vise donc à aider les entreprises et les entrepreneurs à développer et à créer des activités. Ce champ d'actions est complémentaire avec les objectifs relatifs à la mobilité, dans la mesure où la création d'emplois sur le territoire est de nature à réduire le nombre des déplacements domicile-travail (notamment vers l'extérieur du territoire).

- **Objectif 1.2 : Développer durablement les secteurs du tourisme et de l'agriculture**

Deux secteurs d'activité revêtent une importance particulière sur le territoire du point de vue du potentiel de développement endogène qu'ils représentent. Il s'agit du tourisme (champ 1.2.1) et de l'agriculture (champ 1.2.2). En effet, le tourisme est à la fois un secteur économique important et qui met en valeur le patrimoine naturel, culturel et les activités traditionnelles (ex : produits issus de la pêche, de l'agriculture etc.). Le développement d'une offre globale et lisible à l'échelle du Pays de Retz est à consolider. Les acteurs du territoire ont par ailleurs souligné que la problématique de l'hébergement est prégnante (ex : diversification de l'offre, maintien des gîtes et chambres d'hôtes qui ont tendance à être reconvertis en résidences principales etc.)

L'agriculture représente quant à elle un secteur important en termes d'emplois par rapport à d'autres territoires. De plus, l'agriculture joue un rôle important dans la préservation de la trame verte et bleue et des paysages typiques du territoire (ressource pour le tourisme, la qualité de vie etc.). En cohérence avec les objectifs du SCoT, ce champ d'action vise d'une part à pérenniser le foncier agricole, et d'autre part à accompagner les agriculteurs dans leurs projets afin de conserver une activité agricole dynamique sur le territoire.

- **Objectif 1.3 : améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi en développant les savoirs faire locaux.**

Afin de soutenir pleinement le potentiel de développement économique endogène du territoire, il faut s'assurer de l'adéquation entre l'offre de formation, l'offre d'emplois et le profil des actifs du territoire. Afin de réaliser cet objectif, les acteurs du territoire mobiliseront donc 3 champs d'action : d'une part (champ 1.3.1) la coordination des acteurs liés à l'emploi ; d'autre part la mise en place de solutions RH innovantes pour les secteurs d'activité sujets à la saisonnalité (champ 1.3.2) ; enfin, l'accès pour les habitants à des formations



(notamment professionnelles) en lien avec les secteurs d'activités à fort potentiel d'emplois, dans le respect des orientations régionales pour cette politique (champ 1.3.3).

2.1.3 Pilier 2 : Environnement - mobilité - transition énergétique

Les 5 objectifs qui déclinent ce pilier reprennent beaucoup d'éléments du PADD du SCoT : il s'agit d'un pilier très important au regard des enjeux relevés dans le diagnostic. Ainsi, les orientations suivantes du SCoT sont ici reprises :

- 1 Organiser le territoire autour des centres urbains, du réseau de transports collectifs et de la trame verte et bleue - Économiser l'espace
- 2 Établir un équilibre entre développement et protection sur le littoral
- 5 Définir une véritable stratégie de mobilité durable
- 6 Conforter le territoire agricole
- 7 Économiser l'énergie et développer les sources de production renouvelables - Protéger l'eau et la biodiversité

- **Objectif 2.1 Limiter l'artificialisation des sols et la banalisation des paysages**

Conformément aux objectifs du SCoT, les principes d'urbanisme durable devront être développés à la fois au niveau des documents d'urbanisme opérationnels (PLH, PLU) et dans les opérations d'aménagement (construction de bâtiments moins énergivores avec des systèmes de chauffage par énergies renouvelables, penser à la reconversion dès la construction, densifier plutôt qu'étendre l'enveloppe urbaine, favoriser l'accessibilité par des modes de transport doux etc.). Ces principes permettront d'atteindre les objectifs et prescriptions du SCoT en matière de consommation de l'espace. Le SCoT est l'échelle pertinente pour gérer ces questions et mettre en place la concertation et les outils d'aide à la décision auprès des acteurs (ex : observatoire du foncier, expérimentations et diffusions de bonnes pratiques etc.).

Cet objectif est complémentaire à ceux liés au logement, aux services à la population, au développement des énergies renouvelables et de la mobilité.

- **Objectif 2.2 Développer la mobilité durable pour tous**

Cet objectif recouvre trois champs : l'un lié à l'accessibilité externe du territoire (2.2.1), l'autre lié au développement des transports en commun (2.2.2) et le dernier lié au développement des déplacements doux (2.2.3). Les actions dans ces champs visent d'une part à désenclaver les zones les moins bien desservies, à coordonner et améliorer les transports en commun et l'intermodalité et à faciliter les déplacements doux. Afin de changer les habitudes en matière de transport, un important travail de sensibilisation des publics (notamment les moins mobiles et les plus fragiles) et de mise en réseau des acteurs liés à la mobilité est nécessaire en complément des actions d'investissement.

- **Objectif 2.3 Préserver les réservoirs de biodiversité et améliorer les connexions écologiques**

Afin d'atteindre cet objectif, il sera nécessaire d'approfondir les études et diagnostics en amont des actions de préservation et restauration des réservoirs et corridors écologiques. Un travail de sensibilisation et de valorisation du patrimoine écologique et naturel du territoire est également nécessaire. Les publics visés par ces actions de sensibilisation et de valorisation sont le grand public, les élus mais aussi les agriculteurs compte-tenu de l'importance de l'agriculture dans l'entretien et la valorisation de la trame verte et bleue.

Cet objectif est en lien avec ceux liés au tourisme, compte-tenu de l'importance du capital nature pour développer le tourisme 4 saisons, ainsi qu'avec les objectifs liés à l'agriculture



ou à l'artificialisation des sols (préservation de la trame verte et bleue, conformément aux objectifs du SCoT).

- **Objectif 2.4 Réduire la consommation d'énergie de source non-renouvelable**

Les acteurs du Pays de Retz souhaitent agir de manière globale sur la question de la transition énergétique. Ainsi, ils souhaitent favoriser les projets s'inscrivant dans une logique de filière locale de développement des énergies renouvelables. Compte-tenu du rythme de construction et de l'importance à venir des travaux de rénovation énergétique, le secteur de la construction devra être sensibilisé et formé afin de développer des savoir-faire et des habitudes de travail permettant d'accélérer le rythme de rénovation thermique des bâtiments. Un important travail de mise en réseau et de sensibilisation/formation est donc nécessaire en complément des actions d'investissement pour développer le potentiel de production d'énergies renouvelables, l'utilisation des sources d'énergie renouvelable et la baisse des consommations énergétiques (notamment par les bâtiments).

Cet objectif est complémentaire avec celui lié à la mobilité, dans la mesure où les déplacements sont un poste de consommation d'énergie important. Il est également complémentaire des actions visant à intégrer les principes du développement durable dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement (ex : intégration de réseau de chaleur, de systèmes de chauffage éco-efficace etc.).

- **Objectif 2.5 Réduire les rejets et prévenir les risques**

Cet objectif vise à réduire les interactions négatives entre les activités anthropiques et l'environnement. Il s'agit d'une part de réduire les rejets (pollutions pour le champ 2.5.3 et déchets pour le champ 2.5.1) et d'anticiper, prévenir et réduire les risques liés à l'environnement (phénomènes climatiques et naturels, mais aussi nuisances causées par l'homme comme le bruit ou les risques technologiques). Le champ 2.5.1 revêt une importance particulière pour les acteurs du Pays de Retz : en effet, un travail sur la réduction des déchets à la source, le réemploi et la valorisation des déchets a été entamé par le conseil de développement du Pays Grand Lieu Machecoul et Logne. Par ailleurs, le traitement des déchets du territoire est effectué pour partie à l'extérieur du Pays de Retz.

Cet objectif est en lien avec celui relatif au patrimoine écologique.

2.1.4 Pilier 3 : solidarités humaines et territoriales

Les 4 objectifs qui déclinent ce pilier reprennent les orientations du SCoT suivantes :

- 1 Organiser le territoire autour des centres urbains, du réseau de transports collectifs et de la trame verte et bleue - Économiser l'espace
- 3 Répondre aux besoins des habitants actuels et futurs

Compte tenu des tendances de développement observées, il est en effet primordial d'anticiper les besoins de la population afin d'accueillir au mieux les nouveaux arrivants sans compromettre la cohésion sociale ni les équilibres territoriaux et écologique du territoire.

- **Objectif 3.1 Conforter les centralités existantes en respectant les équilibres du territoire (ville/nature ; littoral/intérieur etc.)**

Le SCoT détermine la hiérarchie urbaine du territoire et fixe des objectifs en termes d'usage des différents espaces: l'objectif n'est pas de stopper le développement du territoire, mais bien de le canaliser afin d'assurer sa durabilité. Dans le cadre du pilier 3, cet objectif vise à rendre plus attractifs les centres (champ 3.1.1) afin d'éviter le développement d'espaces monofonctionnels et de favoriser les rencontres pour préserver la qualité de vie et la cohésion sociale. Cela sous-tend l'aménagement des centres-bourgs pour les rendre plus



attractifs et propices aux rencontres. Afin d'améliorer l'attractivité des centres, les commerces et activités de proximité doivent être sauvegardés afin d'éviter la dévitalisation du tissu urbanisé existant. Enfin, les activités agricoles traditionnelles qui entretiennent les paysages doivent être maintenues en encourageant le cas échéant la diversification vers des activités en lien avec d'autres champs de la stratégie (ex : tourisme 4 saisons, commerce de proximité en développant les circuits courts).

Cet objectif est en lien avec celui relatif au logement et aux services à la population.

- **Objectif 3.2 : Faire du patrimoine et de la culture un vecteur de cohésion sociale**

Le Pays de Retz est riche d'un patrimoine culturel, bâti, immatériel divers et riche. Son tissu associatif est également dense et anime la vie des villages et des bourgs. Cependant, une grande partie du patrimoine ordinaire qui témoigne du passé du territoire est en mauvais état de conservation ; de plus, l'offre des associations est très dense et peu organisée, ce qui nuit à sa lisibilité globale. Afin que le patrimoine (champ 3.2.1) et la culture (champ 3.2.2) jouent pleinement leur rôle dans l'animation du tissu social local et contribuent à renforcer les liens entre les habitants, et entre les habitants et leur territoire, les acteurs du Pays de Retz souhaitent agir sur ces deux champs d'action.

Cet objectif est en lien avec celui relatif à l'offre touristique globale du Pays de Retz.

- **Objectif 3.3 : Assurer aux habitants un accès équitable au logement et aux services pour assurer la cohésion sociale du territoire**

La population du territoire augmente de manière très rapide ; cependant, la répartition de la population demeure inégale. De plus, les modes de vie évoluent rapidement (décohabitation, déconnexions des lieux de vie etc.). Dans ce contexte, afin de préserver la cohésion sociale du territoire et d'équilibrer son développement pour qu'il reste soutenable, il est nécessaire de veiller à ce que la typologie des logements et leur répartition soient en adéquation avec les besoins en évolution (champ 3.3.1), que le maillage des équipements de services soit pertinent (champ 3.3.2) et que la nature des services proposés évoluent avec les besoins de la population (champ 3.3.3). Le SCoT offre un cadre pour réfléchir collectivement à l'organisation de ces éléments, afin de jouer la complémentarité entre implantation d'équipements et mise en réseau des sites et des acteurs.

Cet objectif est directement en lien avec l'objectif de conforter les centralités, de faire du patrimoine et de la culture un vecteur de cohésion sociale ainsi qu'à celui lié aux mobilités internes au territoire : il s'agit bien d'organiser l'espace de façon à favoriser les modes de vie « de proximité », en rendant plus accessibles les services et les activités (dont les emplois) pour tous, et en favorisant les relations de proximité dans le but de renforcer les liens sociaux (solidarités humaines).

- **Objectif 3.4 : développer une offre touristique globale à l'échelle du Pays de Retz**

Le tourisme est un secteur d'activité important pour le territoire ; cependant, la fréquentation touristique est assez concentrée à la fois temporellement (en été) et géographiquement (sur la côte). Pourtant, le territoire présente de multiples atouts pour développer une offre plus équilibrée. Il s'agit donc d'une part de développer une offre de tourisme favorisant l'extension de la période touristique et d'autre part une meilleure répartition spatiale de l'accueil des touristes. L'adaptation de l'offre d'hébergement et le développement des activités touristiques « nature » sont parmi les orientations choisies par les acteurs du Pays de Retz. Par ailleurs, il est nécessaire de rendre l'offre plus lisible et d'organiser les séjours touristiques à une échelle plus large (champ 3.4.2) afin de créer de réels liens terre/mer dans le secteur du tourisme.

Cet objectif est en lien direct avec celui relatif au tourisme tel que traité dans le pilier 1 : la différence étant que le pilier 1 vise avant tout à soutenir des actions structurantes



indépendamment de l'allongement de la période ou de la zone touristique visée, alors qu'ici l'objectif est bien d'équilibrer l'accueil des touristes temporellement et géographiquement (développement de solidarités territoriales dans le secteur touristique). Il est également lié à ceux relatifs au patrimoine naturel et à la culture.

2.2 Plus-value LEADER attendue

La stratégie globale de développement sera mise en œuvre via différents moyens : moyens humains et financiers des acteurs publics et privés du territoire, dispositifs d'ingénierie financière et humaine externes etc., ceci devant être intégré aux différentes réflexions en cours relatives à :

- l'évolution de la coopération entre acteurs publics :
 - o mise en œuvre du SCoT et création d'outils collectifs à cette échelle
 - o mise en place d'outils de planification urbaine intercommunaux
 - o mise en place de schémas de mutualisation
 - o création des PETR
 - o potentielle création d'un PNR Loire-Grandlieu,
 - o etc.
- les possibilités de financement d'actions par des partenaires externes :
 - o Via des dispositifs d'appui ponctuels et sectoriels : subventions publiques des partenaires à des échelles plus large :
 - Union Européenne via les mesures du programme opérationnel FEDER-FSE régional, du PDR régional, du programme opérationnel FSE national, ainsi que via les programmes européens d'aide directs
 - Etat via les appels à projets ponctuels ou récurrents et les subventions pour les acteurs publics et privés, ainsi que les dotations aux collectivités
 - Autres collectivités partenaires des acteurs du Pays de Retz : Conseil Régional et Conseil Général qui soutiennent des projets chacun dans leurs domaines d'action (appui financier ou technique)
 - Agences comme l'ADEME, l'ARS etc. qui soutiennent dans leur domaine des projets de manière ponctuelle dans la mesure où ils contribuent à mettre en œuvre leurs propres stratégies d'intervention sectorielles
 - Etc.
 - o Via des dispositifs d'appui intégrés : nouveaux contrats régionaux (Conseil Régional), contrats de territoire départementaux (Conseil Général de Loire Atlantique), LEADER (Union Européenne)

Eu égard à ce constat, les acteurs du Pays de Retz ont cherché à déterminer les champs et les modes d'action pour lesquels LEADER aurait la plus-value la plus importante par rapport à l'ensemble des autres instruments qui seront mobilisés pour mettre en œuvre la stratégie globale et intégrée du Pays de Retz.

Les champs d'action dans lesquels les acteurs du pays de Retz estiment que LEADER aura un effet de levier important ont été déterminés sur la base de l'analyse des liens entre les différents enjeux relevés dans le diagnostic (voir partie 2.3.1 ci-dessous).

Les modes d'action pour lesquels LEADER apportera la plus-value la plus importante ont été définis en complémentarité des autres outils existants et en appui sur les 7 fondamentaux de LEADER, socle de la « philosophie LEADER ».



Les acteurs ont ainsi élaboré la grille de critères suivante :

Donner la priorité aux projets...	
Innovants	Projets développant des techniques/ produits/ méthodes encore jamais utilisés/ mis en œuvre sur le territoire, ou par seulement certains acteurs du territoire (transfert d'innovation à l'intérieur du territoire), en lien avec le fil rouge de la candidature
Multisectoriels	Projets qui contribuent à plusieurs orientations de la stratégie LEADER du territoire, et/ou plusieurs piliers du développement durable (économie/environnement/social) et/ou plusieurs résultats attendus des fiches-actions
Intégrés	Projets en lien avec d'autres projets réalisés par d'autres porteurs de projet du territoire (dans ou hors-LEADER), permettant de créer des synergies entre projets et/ou entre acteurs
Selon leur dimension	Projets à une échelle supracommunale : favoriser les projets dont le rayonnement dépasse les limites communales (réseau à l'échelle du Pays de Retz, mutualisation des infrastructures etc.)
Selon leur pérennité	Projets qui permettent de créer des dynamiques/ résultats pérennes : favoriser les projets dont l'objectif sera atteint et pourra perdurer après la fin du financement de LEADER
Pour les projets d'investissement	Concentrer LEADER sur l'ingénierie en amont des investissements à proprement parler (études globales) ou la méthode ascendante et les partenariats/ réseaux => dépenses immatérielles permettant d'acquérir de nouvelles méthodes d'élaboration et de réalisation des projets Pour les projets avec des dépenses d'investissement importantes (ex : aménagement d'équipements, achat de matériel etc. représentant un % important des coûts totaux éligibles) : s'assurer de la pérennité du fonctionnement des équipements/ de l'utilisation du matériel financé : les porteurs de projets devront présenter les moyens de fonctionnement prévus au-delà du projet LEADER offrant le plus de garanties possibles
Pour les projets immatériels	Favoriser les études selon leur degrés d'opérationnalité : les porteurs de projets seront invités à démontrer/offrir des garanties sur la mise en œuvre des préconisations des études en termes d'investissement/de réalisation concrète
Selon la complémentarité des publics visés	Projets s'adressant à des publics complémentaires en termes de bénéficiaires ultimes ou d'acteurs associés à la réalisation du projet (par exemple partenariats publics-privés, projets intergénérationnels, catégories socio-professionnelles diverses, etc.)
Pour les « petits » projets	Concentrer LEADER sur les projets où les autres composantes de la plus-value LEADER est la plus évidente



Les discussions en comités de pilotage et comités techniques, et lors des ateliers d'élaboration des fiches-actions ont permis de construire cette grille. Elle définit la plus-value attendue de LEADER par rapport aux autres moyens existants pour mettre en œuvre la stratégie globale de développement du territoire.

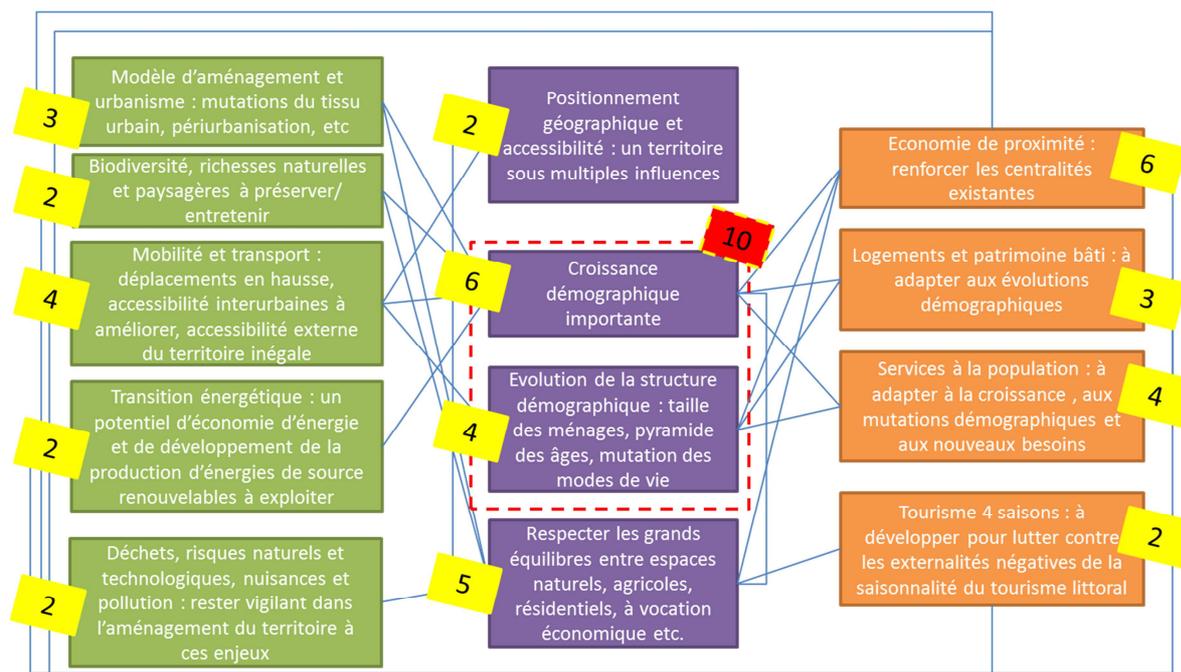
Elle sera notamment utilisée dans le cadre de la sélection des opérations par le comité de programmation du GAL, le principe étant que les projets qui répondront le mieux et de la manière la plus pertinente à chacun de ces critères auront plus de chance d'être sélectionnés par le comité de programmation.

Cependant, cette grille ne sera pas utilisée de manière uniforme : en fonction des champs de la stratégie (des fiches-actions concernées) certains critères revêtent plus d'importance. De ce fait, la pondération de chacun de ces critères en fonction de la fiche-action concernée a été évoquée, mais les critères de pondération n'ont pas encore été décidés. De plus, **les acteurs du Pays de Retz souhaitent rendre cette grille et la pondération des critères dynamique, afin de la faire évoluer au fil de la programmation, d'adapter au mieux le pilotage et le suivi de LEADER aux réalités et aux réorientations potentielles en cours de programmation.**

2.3 Plan d'action spécifique à LEADER

2.3.1 Présentation générale : le fil conducteur

Comme indiqué ci-dessus, la stratégie de développement globale sera mise en œuvre via différents moyens et instruments. Afin de déterminer les champs de la stratégie pour lesquels la plus-value LEADER est la plus significative, les acteurs du Pays de Retz ont procédé à une analyse des liens entre les différents enjeux relevés à partir du diagnostic et répondant à la rubrique de présentation générale ainsi qu'aux deux piliers éligibles à LEADER en Pays de la Loire. Le schéma ci-dessous récapitule ces relations. Pour chaque enjeu, le schéma précise le nombre de nœuds, c'est-à-dire le nombre de relations qui partent de ou arrivent à l'enjeu.





L'analyse permet de mettre en évidence la prégnance des enjeux démographiques sur le territoire : la croissance démographique est globalement très importante, de même que l'évolution de la structure démographique et des modes de vie. Ces évolutions créent de multiples tensions sur le modèle de développement du territoire, que ce soit :

- sur le plan écologique : artificialisation des sols pour répondre aux besoins croissants en logements, zones d'activité pour les emplois, équipements ; augmentations des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions (dus notamment à l'importance de la voiture dans les déplacements) etc.
- sur le plan énergétique : augmentation des besoins ; hausse de la dépendance énergétique du territoire ; accroissement des coûts de l'énergie créant des situations de fracture sociale due à l'énergie
- sur le plan social : la pression démographique nécessite une adaptation rapide de l'offre de logements et de services; l'évolution de la structure démographique (vieillesse, mais aussi arrivée des jeunes) et des modes de vie (décohabitation ; nouveaux besoins en termes de loisirs ; horaires atypiques plus fréquents ; développement de la demande pour des produits et services locaux et éthiques) doit également être anticipée pour répondre aux besoins de la population sans compromettre l'équilibre du développement du territoire (adapter l'offre de mobilité notamment)
- sur le plan économique : pression à l'urbanisation pesant sur le coût du foncier, dépendance à l'emploi extérieur

C'est pourquoi les acteurs du Pays de Retz ont choisi de centrer LEADER autour du **fil conducteur** suivant :

LEADER Pays de Retz, Mieux vivre dans un territoire en développement

Ce fil conducteur a guidé le comité de pilotage dans le choix des champs de la stratégie à traiter dans le cadre de LEADER : chaque fiche-action est ainsi en lien direct avec le fil conducteur. De plus, conformément à la plus-value LEADER attendue (cf. ci-dessus), les fiches-actions sont très complémentaires les unes des autres, afin d'éviter le saupoudrage. LEADER sera ainsi concentré

- sur les champs d'actions de la stratégie globale les plus en lien avec le fil conducteur défini
- sur les modes d'action pour lesquels la plus-value LEADER attendue est la plus importante

Les actions cofinancées dans le cadre de LEADER relèveront donc, conformément aux attentes de la Commission Européenne, de plusieurs secteurs. Cependant, il ne s'agit pas de cofinancer des actions isolées les unes des autres : les actions cofinancées par LEADER devront répondre à la plus-value LEADER attendue, dont un des critères consiste à démontrer les liens avec d'autres actions ou d'autres acteurs du territoire. Le fil conducteur est un gage de la cohérence interne de la stratégie et de la complémentarité des différentes actions qui seront réalisées grâce à LEADER.

2.3.2 Plan d'actions spécifique LEADER

A partir du fil conducteur expliqué ci-dessus, le comité de pilotage de la mission d'élaboration de la candidature LEADER a arrêté les champs de la stratégie qui feraient l'objet de fiches-actions. Des intitulés provisoires pour chaque fiche-action ont été déterminés à ce stade. Lors des ateliers du 27 octobre, largement ouverts (cf. chapitre 3.1.2), chaque groupe de participants a alimenté la rédaction des fiches-actions. Les débats étaient animés par des référents techniques et des co-rapporteurs issus respectivement du comité technique et du



comité de pilotage (cf. partie 3). Ils étaient guidés en fonction de la plus-value LEADER attendue déterminée par le comité de pilotage, le but étant de définir les modes d'action qui permettent de respecter au mieux la plus-value LEADER attendue pour chaque champ d'action. Les débats ont également permis de préciser les éléments constitutifs de la plus-value LEADER attendue (la grille a évolué suite aux ateliers pour renforcer sa pertinence).

**Chaque fiche-action est le fruit d'un travail transversal
entre acteurs du territoire représentant le Pays de Retz dans toute sa diversité.
Les fiches-actions sont étroitement liées entre elles autour du fil conducteur
défini par les acteurs du Pays de Retz :**
Mieux vivre dans un territoire en développement

Chaque fiche-action est pensée comme un outil de mise en œuvre opérationnel de la stratégie globale, articulé autour du fil conducteur de LEADER. Le tableau ci-dessous synthétise les fiches-actions annexées du dossier, il met en valeur le lien entre chaque fiche-action et le fil conducteur.



Intitulé	Lien fil conducteur	Types de projet	Réalisation
Fiche-action n°1 : Améliorer l'accès à la mobilité pour tous et l'intermodalité	« Mieux vivre dans un territoire en développement », c'est pouvoir se déplacer facilement quelle que soit sa situation pour avoir accès à l'emploi, aux services et aux commerces. Les déplacements doux et les transports en commun doivent être favorisés afin d'éviter les externalités négatives liés aux modes de transports thermiques (émissions de polluants, de GES, bruit etc.) et de réduire la facture énergétique liée aux déplacements.	Mise en place d'une plateforme mobilité à l'échelle du SCO : recensement de l'offre existante, articulation entre les modes de transport existants, solutions innovantes, mise en réseau	10 projets
Fiche-action FEDER : Développer les réseaux de voies douces et l'utilisation de modes alternatifs à la voiture		Élaboration d'un « schéma directeur modes actifs » au assimilé ; aménagement de tronçons (hors tronçons purement touristiques ou de loisirs) ; achat de matériel ; sensibilisation/promotion modes doux notamment auprès des personnes les moins sensibilisées	entre 100 et 200 km de liaisons douces
Fiche-action n°2 : Préserver et valoriser le patrimoine écologique et naturel	« Mieux vivre dans un territoire en développement », c'est pouvoir continuer à bénéficier d'un cadre de vie agréable et de la richesse de la biodiversité, malgré la pression démographique	études et diagnostics ; élaboration de plans de gestion concertés ; formation/sensibilisation de la population, des élus, des agriculteurs ; actions innovantes de préservation	10 projets
Fiche-action n°3 : Réduire la consommation d'énergie, augmenter la production d'énergie renouvelable	« Mieux vivre dans un territoire en développement », c'est faire face aux enjeux de la transition énergétique, pour que l'augmentation de la population et le développement économique ne se fassent pas au détriment de l'environnement, et pour maîtriser les coûts de l'énergie qui pèsent sur les acteurs du territoire ; une logique de filière est à ce titre privilégiée	2 filières prioritaires : rénovation thermique des bâtiments (formation entreprises) et filière bois-énergie ; études, formation, sensibilisation ; travaux et achat de matériel pour développer des unités de production d'énergie ou des réseaux d'énergie de source renouvelable, ou récupérable ou pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments	entre 10 et 20 projets
Fiche-action n°4 : Conforter les centralités pour améliorer l'accès aux services et activités de proximité	« Mieux vivre dans un territoire en développement », c'est pouvoir se passer de la voiture pour les fonctions de ravitaillement et de dépannage (proximité géographique), et bénéficier d'un cadre de vie agréable et dynamique (proximité relationnelle), malgré les nouveaux modes de vie favorisant la déconnexion des lieux avec l'allongement des distances parcourues	études, animation fonctionnement ; travaux d'aménagement de locaux et achat de matériel pour l'accueil des commerces et activités de proximité ; travaux d'aménagement des espaces publics (mise aux normes non-éligible)	entre 10 et 20 projets
Fiche-action n°5 : Adapter l'offre de services aux besoins de la population (logements, santé, animation de la cité,...)	« Mieux vivre dans un territoire en développement », c'est offrir à tous un logement et des services adéquats par rapport à ses besoins et envies, et répartir l'offre de logements et de services de manière à garantir un accès équitable pour tous à ces deux éléments fondamentaux de la vie locale	études, animation, fonctionnement ; travaux d'aménagement de logements en centre-bourg pour couvrir les besoins les moins bien satisfaits ; achat de matériel (mise aux normes non-éligible)	40 projets
Fiche-action n°6 : Mettre en valeur le patrimoine (bâti, matériel, immatériel) et développer l'offre culturelle par la mise en réseau des acteurs	Compte-tenu des évolutions démographiques et des représentations mouvantes du territoire par ses habitants « Mieux vivre dans un territoire en développement », c'est construire une vision de la culture à l'échelle du Pays de Retz, en associant l'ensemble des acteurs à la préservation, la valorisation des patrimoines et à la création artistique, afin que les habitants ne soient pas seulement spectateurs de leur territoire, mais participent à son évolution	études, diagnostics, fonctionnement, création artistique ; achat de matériel ; conception et édition de supports d'animation/sensibilisation ; travaux de restauration du patrimoine s'ils sont couplés à un projet de valorisation	15 projets



Fiche-action n°7 Développer une offre touristique globale à l'échelle du Pays de Retz	« Mieux vivre dans un territoire en développement », c'est équilibrer la fréquentation touristique que ce soit dans le temps ou géographiquement, afin que l'ensemble du territoire et des acteurs bénéficie des retombées de ce secteur économique dont le développement est à harmoniser, et d'éviter les externalités négatives de la concentration du tourisme	mise en réseau de l'offre existante et renforcement de l'offre (hébergement, activités, itinéraires etc.) pour étendre la saison et la zone touristique ; uniquement projets immatériels renforcer l'offre sur la partie intérieure des terres	12 projets
Fiche-action n°8 Animation, suivi, gestion administrative et financière et évaluation	« Mieux vivre dans un territoire en développement », c'est veiller à ce que la mise en œuvre de LEADER participe de la démarche intégrée entamée avec le SCOT, c'est irriguer le territoire de cette dynamique en faveur d'un projet global commun	Coordination-animation du programme, et appui aux porteurs de projets, aux membres du GAL et des comités ; suivi administratif et financier de LEADER (préparation et compte-rendu des comités de programmation, élaboration des rapports d'avancement, gestion du logiciel OSIRIS) ; évaluation intermédiaire et finale, veille et capitalisation au travers des réseaux régionaux notamment	15 réunions du GAL à minima 6 rapports annuels 2 rapports d'évaluation
Fiche-action n°9 Coopération	« Mieux vivre dans un territoire en développement », c'est s'ouvrir sur d'autres territoires ruraux affrontant les mêmes problématiques, afin d'échanger et d'améliorer encore les connaissances, méthodes de travail et savoir-faire au service du développement des territoires	préparation et réalisation de projets de coopération, visant à échanger avec 1/des autres territoires ruraux et à en tirer des enseignements menant à une/des expérimentations concrètes dans le Pays de Retz et dans le/les territoires partenaires	2 projets



2.4 Plan de financement

Le plan de financement présenté ci-dessous reprend les indications budgétaires mentionnées dans le détail des fiches-actions (cf. annexe 1). L'estimation budgétaire par fiche-action a été élaborée sur la base des éléments connus, à savoir principalement :

- Projection par rapport à LEADER 2007-2013 du Pays GML ;
- Fiches-projets envoyées par les acteurs du territoire dans le processus de concertation (cf. partie 3.1)
- Connaissance des co-rapporteurs et des acteurs du territoire des réalités du terrain et des besoins des acteurs

La maquette a ensuite été déterminée de la manière suivante :

- Pour chaque fiche-action, détermination du cout total des projets sur la période 2014-2020 :
 - o Estimation du cout moyen des différents types de projets éligibles et souhaités
 - o Estimation du nombre de projet qui seront réalisés, c'est-à-dire du nombre de projets dont la plus-value sera suffisante pour que le comité de programmation du GAL les sélectionne
 - o Cout moyen de chaque type de projet x nombre de projets estimés sur la période
- Pour chaque fiche-action, détermination du soutien FEADER maximum :
 - o Estimation du niveau d'aide FEADER requis pour que les projets soient réalisés en tenant compte :
 - De la nature des porteurs attendus
 - Du niveau d'incitativité nécessaire (pour les projets les plus novateurs, le risque est plus grand et nécessite donc un soutien plus important)
 - Des contreparties nationales potentielles

Il s'agit d'une version provisoire : en effet, le détail des contreparties nationales n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous.

Ainsi, les acteurs n'ont pas encore pu valider dans le détail les contreparties des partenaires extérieurs, principalement car :

- Les délais pour réaliser ce dossier de candidature et l'impératif de concertation associée demandent du temps
- Les partenaires n'ont pas encore définis leurs lignes budgétaires pour 2014-2020

Sur ce second point, il faut notamment prendre en compte le contexte général de réforme des collectivités et les contraintes budgétaires fortes : interrogations sur le maintien de la clause de compétence générale des Conseils Régionaux et Généraux, recomposition des périmètres des communautés de communes etc. Ces éléments ne permettent pas aux partenaires du Pays de Retz de se positionner fermement à ce stade.

Pour autant, les acteurs du Pays de Retz ont veillé à tenir compte des possibilités de financement des principaux partenaires du territoire suivants :

- État : appels à projet et fonds nationaux connus à ce jour, aides gérées par les services en Région (DRAAF, DREAL, DRAAC, DIRECCTE)
- Agences : ADEME (fiche-action 4 notamment), ARS, Agence de l'Eau
- Conseil Général : contrats avec les EPCI, aides sectorielles
- Conseil Régional : nouveaux contrats régionaux et aides sectorielles

Ainsi, ces acteurs ont été invités et associés au processus de concertation ; lors des ateliers, les co-rapporteurs ont en outre été attentifs à prendre en compte les orientations connues des partenaires extérieurs à ce stade.



Enfin, LEADER dispose d'un appui politique fort sur le territoire : les communes et EPCI se sont massivement mobilisés et impliqués dans l'élaboration du SCoT puis de la candidature LEADER. Ils seront donc des contributeurs directs de LEADER.

Pour l'ensemble des contreparties, les acteurs prévoient d'organiser des rencontres avec les partenaires extérieurs au territoire afin de formaliser leur soutien à la démarche LEADER du Pays de Retz. Ces rencontres auront lieu au premier semestre 2015.

Fiche-action	Fonds européens		Contreparties publiques	Contreparties privées
	FEDER	FEADER		
FA1 mobilité pour tous		159 215 €		
FA FEDER mobilités douces	500 000€			
FA2 patrimoine écologique		222 519 €		
FA3 transition énergétique		311 424 €		
FA4 centralités		222 375 €		
FA5 services et logements		666 919 €		
FA6 patrimoine et culture		333 136 €		
FA7 tourisme		221 993 €		
FA8 animation, suivi, évaluation		375 000€		
FA9 coopération		22 189€		
TOTAL	500 000€	2 534 770€		

3. Gouvernance et dispositif de mise en œuvre

3.1 Processus d'implication des acteurs pour l'élaboration de la candidature

3.1.1 Les fondements de la démarche de concertation

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Retz, véritable projet de territoire à l'échelle de 41 communes, a été approuvé le 28 juin 2013 à l'unanimité, après quelques années d'une large concertation. En effet, entre 2007 et 2012, 12 réunions publiques, une vingtaine dans les différentes communes et intercommunalités du SCoT, 3 réunions de personnes publiques associées ont été organisées (cf. bilan de la concertation du SCoT, consultable sur le site Internet www.paysderetz.fr). Dans la continuité de cette démarche d'élaboration du SCoT, le syndicat mixte du SCoT a décidé de se porter candidat au dispositif LEADER 2014-2020 (cf. délibération jointe en annexe).

Sur la période 2007-2013, le Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne était porteur de la démarche LEADER sur les 20 communes de son territoire. L'élargissement de la démarche à l'ensemble des 6 intercommunalités du Pays de Retz a été considéré par les élus du SCoT comme une opportunité de rassembler plus largement les collectivités et acteurs du territoire autour d'un projet commun, à partir de la stratégie définie par le SCoT.

Cependant, le SCoT est un document d'urbanisme, traitant des thématiques transversales d'aménagement du territoire (développement économique, environnement, habitat, mobilité, agriculture...). Il convenait de compléter cette approche sur les sujets n'étant par nature pas traités dans le SCoT, en particulier les problématiques sociales.



Des réunions de concertation spécifiques à l'élaboration de la stratégie intégrée de développement ont été organisées, pour permettre de dégager la plus-value LEADER attendue par l'ensemble des acteurs du territoire. Ces réunions ont permis de mener un réel processus de concertation. Ainsi, pour chaque grande partie du dossier de candidature (diagnostic, stratégie, plan d'actions, gouvernance), les étapes de concertation ont successivement :

- sensibilisé et formé les acteurs : il s'agissait de présenter les « règles du jeu » et les attendus afin de borner les débats et de permettre à tous d'y prendre part dans les mêmes conditions (éviter que la technicité de LEADER ne freine la participation)
- instauré des espaces de débat ouverts, afin que chacun puisse s'exprimer (par oral ou écrit, afin d'éviter que l'indisponibilité éventuelle des acteurs aux réunions ne freine leur participation)
- permis de présenter une synthèse entre les attendus et les souhaits exprimés par les acteurs, afin de décider des orientations à prendre (afin que chaque étape puisse être discutée et présentée à l'ensemble des participants)

3.1.2 L'organisation de la concertation

Les acteurs du territoire ont fait le choix d'être accompagnés par un cabinet externe dans leur démarche.

Plusieurs types de réunions ont été organisés (cf. bilan de la concertation en annexe) :

- Des comités de pilotage (composés des membres du Bureau du SCoT, soit 18 élus, et de 6 représentants des conseils de développement du territoire)
- Des comités techniques (composés de la directrice du syndicat mixte du SCoT, de la directrice et des chargés de mission du Pays, des DGS ou DGA des communautés de communes ou leur représentant)
- Des réunions de concertation élargie (invités : membres du comité syndical du SCoT, soit 79 élus, maires, conseillers municipaux et DGS des 41 communes du territoire, partenaires institutionnels, membres des conseils de développement, représentants du monde socio-économique partenaires du SCoT, du Pays et des 6 communautés de communes, soit près de 300 invitations)

En plus des réunions, des contributions écrites ont également été organisées :

- Contributions sur les éléments du dossier (diagnostic et stratégie)
- Contributions sous forme de fiche-projet

Pour chacune de ces réunions, la participation a été large et active : les personnes invitées ont massivement participé aux réunions organisées, et ont apporté les éléments de connaissance nécessaires à l'élaboration d'une candidature de qualité. Les membres du comité de pilotage et du comité technique ont par ailleurs progressivement pris en charge l'animation des réunions et de la démarche d'élaboration du dossier de candidature. Ainsi, les ateliers du 27/10 ont été animés par des co-rapporteurs issus du comité de pilotage ; des référents techniques issus du comité technique se sont ensuite chargés de synthétiser les contributions orales et écrites des participants aux ateliers et ont aidé les co-rapporteurs à rédiger les fiches-actions.

Au-delà des comités de pilotage et technique, composés de personnes sensibilisées par avance à LEADER et aux dispositifs de financement intégrés, **les réunions de concertation ont permis de mobiliser bien au-delà des cercles « habituels »**. Les 2 réunions de concertation ont ainsi rassemblé respectivement 130 participants le 25 septembre et 80 le 27 octobre, dont 40% de partenaires non élus (cf. listes d'émargement en annexe). Les débats entre acteurs variés ont par ailleurs permis aux participants de se rendre compte des



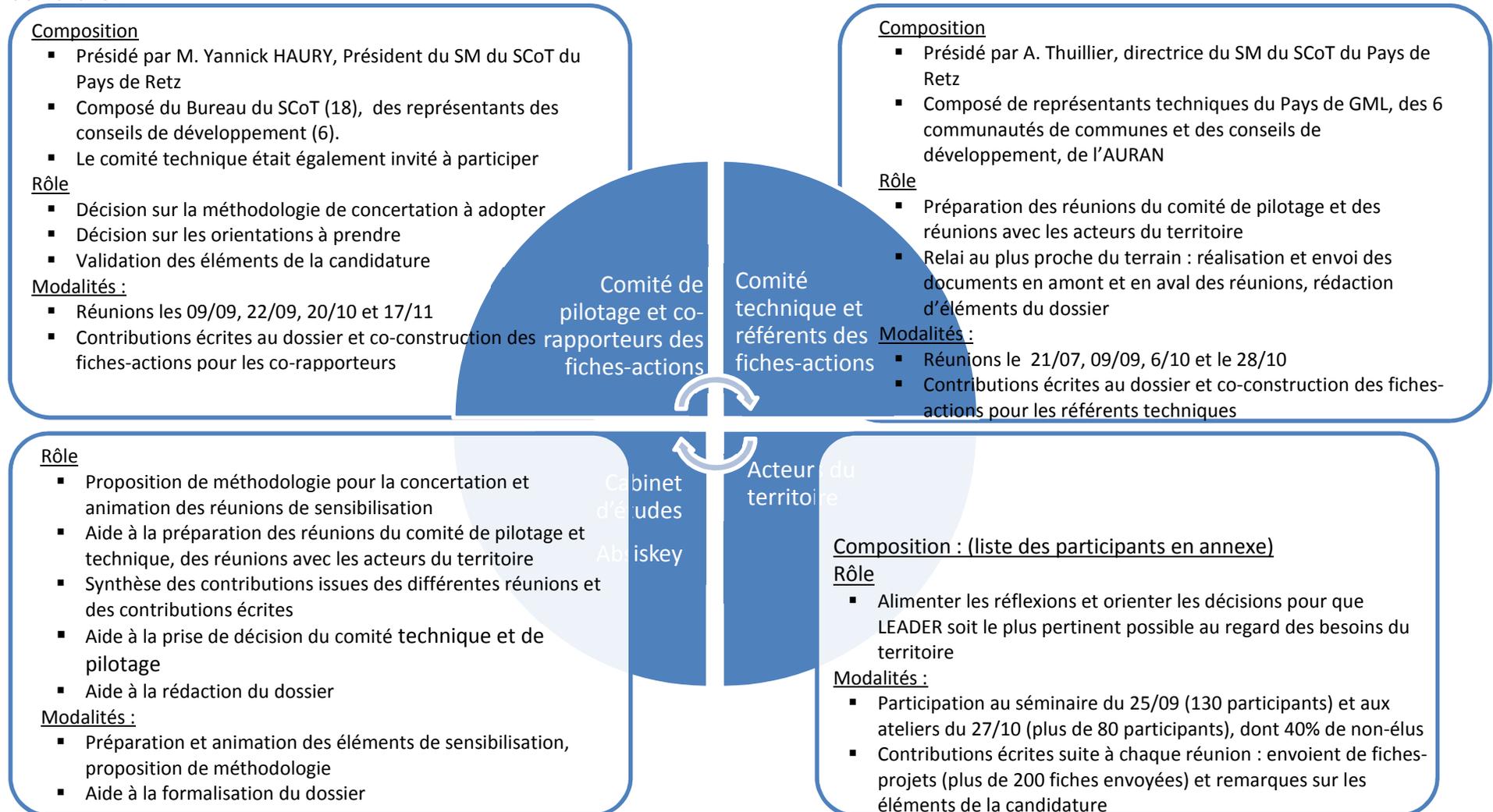
possibilités de mutualisation et des potentiels de réseau existants sur le territoire. Les débats lors des ateliers du 27/10 ont à ce titre enrichi la candidature, ils ont posé les bases d'une mise en œuvre efficace et pertinente de LEADER sur le Pays de Retz.

Les participants ont également envoyé de nombreuses contributions écrites. Au-delà des contributions sur les documents qui leur étaient soumis, les acteurs du territoire ont complété **plus de 200 fiches-projets** (cf. trame en annexe), qui visaient à recenser les projets ou idées de projets en cours/à venir sur le territoire. L'objectif visé par ces fiches-projets n'était pas de réaliser un inventaire exhaustif et définitif des projets qui seront réalisés sur la période 2014-2020, mais d'enrichir le diagnostic à partir des besoins recensés et de mesurer le potentiel de certains champs d'action. Les fiches-projets ne sont donc pas un « catalogue » de projets à réaliser, mais bien une source de connaissance complémentaire ayant servi à construire une réflexion et une stratégie collective opérationnelle.

La stratégie intégrée présentée dans ce dossier a été élaborée sur la base du SCoT, des chartes des deux Pays, des éléments de stratégies élaborées au niveau des Pays et des communautés de communes, mais aussi en tenant compte des plus de 200 fiches-projets envoyées par les acteurs du territoire.



Le schéma ci-dessous récapitule les modalités de concertation mises en place et le rôle de chaque type d'acteurs impliqués dans la démarche :





3.2 Composition et organisation du GAL

3.2.1 Présentation de la structure porteuse

L'article 34 du RPDC stipule que : « L'autorité ou les autorités de gestion responsables veillent à ce que les groupes d'action locale désignent en leur sein un partenaire chef de file responsable des questions administratives et financières ou s'associent dans une structure commune légalement constituée »

Pour mémoire, le dispositif LEADER 2007-2013 qui concernait le territoire du Pays GML est porté par la structure du Pays GML elle-même. Ce portage par le Pays GML n'est plus envisageable car le territoire du SCOT du Pays de Retz est plus large et couvre 6 communautés de communes (Cœur Pays de Retz, Région de Machecoul, Loire-Atlantique Méridionale, Pornic, Sud Estuaire et Grand Lieu) et 41 communes.

Les membres du comité syndical du SCoT ont donc décidé le 8 juillet 2014 de confier au syndicat mixte du SCOT du Pays de Retz le portage de la candidature puis, si elle est retenue, de la mise en œuvre du GAL LEADER¹. Le principal intérêt du portage proposé est ainsi la concordance entre les périmètres d'intervention du SCOT et de LEADER et la nécessité de faire porter ce dernier par une structure, créée en 2004, dans laquelle tous les acteurs territoriaux se reconnaissent, d'autant que le SCoT a été approuvé unanimement le 28 juin 2013.

Cette légitimité et les travaux menés antérieurement sur la stratégie et l'identité du territoire et son évolution au cours des vingt prochaines années ont d'ailleurs permis de mener les réflexions sur la candidature de façon complète et homogène. La coordination technique des travaux a été assurée par la Directrice du syndicat mixte du SCoT, avec une participation active des six communautés de communes (DGS ou DGA), du syndicat de Pays GML et de l'AURAN.

Au niveau de son organisation, le comité syndical du SCoT est composé de 61 membres et se réunit au moins deux fois par an. Il valide les documents, décide des actions et études à mener, vote le budget. Le bureau du SCoT est composé de 18 membres et se réunit au moins quatre fois par an. Il donne un avis sur les documents d'urbanisme, les principaux projets d'aménagement des communes et les principaux projets de développement commercial.

Le Président du SCoT est M. Yannick HAURY.

Le syndicat mixte du SCoT qui est désigné chef de file sera dans les faits le signataire de la convention d'attribution de l'enveloppe de FEADER dédiée au LEADER du territoire du SCoT du Pays de Retz. L'équipe technique dédiée à l'animation et à la gestion administrative et financière de LEADER sera rattachée à cette structure porteuse.

Le syndicat mixte est donc tout à fait légitime à porter la candidature du GAL LEADER, à mobiliser les acteurs publics et privés du territoire et à en assurer la gestion par la suite.

3.2.2 Principes pour la constitution du GAL

Les règlements européens stipulent que « le développement local mené par les acteurs locaux bénéficie du soutien du FEADER et est dénommé "développement local Leader" » (art. 32 RPDC). Le Développement local LEADER « est mené par des groupes d'action locale composés de représentants des intérêts socioéconomiques locaux publics et privés, dans lesquels, à l'échelon décisionnel, ni les autorités publiques, au sens des règles

Nb. Les statuts actuels seront modifiés pour permettre le portage du dispositif LEADER.



nationales, ni un groupement d'intérêt ne représentent plus de 49 % des droits de vote » (art. 32 RPDC).

Cette obligation quant à la parité public-privé est rappelée dans l'appel à projet LEADER des Pays de la Loire : il est ainsi précisé que « le comité de programmation du GAL est l'organe décisionnel constitué des partenaires locaux du territoire, représentatif des différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie LEADER du territoire. **La moitié au moins des membres du comité de programmation doit représenter le secteur privé.** » (p.5 appel à projet LEADER régional).

Plusieurs principes ont guidé le COPIL dans la constitution du GAL, dans le respect des règles de composition imposées par l'Union Européenne, l'État et l'Autorité de Gestion :

- Garantir l'implication de l'ensemble des secteurs socio-économiques concernés par la stratégie LEADER
- Veiller aux grands équilibres territoriaux (répartition entre représentants des pôles d'équilibre et des autres communes ; répartition des représentants sur l'ensemble du Pays de Retz...)

L'objectif est donc de constituer un GAL réactif, mais également en capacité de relayer la dynamique de LEADER au-delà de ses seuls membres. Les acteurs du Pays de Retz veilleront ainsi à ce que l'organisation du GAL (ses instances, mais aussi ses modes de fonctionnement) soit efficace, transparente, et à ce que le GAL joue pleinement son rôle dans la mise en réseau des acteurs et des actions du territoire.

3.2.3 Composition du GAL

Le GAL ne sera formellement constitué que d'un comité de programmation et d'une cellule technique. Cependant, une attention particulière sera portée à la coordination avec les autres organismes de décision collectifs sur le territoire, notamment pour éviter que LEADER ne soit un outil trop confidentiel, limitant ainsi sa plus-value en termes de mise en réseau des acteurs et des actions. L'appropriation par l'ensemble des acteurs de LEADER, que ce soit son contenu ou ses méthodes, doit profiter largement au territoire.

A) Comité de programmation

Il sera composé de la façon suivante :

- Membres publics :
 - o Chacune des 6 communautés de communes membres du syndicat mixte du SCoT du Pays de Retz désignera 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.
 - o Le comité de programmation sera donc composé de 18 membres publics titulaires et de 18 suppléants.
- Membres privés
 - o Chacun des conseils de développement désignera un certain nombre de membres privés suppléants et titulaires :
 - CD du Pays GML : 10 titulaires et 10 suppléants
 - CD de la CC de Pornic : 4 titulaires et 4 suppléants
 - CD de la CC de Sud Estuaire : 3 titulaires et 3 suppléants
 - CD de la CC Cœur du Pays de Retz : 3 titulaires et 3 suppléants
 - o Le comité de programmation sera donc composé également de 20 membres titulaires privés et de 20 membres suppléants privés.



Au total, le comité de programmation du GAL sera donc composé de 38 membres titulaires et de 38 membres suppléants.

Il est entendu que :

- Aucun groupe d'intérêt ne doit détenir plus de 49% des votes
- Les membres publics ne peuvent avoir plus de 49% des votes
- Les membres privés peuvent être des commerçants, des agriculteurs, des artisans, des représentants d'entreprises (PME, PMI), le cas échéant désignés par des chambres consulaires; des acteurs de la société civile, des citoyens, des consommateurs, des acteurs culturels, des associations ; ils doivent tous être issus des conseils de développement
- Les décisions doivent se prendre selon la règle du double quorum : 50% de présents, dont 50% de privés

Les fonctions du comité de programmation seront d'assurer les fonctions du GAL avec l'assistance de la cellule technique.

B) Articulation avec les autres organes de gouvernance du territoire

Afin de favoriser une appropriation de la démarche LEADER le plus largement possible, il est prévu d'articuler le GAL étroitement avec, à minima :

- Les 6 communautés de communes
- Les 2 Pays
- Le PNR Loire-Grandlieu s'il est créé

L'articulation se fera tant au niveau technique (ex : instauration de réunions techniques périodiques, transmission des informations relatives à l'avancement de LEADER etc.) qu'au niveau du pilotage stratégique. Ces organes seront également des parties prenantes privilégiées dans le cadre de l'évaluation de LEADER.

3.2.4 Fonctions du GAL

L'appel à projet LEADER des Pays de la Loire précise que « le GAL sera l'interlocuteur unique pour les différents maîtres d'ouvrage des opérations mises en œuvre dans le cadre du plan de développement du montage des opérations jusqu'à leur réalisation. [...] Une convention détaillant les modalités de gestion sera alors signée entre la Région, autorité de gestion, l'Agence de Service et de Paiement, organisme payeur, la structure porteuse. » (p.7 appel à projet régional).

Les acteurs du Pays de Retz ont défini les principes de partage des tâches à assumer par le GAL stipulées dans le règlement européen (art. 34 RPDC), en attribuant pour chaque tâche un rôle au comité de programmation et/ou à la cellule technique. Le détail des tâches assumées par chacun de ces deux organes est précisé ci-dessous, et sera détaillé dans un règlement intérieur à élaborer.

A) Rôle du comité de programmation :

- Élaborer et appliquer les stratégies de développement local mené par les acteurs locaux
- Réceptionner et évaluer les demandes de soutien
- Élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire et des critères objectifs de sélection des opérations qui préviennent les conflits d'intérêts, garantissent qu'au moins 50 % des voix à exprimer lors du vote sur des décisions de



- sélection proviennent de partenaires qui ne sont pas des autorités publiques et autorisent la sélection par procédure écrite
- Les critères de la plus-value LEADER présentés dans le présent dossier de candidature seront utilisés comme base pour définir les critères et la procédure de sélection des demandes de subvention
 - Assurer, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux en classant les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de ladite stratégie
 - Sélectionner les opérations et de déterminer le montant du soutien et, le cas échéant, de présenter les propositions à l'organisme responsable de la vérification finale de leur admissibilité avant approbation

B) Rôle de la cellule technique

- Renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des opérations, y compris en stimulant leurs capacités de gestion des projets
 - la cellule technique apportera un appui aux potentiels porteurs de projets, de manière individuelle ou collective
- Élaborer et publier des appels à propositions ou une procédure de soumission de projets continue, y compris la définition des critères de sélection
- La cellule technique est chargée de la préparation des réunions du comité de programmation, d'établir les comptes rendus et de notifier aux demandeurs de la décision du comité de programmation
- Elle est également en charge de la communication auprès des autres organes de gouvernance sur les décisions prises par le comité de programmation (mise en réseau) : information sur les projets déposés auprès du GAL, sur les dates des réunions du comité de programmation, diffusion des comptes rendus
 - La cellule technique assurera notamment la coordination au niveau technique avec les 2 Pays, les Communautés de communes, les conseils de développement du territoire ; ces organes pourraient être associés, selon des modalités qui restent à définir, au suivi technique de LEADER
- Suivre l'application de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux et des opérations soutenues, et accomplir des activités d'évaluation spécifiques se rapportant à ladite stratégie
 - La cellule technique se chargera du suivi administratif et financier, y compris l'établissement des rapports de suivi ;
 - Elle se chargera également de l'évaluation
 - la cellule technique devra impulser ou renforcer ou orienter les tendances à l'innovation des projets candidats.

La cellule technique sera également en charge de mener une veille active sur les autres dispositifs qui concourent à mettre en œuvre la stratégie globale, afin de réorienter LEADER en cours de programmation (pour que la mise en œuvre de LEADER soit toujours la plus pertinente et présente la plus-value la plus importante possible).

Dans le cadre de la dynamique LEADER, de l'actualisation des connaissances, du partage d'expériences, des bonnes pratiques, de la valorisation et de la capitalisation, une participation et une contribution actives seront nécessaires à la vie du réseau régional et national de la part des porteurs de projets et des membres de la cellule d'animation et du GAL.



3.3 Dispositif de mise en œuvre

3.3.1 Équipe d'animation et de gestion

L'équipe d'animation sera chargée de faire fonctionner la cellule technique.

Il est prévu d'y consacrer les moyens humains suivants :

- 1 ETP embauché spécifiquement pour l'animation du programme LEADER ;
- ½ ETP dédié spécifiquement à la coordination administrative et financière du programme LEADER et à son articulation avec les autres structures et politiques territoriales;
- ½ ETP constitué de temps partiels dédiés au programme LEADER par les DG des 6 structures intercommunales ainsi que par les agents qui ont participé à la gestion de LEADER 2007-2013 par le pays GML.

Conformément aux recommandations de l'Union Européenne et des préconisations de l'évaluation de LEADER du Pays GML 2007-2013, il est prévu de mobiliser une personne à temps plein pour le suivi et l'animation de LEADER. Cette personne sera le pivot de LEADER. Les autres fonctions nécessaires pour le suivi de LEADER seront assurées par des personnes ne travaillant pas à temps plein sur LEADER. Il s'agit d'une part de mutualiser les ressources en utilisant les compétences acquises par des personnes travaillant déjà sur le territoire, et d'autre part de favoriser l'appropriation de la démarche LEADER en intégrant formellement des personnes d'autres organismes de gouvernance du territoire dans le suivi de LEADER. Les clés de répartition et les modalités exactes de fonctionnement de cette cellule LEADER restent à définir ; il sera peut-être nécessaire de conclure une convention entre les organismes participants (sur le modèle du fonctionnement du Pays de Retz Atlantique).

Comme le précise la fiche action spécifique, 80 % de ces frais seront à la charge du programme LEADER. Les 20% restants seront à la charge des partenaires du programme.

3.3.2 Suivi et évaluation

Il est prévu sur la base des objectifs opérationnels de la candidature de mettre en place des critères de sélection spécifiques des projets qui mettront l'accent sur le changement que ces derniers devraient provoquer.

Pour ce faire, les fiches actions définissent des indicateurs de réalisation et de résultat que la cellule technique recueillera au fur et à mesure de l'avancée des projets après une appréciation technique au moment de la phase de pré-instruction et « politique » au moment de leur programmation. Dans le cadre de ce processus d'évaluation permanent, les 5 points suivants serviront de fil rouge :

- Le programme LEADER et les projets sont-ils pertinents : contribution de leurs objectifs aux enjeux et aux problématiques du territoire ?
- Le programme LEADER et les projets sont-ils cohérents : rapport entre les actions prévues et les moyens dédiés par rapport aux objectifs affichés ?
- Le programme LEADER et les projets sont-ils efficaces : utilisation optimale des moyens ?
- Le programme LEADER et les projets sont-ils économes : rapport « qualité/prix » ?
- Le programme LEADER et les projets sont-ils efficaces : atteinte des objectifs prévisionnels ?

Un guide aux porteurs de projets sera élaboré par la cellule technique et adopté par le comité de programmation. Le plus en amont possible, il permettra d'indiquer aux porteurs de



projets potentiels quels sont les objectifs, les attendus administratifs et les indicateurs de réalisation et de suivi du programme LEADER. Il rappellera également les critères de sélection ainsi que la valeur ajoutée attendue de LEADER.

Au fur et à mesure de la remontée des demandes d'aide, les porteurs renseigneront les indicateurs nécessaires qui seront recueillis et traités par la cellule technique. Celle-ci procédera, ou externalisera selon le cas, régulièrement à une évaluation de l'avancée du programme et transmettra ces informations au comité de programmation ainsi qu'à l'autorité gestionnaire du programme et à ses partenaires.

3.3.3 Communication et capitalisation

La communication et la capitalisation sont deux fonctions essentielles afin d'améliorer l'appropriation de LEADER par l'ensemble des acteurs sur le territoire, et de bénéficier/faire bénéficier des bonnes pratiques de LEADER.

En terme de communication, il est notamment prévu de mettre en place un plan de communication en fonction des différentes cibles de LEADER, qui pourrait viser les publics suivants :

- Les membres des organes de gouvernance du territoire, proches de la mise en œuvre
- Les potentiels porteurs de projet, qui ne sont pas tous sensibilisés de la même manière à LEADER et n'ont pas tous le même niveau de connaissance de la gouvernance du Pays de Retz
- Les autres territoires LEADER et les partenaires extérieurs, familiers de LEADER mais pas du Pays de Retz
- Le grand public

En fonction du profil de chacun de ces publics, les messages et les moyens de communication devront être adaptés. Les plus proches de la mise en œuvre devront davantage être formés qu'informés (*capacity building*), tandis que le discours devra davantage porter sur les réalisations concrètes pour les acteurs les plus éloignés de la mise en œuvre.

Les outils de communication envisagés sont notamment :

- Une page internet dédiée sur le site de la structure porteuse, avec éventuellement un extranet pour les membres du GAL ;
- L'utilisation des réseaux sociaux ;
- L'édition d'articles à diffuser dans les lettres d'information existantes ou dans la presse locale ;
- L'organisation de réunions d'information ou de formation ;
- La participation à des événements existants sur le territoire

Pour le volet capitalisation, il est attendu du réseau rural de mettre en valeur les réalisations réussies du LEADER du Pays de Retz, mais aussi de bénéficier de retours d'expérience des autres territoires LEADER : en effet, si le Pays GML a déjà une expérience de LEADER, ce n'est pas le cas au niveau du Pays de Retz Atlantique. De plus, entre 2007-2013 et 2014-2020, les règles ont changé, et l'autorité de gestion également : les acteurs de la cellule technique entendent donc bénéficier de formations et d'un accompagnement technique pour le suivi de LEADER, afin de prévenir tout problème de gestion et d'alerter les membres du comité de programmation et les porteurs de projets des éventuels revirements de jurisprudence.



4. Annexes

Annexe 1 : Fiches-actions LEADER

Annexe 2 : Bilan de la concertation

Annexe 3 : Liste des communes du périmètre LEADER

Annexe 4 : Statuts et délibérations



Appel à projet LEADER Pays de la Loire 2014-2020

Candidature LEADER Pays de Retz

**LEADER Pays de Retz, mieux vivre dans
un territoire en développement**

Annexe 1 : **Fiches-actions LEADER**



1. Propos introductif

1.1 Lignes de partage et liens avec les autres réglementations

Le recueil des fiches-actions qui suit a été élaboré par les acteurs du territoire du Pays de Retz en réponse à l'appel à projet LEADER des Pays de la Loire. Chaque fiche-action a fait l'objet d'une concertation avec les acteurs du territoire : elles ont donc été élaborées selon une méthode ascendante.

Pour chaque fiche-action, les acteurs du territoire ont apporté leur vision des enjeux de développement et leur analyse des besoins pour mieux vivre dans un territoire en mouvement.

Cependant, cette approche ne méconnaît pas les exigences définies aux niveaux européen, national et régional pour la mise en œuvre des fonds européens et de LEADER en particulier.

Ainsi, le processus de sélection des opérations LEADER du Pays de Retz se fera selon deux principes transversaux, applicables à chacune des fiches-actions du présent recueil :

- **Les lignes de partage avec le PO FEDER-FSE et le PDR FEADER** : conformément aux principes ayant conduit à l'élaboration des critères définissant la plus-value LEADER, LEADER financera prioritairement les opérations qui ne sont éligibles ni au PO FEDER-FSE ni au PDR FEADER (hors LEADER) : le GAL, et notamment la cellule technique, orientera les porteurs de projets et les appuiera dans le montage de leurs dossiers pour les financements européens régionaux dans ces cas de figure précis ;
- **Les liens avec les autres réglementations existantes** : il est entendu que les opérations LEADER sont soumises aux règles de financement existantes et qui s'imposent aux porteurs de projets ; ainsi, en cas d'existence de règles de financement spécifiques (ex : régimes d'aides, autofinancement minimum, etc.), elles s'appliqueront aux projets. Cela signifie que le taux d'aide du FEADER, s'il est par principe de 80% de la dépense publique nationale, pourra être inférieur dans ces cas précis.

Concernant les lignes de partage, les acteurs seront notamment vigilants concernant :

- Pour la fiche-action 2 : les opérations de travaux et d'entretien des milieux des contrats Natura 2000 (hors agriculture), qui pourraient relever de LEADER, tandis que d'autres types de projets liés aux contrats Natura 2000 relèvent du PO FEDER-FSE ;
- Pour la fiche-action 3 : la rénovation énergétique des logements sociaux sera financée par le PO FEDER-FSE ;
- De manière transversale : les actions de formation en lien direct avec la stratégie LEADER seront financées par LEADER, tandis que les formations relevant d'autres périmètres ou objets pourront être cofinancées via le PO FEDER-FSE (FSE notamment) et le PDR FEADER (mesure 1).

Concernant les autres réglementations :

- Les acteurs veilleront à appliquer les régimes d'aide d'Etat les plus avantageuses ; ils prendront l'attache des services instructeurs autant que de besoin afin de clarifier l'impact de ces derniers et d'obtenir des informations sur la jurisprudence pratiquée ;
- Les acteurs sont conscients que les porteurs de projets publics devront assurer au minimum 30% d'autofinancement pour les projets d'investissement conformément à la réglementation en vigueur.

La cellule technique du GAL assurera une veille active sur ces deux aspects, afin d'orienter les porteurs de projet et d'alerter les membres du comité de programmation le plus en amont possible, pour une gestion efficace et sûre des fonds européens de mise en œuvre du dispositif LEADER en Pays de Retz. La cellule technique se mettra notamment en rapport avec le réseau rural régional sur ces questions.



1.2 Seuil et plafond d'aide et indicateurs

Les acteurs ont tenu compte dans la rédaction des fiches-actions de la réalité des besoins des acteurs et de l'encadrement aux niveaux européen, national et régional des fonds européens.

Toutefois, compte-tenu de l'enveloppe prévisionnelle de LEADER, et vu la plus-value LEADER attendue, les acteurs ont été vigilants aux coûts moyens estimés des types de projets ciblés dans chaque fiche-action. Les discussions ont été menées sur les seuils et plafonds de dépense publique nationale à prendre en compte pour établir les montants de FEADER par projet. Toutefois, les acteurs n'ont pas jugé pertinent d'inscrire les seuils et plafonds dans toutes les fiches-actions : en effet, LEADER doit rester un instrument souple de mise en œuvre de la stratégie de développement locale définie collectivement et permettant l'innovation. Le comité de programmation du GAL fixera donc des seuils et plafonds de DPN applicables, qu'il révisera en cours de programmation s'il l'estime nécessaire (notamment après la réalisation des bilans annuels, afin de réorienter la mise en œuvre de manière plus pertinente).

De même, des indicateurs ont été définis pour chaque fiche-action. Cependant, le plan d'évaluation devra encore être affiné. Les acteurs souhaitent davantage de précision de la part des services instructeurs dans la phase de négociation avant le conventionnement sur ce point spécifique. En effet, des indicateurs ont été définis au niveau du PDR ; une harmonisation pourrait être envisagée. De plus, le plan d'évaluation pourrait préciser le mode, la fréquence et les acteurs en charge de compléter les indicateurs : suivant ces informations, certains indicateurs présentés dans les fiches-actions pourraient être écartés (si leur collecte est trop complexe notamment). Le plan d'évaluation final devrait ainsi présenter la liste des indicateurs les plus pertinents afin d'évaluer en continu la progression du territoire par rapport à ses objectifs stratégiques.

Enfin, la quantification attendue des indicateurs dépendra également de l'enveloppe FEADER affectée à la candidature du Pays de Retz.



Sommaire

<u>FICHE ACTION N°1 : AMELIORER L'ACCES A LA MOBILITE POUR TOUS ET L'INTERMODALITE</u>	<u>5</u>
<u>FICHE ACTION FEDER : DEVELOPPER LES RESEAUX DE VOIES DOUCES ET L'UTILISATION DE MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE</u>	<u>8</u>
<u>FICHE ACTION N°2 : PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE ECOLOGIQUE ET NATUREL</u>	<u>10</u>
<u>FICHE ACTION N°3 : REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE, AUGMENTER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE</u>	<u>13</u>
<u>FICHE ACTION N°4 : CONFORTER LES CENTRALITES POUR AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES ET ACTIVITES DE PROXIMITE</u>	<u>17</u>
<u>FICHE ACTION N°5 : ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES AUX BESOINS DE LA POPULATION (LOGEMENTS, SANTE, ANIMATION DE LA CITE,...).....</u>	<u>20</u>
<u>FICHE ACTION N°6 : METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE (BATI, MATERIEL, IMMATERIEL) ET DEVELOPPER L'OFFRE CULTURELLE PAR LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS.....</u>	<u>23</u>
<u>FICHE ACTION N°7 : DEVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE GLOBALE A L'ECHELLE DU PAYS DE RETZ</u>	<u>26</u>
<u>FICHE ACTION N°8 : ANIMATION, SUIVI, GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET EVALUATION</u>	<u>29</u>
<u>FICHE ACTION N°9 : COOPERATION.....</u>	<u>32</u>



LEADER 2014-2020 – GAL du Pays de Retz Pilier 2 : Environnement – mobilité – transition énergétique

Fiche action n°1 : Améliorer l'accès à la mobilité pour tous et l'intermodalité

Rattachement à la stratégie globale de développement territorial : Objectif opérationnel 2.2 Développer la mobilité durable et pour tous

1 - Objectifs stratégiques et opérationnels

1-1. Références aux orientations stratégiques de la candidature

Le diagnostic note comme principaux enjeux en termes de mobilité pour le territoire :

- l'amélioration de l'accessibilité externe du Pays de Retz (certaines zones sont très accessibles, d'autres souffrent d'enclavement)
- l'amélioration des liaisons internes entre les pôles d'équilibre du territoire, assez faibles (peu ou pas d'alternatives à la voiture individuelle)

Constat d'une grande diversité de thèmes (mobilités culturelle, sociale, emploi, formation...) et publics concernés par les questions de mobilité : personnes âgées (visites en centre par les proches, déplacements pour les courses...), personnes en recherche d'emploi (parfois isolées de tout information), déplacements à buts personnels (services publics, santé, loisirs, courses, famille...), personnes sans permis de conduire ou véhicule (pour tout type de déplacements donc).

D'où un intérêt à agir sur les services et leur offre, en partenariat avec les autorités organisatrices de transport, et en cohérence avec les besoins et publics concernés.

1-2. Objectifs opérationnels

Cette fiche-action s'inscrit dans l'objectif 2.2 de la stratégie en :

- rendant plus lisible et efficace l'offre de transport en commun existante
- mettant en place les conditions pour que l'intermodalité devienne une réalité
- développant des solutions alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture, complémentaires des transports en commun à proprement parler

L'enjeu porte sur la capacité du territoire à valoriser l'ensemble des moyens de déplacement, par :

1. Une information structurée sur :
 - L'ensemble des modes de déplacement (train, bus, voiture, vélo, piéton) et la réponse sur les différents déplacements (longs, courts, ponctuels, réguliers...)
 - Les réseaux existants pour tous ces modes – carte du maillage des transports + points pratiquant l'intermodalité ou susceptibles de la développer
 - Les services mis à disposition des utilisateurs (services publics, relais associatifs, offres privées...)
2. Les points d'échanges et mobilités, d'intermodalités et de mise en réseau des utilisateurs (rabattement vers les sites intermodaux, covoiturage, points « stop »...)
3. La proposition de solutions nouvelles pour valoriser les déplacements et l'intermodalité.

1-3. Effets attendus/ résultats escomptés



Mettre en place une plateforme mobilité à l'échelle du SCoT ayant pour objectifs de :

- Recenser l'offre de transport / modes de déplacements
- Articuler les informations et les modes de déplacement sur des niveaux pertinents selon les besoins (échelles SCoT vers extérieur, intra-SCoT, intercommunalités...)
- Coordonner les offres et les améliorer
- Mettre en relation demandes et offres, solliciter les partenaires (structures publiques, associations, entreprises, privés divers...)
- Proposer des solutions innovantes (nouveaux leviers à identifier, pratique du « Benchmarking »)
- Mettre en réseau les acteurs locaux et alimenter un observatoire de la mobilité

Diminuer la part de la voiture dans les déplacements.

Permettre à l'ensemble de la population de se déplacer dans et vers l'extérieur du Pays de Retz.

Mieux relier les communes aux pôles d'équilibre du Pays de Retz et les pôles entre eux .

2 - Bénéficiaires

Tout porteur public ou privé

3 - Dépenses éligibles

Création de la plate-forme se formalisant par :

- Ressource humaine : un poste d'animation
- Bureau – structure d'accueil de la plate-forme
- Moyens matériels (mobilier, informatique, réseaux...)

Dépenses immatérielles :

- frais d'étude, d'animation et de fonctionnement liés directement au projet

Dépenses d'investissement :

- aménagements des sites pour favoriser l'intermodalité et le covoiturage (ex : parkings avec abris, construction de garages à vélo sécurisés...)
- achat et installation de matériel favorisant l'intermodalité (ex : systèmes d'information interactifs, panneaux d'information...)
- frais de conception et d'édition de supports d'information (ex : sites internet, plaquettes...)
- solutions alternatives de transport

Exemples de projets :

- Etudes pour le cadencement et l'intermodalité entre réseaux de transport en commun existants
- Aménagements d'aires de covoiturage et équipements des utilisateurs-conducteurs en boitiers permettant d'avoir une information en temps réel sur la destination des voitures, indiquée sur les aires aux utilisateurs-passagers
- Aménagement des gares pour favoriser l'intermodalité vélo/marche/train/bus
- Transport solidaire, garages associatifs...



4 – Modalités de financement

Taux d'intervention par type de financeur :

- Taux de soutien du FEADER : 80% de la dépense publique nationale (DPN)
- Taux d'aide publique maximum : jusqu'à 100% de la dépense

Le GAL définira un plancher et un plafond de la DPN prise en compte pour le calcul du FEADER ; cet encadrement pourra évoluer en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de LEADER pour :

- être toujours le plus pertinent possible
- tenir compte des possibilités offertes par les autres cofinancements, afin que l'effet de levier de LEADER soit le plus important possible

Montant FEADER total pour cette fiche-action : **159 215 €**

5 - Suivi

Indicateurs de réalisation :

- 10 projets

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'utilisateurs accueillis à la plateforme
- Typologie et domicile des utilisateurs de la plateforme



LEADER 2014-2020 – GAL du Pays de Retz
Pilier 2 : Environnement – mobilité – transition énergétique
Fiche **FEDER**

Fiche action FEDER : Développer les réseaux de voies douces et l'utilisation de modes alternatifs à la voiture

Rattachement à la stratégie globale de développement territorial : Objectif opérationnel 2.2 Développer la mobilité durable et pour tous

1 - Objectifs stratégiques et opérationnels

1-4. Références aux orientations stratégiques de la candidature

La très grande majorité des déplacements effectués sur le Pays de Retz sont de courte distance, et pourraient être effectués à pied, en vélo, etc. Si ces courts déplacements sont souvent motivés par l'accès aux loisirs ou aux commerces, les aménagements ne sont pas forcément adaptés pour permettre le report modal de la voiture vers les modes de déplacements doux pour les courts trajets, y compris les déplacements domicile/travail. Ainsi, la stratégie du Pays de Retz consiste à développer les réseaux de voies douces et favoriser l'utilisation des modes alternatifs à la voiture en développant l'intermodalité pour le transport de personnes (champ d'action 2.2.3).

1-5. Objectifs opérationnels

Cette fiche-action s'inscrit dans l'objectif 2.2 de la stratégie :

- Elaborer un cadre cohérent de réseau de voies douces maillant l'ensemble du Pays de Retz - type schéma directeur modes actifs – afin de rétablir des liaisons douces dans les bourgs, entre les villages et les centre-bourgs, entre les quartiers d'habitation et les zones d'emploi (commerciales, industrielles...)
- Promouvoir les modes de déplacement doux, faire évoluer les mentalités
- Diversifier les usages et créer du lien social dans l'espace public
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport

1-6. Effets attendus/ résultats escomptés

Diminuer la part de la voiture dans les déplacements

Mieux relier les secteurs d'habitations aux centres-bourgs et aux zones d'emplois et d'activités (commerces, loisirs, etc).

Structurer le rabattement vers les aires de covoiturage et les arrêts de transports en commun via les liaisons douces.

Aménager des cheminements sécurisés.

Sécuriser le stationnement des vélos (centre-bourgs, zones d'activité, aire de covoiturage, arrêt de bus, gare).

2 - Bénéficiaires

Tout porteur public (collectivités locales) ou privé (associations, entreprises)



3 - Dépenses éligibles

Dépenses immatérielles :

- frais d'étude, d'animation et de fonctionnement liés directement au projet.

Dépenses d'investissement :

- aménagements de voies douces selon un schéma cohérent
- achat de véhicules « doux » (ex : vélo, vélo électrique, scooter ou voiturettes électriques, trottinette etc.)
- frais de conception et d'édition de supports d'information (ex : sites internet, plaquettes)
- parcs à vélos (stationnement sécurisé)

Les voies développées uniquement dans un but touristique ne sont pas éligibles (fiche-action dédiée au tourisme) : les liaisons douces visées ici sont celles permettant aux habitants de se rendre dans les commerces, équipements de services, zones d'emploi etc. au quotidien. Les voies de loisir pur (ex : menant à un site naturel) ne sont pas éligibles. En cas de double-usage, le GAL devra trancher sur la base de ces éléments.

Exemples de projets :

- Etude de préfiguration d'un réseau de voies douces à l'échelle du Pays de Retz,
- Etude de maîtrise d'œuvre pour des liaisons douces au sein des bourgs, entre les villages et les centre-bourgs, entre les quartiers d'habitation et les zones d'emploi (commerciales, industrielles...)
- Mise en place d'un réseau de points de location de véhicules « doux » pour l'usage quotidien
- Campagnes de sensibilisation et d'information sur les modes doux (cartes des réseaux, journée découverte du vélo etc.)
- ...

4 – Modalités de financement

Taux d'intervention par type de financeur :

- Taux de soutien du **FEDER** : 80% du coût total
- Taux d'aide publique maximum : jusqu'à 100% du coût total

Montant **FEDER** total pour cette fiche-action : **500 000 €**

5 - Suivi

Indicateurs de réalisation :

Créer ou améliorer entre 100 et 200 kms de liaisons douces

Indicateurs de résultat :

- % des déplacements réalisés en voiture
- Linéaires de voies douces



LEADER 2014-2020 – GAL du Pays de Retz Pilier 2 : Environnement – mobilité – transition énergétique

Fiche action n°2 : Préserver et valoriser le patrimoine écologique et naturel

Rattachement à la stratégie globale de développement territorial : Objectif opérationnel 2.3 Préserver les réservoirs de biodiversité et améliorer les connexions écologiques

1 - Objectifs stratégiques et opérationnels

1-7. Références aux orientations stratégiques de la candidature

Le diagnostic note comme principaux enjeux en termes d'environnement pour le territoire :

- De préserver les richesses naturelles du Pays de Retz par la valorisation de certains sites emblématiques repérés comme réservoirs de la biodiversité (au sens du schéma régional de cohérence écologique).
- De préserver les fonctionnalités écologiques identifiées au sein de la trame verte et bleue en préservant et valorisant les connexions entre réservoirs.
- De privilégier un développement urbain plus économe en espace pour limiter les risques d'uniformisation paysagère et les impacts sur les espaces naturels
- De favoriser le maintien d'une agriculture respectueuse des écosystèmes
D'encourager le développement d'un tourisme de nature porté par les acteurs du territoire.

Cette fiche action contribue également aux objectifs des fiches actions suivantes :

- Promouvoir une offre touristique globale à l'échelle du Pays de Retz
- Réduire la consommation d'énergie et augmenter la production d'énergie renouvelable, en réduisant la production de déchets ultimes

1-8. Objectifs opérationnels

Cette fiche-action s'inscrit dans l'objectif 2.3 de la stratégie en :

- Identifiant et diagnostiquant les réservoirs de biodiversité et les connexions existantes ou susceptibles de les relier (corridors écologiques)
- Encourageant l'établissement de plans de gestion concertée entre tous les acteurs concernés (habitants, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, organisateurs de tourisme..) réunis au sein de comités locaux de gestion.
- Sensibilisant la population dans une perspective d'éducation à l'environnement et en valorisant les espaces naturels dans le respect de leur diversité à des fins pédagogiques mais aussi touristiques.
- Sensibilisant / soutenant le monde agricole à des pratiques compatibles avec les objectifs ci-dessus, et en facilitant la pérennisation d'une agriculture garante de l'entretien de ces espaces
- Expérimentant des actions innovantes visant à préserver la biodiversité

1-9. Effets attendus/ résultats escomptés

- Des habitats naturels constitutifs des réservoirs de biodiversité et de leurs connexions,



maintenus dans leur intégrité et rendus ainsi moins vulnérables

- Des paysages entretenus et valorisés dans leur diversité
- Des espaces naturels reconnus, préservés, respectés et valorisés dans leur(s) spécificité(s)
- Des habitants du territoire plus sensibilisés à la préservation et à la valorisation de son patrimoine écologique et naturel

2 - Bénéficiaires

Tout porteur public ou privé agissant de façon concertée sur des espaces identifiés comme réservoirs de biodiversité ou leurs connexions.

3 - Dépenses éligibles

Dépenses immatérielles :

- frais d'étude, d'animation et de fonctionnement liés directement à l'atteinte des objectifs de la fiche action
- actions de formation et de sensibilisation à destination des élus, des agriculteurs, du grand public, des propriétaires forestiers...
- actions permettant le maintien d'une agriculture d'élevage concourant aux objectifs généraux de cette fiche, en dehors des aides prises en charge par d'autres programmes (ex. : actions facilitant le renouvellement des générations, accompagnement des agriculteurs dans la contractualisation de mesures agro environnementales...)
- reconquête d'espaces agricoles et naturels en friche

Dépenses d'investissement :

- consolidation et restauration de réservoirs de biodiversité,
- confortement/remise en état de corridors écologiques concourant aux objectifs de la trame verte et bleue identifiée par le SCoT
- aménagements urbains favorisant une interface dynamique ville/campagne afin d'assurer une continuité écologique
- réalisation d'équipements nécessaires à l'éducation à l'environnement
- frais de conception et d'édition de supports d'information/sensibilisation (ex : sites internet, plaquettes, panneaux, brochures, ...)

Pour les sites Natura 2000, pourront être éligibles uniquement les actions hors cadre des mesures du programme de développement durable et du FEDER spécifiques : par exemple certaines actions de restauration, d'études / suivi, et de communication / sensibilisation / information.

Exemples de projets :

- Campagne de sensibilisation et/ou de découverte de la nature et du paysage : visites sur site avec un accompagnateur, animations pédagogiques, supports d'information divers
- Actions de sensibilisation visant à la mise en œuvre d'une agriculture d'élevage contribuant à la préservation du patrimoine naturel et écologique
- Aménagements de sites de nature en zone urbanisée : jardins partagés, agriculture intégrée aux projets d'aménagement de zones d'activités etc.
- Etudes/travaux de remise en état de corridors, aménagement de coulées vertes
- Elaboration de plans de gestion des espaces naturels non protégés
- Construction d'équipements spécialisés.



4 – Modalités de financement

Taux d'intervention par type de financeur :

- Taux de soutien du FEADER : 80% de la dépense publique nationale (DPN)
- Taux d'aide publique maximum : jusqu'à 100% de la dépense

Le GAL définira un plancher et un plafond de la DPN prise en compte pour le calcul du FEADER ; cet encadrement pourra évoluer en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de LEADER pour :

- être toujours le plus pertinent possible
- tenir compte des possibilités offertes par les autres cofinancements, afin que l'effet de levier de LEADER soit le plus important possible

Montant FEADER total pour cette fiche-action : **225 519 €**

5 - Suivi

Indicateurs de réalisation :

- **10** projets

Indicateurs de résultat :

- Nombre de comités de gestion mis en place
- Nombre (ou diversité ?) des participants aux comités de gestion; fréquence et comptes rendus des dits comités.
- X personnes participant à des actions de formation et de sensibilisation
- Corridors écologiques/ espaces identifiés dans les PLU au titre de la TVB, hors espaces protégés (en linéaire ou en superficie)



LEADER 2014-2020 – GAL du Pays de Retz

Pilier 2 : *Environnement – mobilité – transition énergétique*

Fiche action n°3 : Réduire la consommation d'énergie, augmenter la production d'énergie renouvelable

Rattachement à la stratégie globale de développement territorial : Objectif opérationnel 2.4 Réduire la consommation d'énergie de source non-renouvelable

1 - Objectifs stratégiques et opérationnels

1-10. Références aux orientations stratégiques de la candidature

Le diagnostic note comme principaux enjeux en termes de transition énergétique pour le territoire :

- D'appuyer/mutualiser les démarches relatives à l'accompagnement des particuliers sur des programmes de financement de l'amélioration des performances énergétiques, sous conditions de ressources.
- D'accompagner les acteurs locaux dans l'émergence de nouvelles filières / de nouveaux projets facilitant la transition énergétique

2 filières énergétiques identifiées pourraient faire l'objet d'un travail plus poussé : la filière-bois énergie locale, en capitalisant notamment sur les travaux déjà effectués autour de la valorisation économique de la haie et la méthanisation, compte-tenu de l'importance de l'élevage mais aussi des problématiques de retraitement des déchets sur le territoire. Par ailleurs, avec le renchérissement des coûts de l'énergie, il devient nécessaire pour des raisons tant économiques (coût) que sociales (poids des dépenses énergétiques incompressibles dans le revenu des ménages) et environnementales (émissions de gaz à effet de serre) d'améliorer les performances thermiques des bâtiments.

Ce constat, associé à la nécessité de dynamiser l'économie et l'emploi conduit le territoire à **impulser une politique globale de filière énergétique**, au travers de l'augmentation de la production d'énergie de source renouvelable ou récupérable et la réduction des consommations énergétiques (champs d'action 2.4.1 et 2.4.2).

Par ailleurs, un lien direct est à faire avec les objectifs opérationnels 2.2 : développer la mobilité durable pour tous (2.2.3 / développer les réseaux de voies douces), 2.3 : Préserver les réservoirs de biodiversité et améliorer les connexions écologiques (patrimoine naturel, trames vertes et bleues), 2.5 réduire les rejets et prévenir les risques (2.5.1 : améliorer la gestion des déchets, réduire leur production et augmenter la part de déchets valorisés), 3.4 : Désaisonnaliser l'activité touristique (circuits de randonnées et parcours d'interprétation), afin qu'une **approche transversale et convergente permette de nourrir le projet de développement durable global et solidaire du territoire** en consolidant les différentes dynamiques à développer.

1-11. Objectifs opérationnels

Cette fiche-action s'inscrit dans l'objectif 2.4 de la stratégie en :

- Développant l'énergie de sources renouvelable ou récupérable dans une logique de filière (développement des compétences, travail en transversalité depuis l'approvisionnement jusqu'aux bénéficiaires).



- offrant aux acteurs locaux les meilleures conditions de mise en œuvre de réalisations concrètes principalement autour de la ressource en bois en s'appuyant sur l'étude en cours sur le Pays GML (prolongement et transfert) et sur l'expérience réalisée par la communauté de communes Cœur pays de Retz
- Constituant un réseau/réservoir d'entreprises locales porteuses d'expertise et de savoir-faire en termes de rénovation énergétique des équipements et des logements
- Diminuant les consommations énergétiques
- Outillant les citoyens pour qu'ils puissent faire appel aux professionnels ad hoc et/ou appréhender par eux-mêmes les principes de l'éco responsabilité

Il est attendu des dépenses immatérielles d'étude qu'elles débouchent obligatoirement sur une **expérimentation** dont la réalisation pourra être envisagée en dehors du dispositif LEADER (visée d'exemplarité).

Il est par ailleurs attendu des investissements qu'ils permettent d'une part de **créer des exemples** à suivre sur le territoire, à valeur pédagogique (exemplarité, capitalisation/diffusion importantes), et d'autre part **qu'ils présentent les moyens de fonctionnement prévus** au-delà du projet LEADER offrant le plus de garanties possibles, y compris au niveau de la préservation et/ou de la création d'emploi.

1-12. Effets attendus/ résultats escomptés

- Diminuer la dépendance énergétique du territoire
- Utiliser la ressource locale
- Créer une dynamique entrepreneuriale autour de cette ressource
- Créer de l'expertise locale / rénovation énergétique des bâtiments

Effets induits :

- Préservation et protection des haies bocagères, facteur d'identité, d'attractivité et de valorisation touristique.
- Valorisation des déchets

2 - Bénéficiaires

Tout porteur public ou privé (associations, entreprises, conseils de développement, particuliers) :

- S'il s'inscrit dans une **dynamique de réseau** ou s'il participe à sa construction
- S'il intègre une **dimension pédagogique** à son projet ainsi que sa valorisation-transférabilité

Les initiatives public/privé seront privilégiées.

3 - Dépenses éligibles

Dépenses immatérielles :

- frais d'étude (diagnostic, faisabilité, opportunité), d'animation et de fonctionnement liés directement au projet
- actions de formation des professionnels :
 - 1 : à l'élaboration de diagnostics énergie, aux techniques innovantes de rénovation énergétique des bâtiments,
 - 2 : à la gestion de la haie et des petits boisements
- sensibilisation des acteurs, des élus, et du grand public (et particulièrement les plus éloignés des réseaux actifs), lisibilité et accessibilité de l'information (rassembler l'offre existante et dynamiser sa diffusion), dispositif d'animation



ponctuelle ou permanente pour l'information aux particuliers et aux professionnels en appui sur l'expérience du Pays GML en la bonifiant.

Dépenses d'investissement :

- travaux et achats de matériel permettant de développer des unités de production d'énergie ou des réseaux d'énergie de source renouvelable ou récupérable, hors méthanisation et éclairage public
- travaux et achats de matériel permettant d'améliorer les performances énergétiques de tous types de bâtiments, y compris la substitution des sources d'approvisionnement énergétiques (ex : isolation, installation de systèmes de chauffage de source renouvelable ou récupérable). Si ces travaux sont menés dans le cadre du programme d'intérêt général précarité énergétique, le comité de programmation pourra désigner chaque année le public cible en fonction des priorités identifiées
- frais de conception et d'édition de supports d'information/sensibilisation (ex : sites internet, plaquettes, panneaux)

Exemples de projets :

- guichet unique de type conseil en énergie partagé à destination des collectivités, des entreprises et des habitants : services de diagnostic énergétique, conseils, animations et informations sur la rénovation des bâtiments, les sources d'énergie renouvelables. voir transfert expérience du syndicat de Pays GML en la bonifiant. Et plus largement plan climat énergie territorial
- projets démonstratifs de rénovation énergétique/installation de système de chauffage utilisant des énergies renouvelables/récupérables permettant de mettre en synergies les acteurs d'une filière du territoire : installation chaufferie bois alimentée par de la production locale, chantiers écoles,...
- projets de mobilisation des acteurs et de structuration de filière bois bocage énergie locale
- mise en place de groupements d'entreprises formées à la rénovation des bâtiments « clés en main » (voir à ce sujet le dispositif DOREMI mis en place sur la Biovallée)
- améliorer la performance énergétique des logements des foyers à revenus « modestes »

4 – Modalités de financement

Taux d'intervention par type de financeur :

- Taux de soutien du FEADER : 80% de la dépense publique nationale (DPN) plafonnée à 31 250 €, soit 25 000 € de FEADER
- Plancher de DPN : 6 250 €, soit 5 000 € de FEADER
- Taux d'aide publique maximum : jusqu'à 100 % de la dépense publique nationale plafonnée

Co-financeurs potentiels : Conseil Régional, Conseil Général, ADEME, Collectivités locales, Fondations, Privés, compagnies consulaires

Le plancher et le plafond de la DPN prise en compte pour le calcul du FEADER pourront évoluer en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de LEADER pour :

- être toujours le plus pertinent possible
- tenir compte des possibilités offertes par les autres cofinancements, afin que l'effet de levier de LEADER soit le plus important possible



Montant FEADER total pour cette fiche-action : **311 424 €**

5 - Suivi

Indicateurs de réalisation :

- entre 10 et 20 projets

Indicateurs de résultat :

- Nombre de campagnes d'information sensibilisation formation
- Nombre de public touché, dont nouveau public et localisation (si renseignement possible)
- Nombre de projets concrets entraînés et types de projet
- Nombre de porteurs publics et privés,
- Nombre de portages public/privé
- % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire
- Déperditions énergétiques du secteur résidentiel (Tonnes équivalent pétrole)



LEADER 2014-2020 – GAL du Pays de Retz Pilier 3 : *Solidarités humaines et territoriales*

Fiche action n°4 : Conforter les centralités pour améliorer l'accès aux services et activités de proximité

Rattachement à la stratégie globale de développement territorial : Objectif opérationnel 3.1 Conforter les centralités existantes en respectant les équilibres du territoire

1 - Objectifs stratégiques et opérationnels

1-13. Références aux orientations stratégiques de la candidature

Le diagnostic note comme principaux enjeux en termes de modèle d'aménagement et de commerces de proximité pour le territoire :

- De conforter les centralités pour maintenir l'attractivité des pôles d'équilibre et des bourgs (fonctions commerciales, de services, d'accès aux transports collectifs...) et préserver le lien social
- De poursuivre le développement du secteur des services, vivier d'emplois non « délocalisables »
- D'accompagner les entreprises artisanales dans la durée, en lien avec la chambre des métiers

Les débats avec les acteurs du territoire notamment font ressortir les liens entre les enjeux en termes d'aménagement, de commerces de proximité, de qualité de vie et de déplacements. En effet, il s'agit de penser globalement le rôle des centre-bourgs: afin de limiter les déplacements et de restaurer les relations de proximité entre les habitants, les centres-bourgs doivent conserver leur attractivité. Sous la pression démographique, la structure urbaine a en effet tendance à s'étirer : les extensions urbaines ont pu être déconnectées des centralités et services, ont entraîné une multiplication des déplacements, et ont nui aux relations humaines de proximité et à l'animation des bourgs. Ainsi, la stratégie du Pays de Retz consiste à aménager les villes et bourgs de manière à valoriser les espaces de rencontre et à dynamiser les centres-bourgs, notamment par le soutien des activités artisanales et les commerces de proximités dans les centres (champs d'action 3.1.2 et 3.1.1).

1-14. Objectifs opérationnels

Cette fiche-action s'inscrit dans l'objectif 3.1 de la stratégie en :

- Soutenant les activités de proximité
- Aménageant les centre-bourgs et villages de manière à les rendre plus attractifs et plus conviviaux
- Réduire le temps d'accès aux commerces

Il est par ailleurs attendu des synergies avec la fiche-action portant sur les mobilités douces, toujours afin de développer un « mode de vie de proximité ».

Finalement, la centralité c'est :

- tout ce qui permet de vivre au quotidien en évitant le plus possible la voiture, une fonction à minima de ravitaillement et de dépannage,
- une proximité géographique et relationnelle,
- une animation des quartiers, bourgs, villages,
- un cadre de vie le plus qualitatif possible (embellissement de l'espace public mais des



vitrines commerciales, ambiance paysagère...)

1-15. Effets attendus/ résultats escomptés

Réduire la consommation d'espace en favorisant le renouvellement urbain

Dynamiser les centre-bourgs

Soutenir les activités en centre-bourg et dans les villages

Maintenir, voire développer le commerce de proximité

Rendre plus aisée la mobilité piétonne, cyclable mais aussi l'accès de la voiture (parkings en nombre satisfaisants), travaux autres que ceux obligatoires dans le cadre de la mise aux normes obligatoires pour l'accessibilité.

2 - Bénéficiaires

Tout porteur public ou privé (commerçants, associations...)

3 - Dépenses éligibles

Dépenses immatérielles :

- frais d'étude, d'animation et de fonctionnement liés directement au projet

Dépenses d'investissement :

- travaux d'aménagement de locaux pour l'accueil des commerces de proximité
- achat de matériel pour l'accueil des commerces de proximité
- NB : les travaux de mise aux normes ne sont pas éligibles

Exemples de projets :

- organisation d'un marché hebdomadaire
- valorisation des centre-bourgs et villages
- opérations de valorisation des réseaux de commerces de proximité (annuaire, événements type foire etc.)
- aménagement de locaux d'accueil pour l'installation de nouveaux commerces en centre-ville ou centre-bourg

4 – Modalités de financement

Taux d'intervention par type de financeur :

- Taux de soutien du FEADER : 80% de la dépense publique nationale (DPN)
- Taux d'aide publique maximum : jusqu'à 100% de la dépense publique nationale

Le GAL définira un plancher et un plafond de la DPN prise en compte pour le calcul du FEADER ; cet encadrement pourra évoluer en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de LEADER pour :

- être toujours le plus pertinent possible
- tenir compte des possibilités offertes par les autres cofinancements, afin que l'effet de levier de LEADER soit le plus important possible

Montant FEADER total pour cette fiche-action : **222 375 €** (fiche projet pilier 3 et une partie mobilité durable et pour tous)



5 - Suivi

Indicateurs de réalisation :

- 10 à 20 projets

Indicateurs de résultat :

- Chiffre d'affaire des commerces en centre-bourg et villages
- Evolution de l'emploi en centre-bourg
- Taux d'urbanisation par renouvellement urbain
- Niveau de satisfaction auprès des populations et commerçants sur les aménagements réalisés (parcs à vélos, pistes de circulation, parkings) (par enquête)
- Tout ce qui permet de mesurer l'attractivité du centre-ville (manifestations en plein air marché des producteurs locaux, marché de Noël, marché traditionnel, forum, niveau des services par rapport à la taille des villes, des communes).



LEADER 2014-2020 – GAL du Pays de Retz

Pilier 3 : *Solidarités humaines et territoriales*

Fiche action n°5 : Adapter l'offre de services aux besoins de la population (logements, santé, animation de la cité,...)

Rattachement à la stratégie globale de développement territorial : Objectif opérationnel 3.3 Assurer aux habitants un accès équitable au logement et aux services pour assurer la cohésion sociale du territoire

1 - Objectifs stratégiques et opérationnels

1-16. Références aux orientations stratégiques de la candidature

Le diagnostic note comme principaux enjeux en termes de logement et de services pour le territoire :

- D'adapter les logements à l'évolution des besoins et aux besoins peu ou non couverts par l'offre de logement actuelle (vieillesse, décohabitation, hébergement des saisonniers, etc.)
- De poursuivre le développement du dispositif de garde des jeunes enfants sur le territoire pour accompagner l'évolution démographique et les besoins spécifiques
- De favoriser sur le territoire le dialogue sur les futurs équipements et projets de loisirs, culturels, sportifs, en relation avec les différents acteurs du territoire
- D'élargir l'offre globale de services à destination des personnes âgées et anticiper les besoins en logement / structures d'accueil à moyen terme, compte tenu du vieillissement de la population

Ainsi, la stratégie du Pays de Retz consiste, pour améliorer la qualité de vie globale du territoire et favoriser la cohésion sociale, à adapter l'offre de logements pour répondre à l'ensemble des besoins et à adapter les services aux besoins de la population et créer de nouveaux services répondant mieux à leurs attentes à tous les âges de la vie (champs d'action 3.3.1 et 3.3.3).

1-17. Objectifs opérationnels

Cette fiche-action s'inscrit dans l'objectif 3.3 de la stratégie en :

- Expérimentant de nouvelles formes de logements mieux adaptés aux besoins de la population du territoire
- Mettant en cohérence l'offre de service avec les besoins de la population (notamment à destination des familles, des seniors et des personnes en situation de précarité)

1-18. Effets attendus/ résultats escomptés

Adapter l'offre de logements et de services aux évolutions démographiques et aux modes de vie des habitants

Renforcer l'attractivité du territoire en travaillant sur le renforcement de services adaptés, notamment en lien avec les acteurs du secteur de la santé.



2 - Bénéficiaires

Tout porteur public ou privé

3 - Dépenses éligibles

Dépenses immatérielles :

- frais d'étude, de formation, d'animation et de fonctionnement liés directement au projet

Dépenses d'investissement :

- travaux d'aménagement de logements en centre-bourg ou village adaptés aux besoins des habitants pour qui l'offre est la moins adaptée (notamment jeunes, seniors)
- achat de matériel pour répondre aux nouvelles demandes en termes de services
- frais de conception et d'édition de supports d'information/sensibilisation (ex : sites internet, plaquettes, panneaux)
- les travaux de mise aux normes ne sont pas éligibles

Exemples de projets :

- création d'une offre de service à destination des familles cohérente à l'échelle du Pays (mutualisation du personnel et des équipements, création d'une offre globale lisible, maillage du territoire, etc.)
- soutien technique et financier pour accompagner les projets alternatifs d'accueils de jeunes enfants (crèche d'entreprises, Maison d'Assistants maternelles,...) et la prise en compte des besoins sur les horaires atypiques (par ex : professionnels dans le secteur médico-social)
- création de solutions d'hébergement pour les saisonniers, les stagiaires chez l'habitant : bourse aux logements, création d'un répertoire de logements mobilisables, création d'un site internet, médiation avec les personnes disposant de chambres inoccupées dans leur logement et orientation des potentiels bénéficiaires
- réalisation de résidences de petits logements locatifs disposant de salles de rencontre (salle de travail, bibliothèque) et d'un service de conciergerie avec des projets d'animation du lieu qui s'inscrivent dans la durée
- étude sur les besoins et les moyens à déployer pour le maintien de services de santé dans les communes

4 – Modalités de financement

Taux d'intervention par type de financeur :

- Taux de soutien du FEADER : 80% de la dépense publique nationale (DPN)
- Taux d'aide publique maximum : jusqu'à 100% de la dépense publique nationale

Le GAL définira un plancher et un plafond de la DPN prise en compte pour le calcul du FEADER ; cet encadrement pourra évoluer en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de LEADER pour :

- être toujours le plus pertinent possible
- tenir compte des possibilités offertes par les autres cofinancements, afin que l'effet de levier de LEADER soit le plus important possible

Montant FEDER total pour cette fiche-action : **666 919 €**



5 - Suivi

Indicateurs de réalisation :

- 40 projets

Indicateurs de résultat :

- Nombre de petits logements locatifs sur le territoire (T3 et moins)
- % d'usagers résidents en-dehors de la commune accueillis dans les équipements de service de chaque commune (dans la mesure du possible)
- Nombre d'actions d'accompagnement de parcours résidentiels (jeunes, personnes âgées, personnes en difficulté)
- Nombre d'actions d'accompagnement et de soutien technique aux projets d'accueils de jeunes enfants (notamment crèches d'entreprises, MAM,...)
- Nombre de projets de jeunes concourant à l'animation de leur territoire
- Nombre de jeunes présentant dans les associations et les instances de décisions de projets
- Amélioration de la mise en réseaux des acteurs dans le domaine du logement, de la santé, de la petite enfance, de la jeunesse (création de groupe ressource, réunions régulières,...)
- Nombre de logements mobilisables en complément des établissements d'accueil de personnes âgées ou de foyers de jeunes travailleurs
- Nombre d'études sur le maintien de services de santé dans les communes
- Capacité des porteurs de projets à s'inscrire dans la durée
- Professionnalisation de certains secteurs (petite enfance)
- Capacité des porteurs de projets à mutualiser l'offre,...



LEADER 2014-2020 – GAL du Pays de Retz Pilier 3 : *Solidarités humaines et territoriales*

Fiche action n°6 : Mettre en valeur le patrimoine (bâti, matériel, immatériel) et développer l'offre culturelle par la mise en réseau des acteurs

Rattachement à la stratégie globale de développement territorial : Objectif opérationnel 3.2 Faire du patrimoine et de la culture un vecteur de cohésion territoriale.

1 - Objectifs stratégiques et opérationnels

1.1. Références aux orientations stratégiques de la candidature

Le diagnostic note que le principal enjeu en termes de patrimoine et de culture est le maintien d'une « force vive culturelle » locale. En effet, le territoire est riche d'un patrimoine bâti ou façonné par l'homme d'un caractère très diversifié. Par ailleurs, le réseau des associations, des équipements et des acteurs culturels est dense et propose des activités et événements variés. Ces ressources sont des atouts pour le territoire : face au rythme de croissance démographique globalement soutenu et compte-tenu des évolutions des modes de vie et des attentes des habitants, il est nécessaire de maintenir une offre culturelle et de valoriser le patrimoine du territoire.

Le Pays de Retz étant composé de deux Pays ayant chacun des habitudes de coopération, le diagnostic a également soulevé l'enjeu de la coopération et de la mise en cohérence des actions menées sur les deux parties du territoire. Ainsi, les acteurs ont convenu que la plus-value LEADER sur la culture et le patrimoine réside avant tout dans la mise en réseau et la création d'une offre globale culturelle et de valorisation des patrimoines. Ainsi, la stratégie du Pays de Retz consiste à mieux connaître, protéger et valoriser les patrimoines (bâti, matériel, immatériel) du territoire, fédérer les acteurs culturels et améliorer la cohésion sociale (champs d'action 3.2.1 et 3.2.2).

Cette fiche action contribue également aux objectifs de la fiche action suivante :

- Promouvoir une offre touristique globale à l'échelle du Pays de Retz (mise en valeur du patrimoine, événementiels culturels, dynamisme des équipements...)

1.2. Objectifs opérationnels

Cette fiche-action s'inscrit dans l'objectif 3.3 de la stratégie en :

- Valoriser les patrimoines du territoire en réseau
- Inventant de nouvelles formes culturelles à l'échelle du Pays de Retz
- Soutenant particulièrement les projets qui contribuent, au-delà de l'échelon communal, à construire une vision culturelle pour le territoire

1.3. Effets attendus/ résultats escomptés

Renforcer l'attachement des habitants et visiteurs du territoire au patrimoine du Pays de Retz et à sa vie culturelle

Renforcer et structurer la dynamique culturelle à l'œuvre et la coordination des actions

Valoriser le patrimoine, en lien avec le développement touristique du Pays de Retz

2 - Bénéficiaires



Tout porteur public ou privé

3 - Dépenses éligibles

Dépenses immatérielles :

- frais d'étude/diagnostic
- frais d'animation et de fonctionnement liés directement au projet
- création

Dépenses d'investissement :

- achat de matériel lié directement au projet
- frais de conception et d'édition de supports d'animations/sensibilisation (ex : sites internet, plaquettes, panneaux)
- projets de restauration de patrimoine, à condition d'être associés à une opération de valorisation (ouverture au public, visites commentées...)

Les événements culturels cofinancés devront démontrer qu'il s'agit de projets culturels nouveaux ou intégrant une dimension liée à l'innovation ou qu'ils ont une cohérence globale sur plusieurs années.

Exemples de projets :

- festivals itinérants et multi-supports (théâtre, exposition, audiovisuel etc.)
- résidences d'artistes/artisans d'art pour la réalisation de projets artistiques par les habitants (réinterprétation du patrimoine, de la vie et de la culture locale)
- création d'une offre culturelle globale (ex. mise en place de réseau d'enseignement artistique etc.)
- structuration d'un réseau d'animation des sites d'intérêt patrimoniaux
- valorisation et transmission des savoirs d'ordre patrimonial (par ex usages et métiers traditionnels liés à l'eau : saliculture, conchyliculture, hydrographie...)

4 – Modalités de financement

Taux d'intervention par type de financeur :

- Taux de soutien du FEADER : 80% de la dépense publique nationale (DPN)
- Taux d'aide publique maximum : jusqu'à 100% de la dépense publique nationale

Le GAL définira un plancher et un plafond de la DPN prise en compte pour le calcul du FEADER ; cet encadrement pourra évoluer en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de LEADER pour :

- être toujours le plus pertinent possible
- tenir compte des possibilités offertes par les autres cofinancements, afin que l'effet de levier de LEADER soit le plus important possible

Montant FEADER total pour cette fiche-action : **333 136 €**

5 - Suivi

Indicateurs de réalisation :

- 15 projets

Indicateurs de résultat :

- Nombre de personnes participants aux événements culturels organisés sur le territoire



- Nombre de partenariats construits dans le cadre d'une action : partenaires publics ET privés intégrés aux différentes phases d'un projet/d'une action
- Retours qualitatifs des publics (par des outils de type livre d'or, questionnaire, enquête sur site...)



LEADER 2014-2020 – GAL du Pays de Retz

Pilier 3 : *Solidarités humaines et territoriales*

Fiche action n°7 : Développer une offre touristique globale à l'échelle du Pays de Retz

Rattachement à la stratégie globale de développement territorial : Objectif opérationnel 3.4 Développer une offre touristique globale à l'échelle du Pays de Retz

1 - Objectifs stratégiques et opérationnels

1-19. Références aux orientations stratégiques de la candidature

Le tourisme dans le Pays de Retz est plus développé sur la côte océanique que dans l'intérieur des terres, en termes de nombre de touristes accueillis et d'infrastructures d'hébergement par exemple. Il est par ailleurs assez concentré sur la saison estivale.

Or, l'intérieur du Pays dispose d'un potentiel de développement d'un tourisme vert et itinérant complémentaire à l'offre littorale et qui correspond aux attentes nouvelles des visiteurs.

Aussi, le diagnostic note que les principaux enjeux en terme de tourisme sur le territoire sont :

- Développer le tourisme intérieur, en s'appuyant notamment sur le tourisme itinérant et les infrastructures existantes (sentiers de randonnées, grands itinéraires cyclables Loire à vélo, Vélodyssée, Velocéan, sites remarquables, sites de visite, patrimoine culturel ou naturel, ...)
- Développer un hébergement diversifié dans le Pays de Retz
- Valoriser les dynamiques de coopération en favorisant la mise en réseau des différents acteurs publics et privés du territoire (économiques, culturels, ...) afin de construire une offre globale

Pour ce faire, la stratégie du Pays de Retz consiste à développer une offre touristique complémentaire entre le littoral et l'arrière-pays en créant des liens terre/mer (hébergements, activités, sites, produits, mise en connexions des itinéraires de découverte, outils de communication co-construits et mutualisés, etc.) permettant ainsi de favoriser la mobilité du visiteur du littoral ou de la métropole vers l'arrière-pays et pouvant permettre de développer une offre moins saisonnière.

Cette démarche doit s'accompagner d'une mise en réseau des acteurs du secteur touristique, permettant une meilleure coordination des professionnels et une meilleure promotion du territoire (champs d'action 3.4.1 et 3.4.2).

- **Objectifs opérationnels**

Cette fiche-action s'inscrit dans l'objectif 3.4 de la stratégie en :

- renforçant la structuration des professionnels du tourisme (institutionnels, offices de tourisme, sites de visite, lieux d'interprétation,...) et la mise en réseau des acteurs du secteur
- rendant plus lisible l'offre globale à l'échelle du Pays de Retz (communication plus efficace et plus adaptée aux réalités d'aujourd'hui (lisibilité de la destination, usage du numérique)
- renforçant les synergies entre les différentes offres touristiques existantes



- accompagnant le déploiement d'offres nouvelles :
 - o offre de circuits touristiques cyclables complémentaires aux grands itinéraires,
 - o création d'itinéraires thématiques, sentiers d'interprétation,
 - o organisation d'événementiels fédérateurs
 - o valorisation des produits locaux comme marqueurs d'une identité commune,
 - o tourisme d'entreprise, tourisme culturel et historique, tourisme naturaliste, ...
 - o démarches de certification
 - o ...

1-20. Effets attendus/ résultats escomptés

Développer une offre touristique globale à l'échelle du Pays de Retz, en :

- structurant et professionnalisant les acteurs du secteur du tourisme
- favorisant toute offre touristique susceptible de créer ou développer du lien entre le littoral et le rétro littoral d'initiative publique ou privée

Améliorer la lisibilité de l'offre touristique du Pays de Retz, favorisant le développement d'une identité territoriale Pays de Retz marquée par la prégnance de l'eau sous toutes ses formes.

2 - Bénéficiaires

Tout porteur public ou privé

3 - Dépenses éligibles

Dépenses immatérielles :

- frais d'étude, d'animation et de fonctionnement liés directement au projet

Dépenses d'investissement :

- achat de matériel/logiciels liés directement au projet
- frais de conception et d'édition de supports d'animations/sensibilisation (ex : sites internet, plaquettes, panneaux)

Exemples de projets :

- Actions en faveur de la structuration et de la coordination des professionnels du tourisme : étude stratégique, acquisition de logiciels, création de sites internet et d'application « smartphone »
- création de produits touristiques intégrés et/ou itinérants : création de circuits de découverte à vélo du territoire, avec une offre de visites, événements et hébergements intégrés
- Valorisation des produits locaux
- Actions en faveur de la structuration et de la coordination des professionnels développant des circuits courts : étude stratégique, acquisition de logiciel, création de sites internet et d'application « smartphone ». Mobilisation des acteurs.

4 – Modalités de financement

Taux d'intervention par type de financeur :

- Taux de soutien du FEADER : 80% de la dépense publique nationale (DPN)
- Taux d'aide publique maximum : jusqu'à 100% de la dépense publique nationale

Le GAL définira un plancher et un plafond de la DPN prise en compte pour le calcul du



FEADER ; cet encadrement pourra évoluer en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de LEADER pour :

- être toujours le plus pertinent possible
- tenir compte des possibilités offertes par les autres cofinancements, afin que l'effet de levier de LEADER soit le plus important possible

Montant FEADER total pour cette fiche-action : **221 993 €**

5 - Suivi

Indicateurs de réalisation :

- 12 projets. Pour leur phase de mise en œuvre, les projets pourront être soumis à un avis technique extérieur de professionnels du tourisme.

Indicateurs de résultat :

- Evolution de la fréquentation des hébergements, des sites de visite et équipements du Pays de Retz
- Evolution de la fréquentation hors saison « étalement de la saison »
- Création de structures touristiques (sites de visites, hébergements, etc.)
- Création de nouveaux produits touristiques (manifestations, circuits d'interprétation, circuits découverte (mobilités douces)
- Evolution des outils de communication



LEADER 2014-2020 – GAL du Pays de RETZ

Fiche action n°8 : Animation, suivi, gestion administrative et financière et évaluation

Rattachement à la stratégie globale de développement territorial : plus-value LEADER attendue globale

1 - Objectifs stratégiques et opérationnels

1-1. Références aux orientations stratégiques de la candidature

La mise en œuvre du GAL 2014-2020 du Pays de Retz est marquée par plusieurs éléments de contexte dont il convient de tenir compte :

- Seule une partie du territoire (couverte par le Pays GML) a déjà l'expérience de la gestion d'un programme LEADER tant en termes de grands principes (démarche ascendante, participation des acteurs privés, stratégie locale de développement, pilotage par la performance,...) que de règles spécifiques (gestion administrative et financière ;
- L'élaboration du SCoT du Pays de Retz a été récemment l'occasion d'élaborer une stratégie collective répondant à des enjeux partagés, à l'échelle d'un territoire qui n'était pas celui traditionnellement reconnu pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Pour atteindre les objectifs ciblés par la candidature au programme LEADER, il convient donc non seulement de disposer d'une gouvernance adaptée (comité de programmation, cellule technique...) mais également de ressources humaines et techniques en nombre suffisant et formées, pour piloter au mieux le programme dans toutes ses phases (information, animation, instruction, sélection, gestion, suivi, contrôle, évaluation, communication).

La cellule technique du programme sera notamment à la charnière de tous ces éléments en faisant travailler ensemble les différents acteurs (élus, agents des collectivités, membres des conseils de développement, porteurs de projets...) et en étant un garant d'une gestion offrant à la fois des gages de sûreté mais également les conditions pour provoquer les changements attendus de la mise en œuvre de LEADER sur le territoire et pour ses habitants.

Cette fiche-action est donc à rattacher directement à la plus-value LEADER attendue telle que décrite dans le dossier de candidature, la cellule technique et les actions proposées pour la bonne gestion et le suivi du programme ayant pour objet de coordonner les acteurs du territoire et de faciliter la mise en œuvre de LEADER tout au long de la période. Pour plus de précisions sur l'organisation des tâches au sein du GAL et l'articulation avec les autres organes de gouvernance locaux existants, voir également la partie du dossier de candidature consacrée aux moyens humains et mécanismes de gestion et de suivi.

1-2. Objectifs opérationnels

Cette fiche-action contribue à créer les conditions propices à :

- L'atteinte qualitative des résultats escomptés ;



- Une gestion respectueuse du cadre d'intervention de LEADER.

1-3. Effets attendus/ résultats escomptés

Mise en œuvre de LEADER facilitée pour les porteurs de projets, les membres du GAL ; articulation avec les autres organes de gouvernance ; les réseaux du territoire et ses partenaires institutionnels et notamment l'autorité de gestion du programme, la Région des Pays de la Loire.

2 - Bénéficiaires

Syndicat Mixte du SCoT du Pays de Retz (en tant que chef de file de LEADER)

3 - Dépenses éligibles

Dépenses immatérielles :

- frais d'étude et d'animation directs et indirects liés à la mise en œuvre de LEADER (dont les frais d'évaluation)
- frais de personnel (fonctionnement) pour la cellule technique
- frais de formation au bénéfice du GAL ou portée par le GAL auprès des acteurs du territoire
- déplacements des membres du GAL à des actions réseau,...

Dépenses d'investissement :

- réalisation des supports d'information pour les porteurs de projets potentiels : guides de LEADER, frais de maintenance du site internet etc.
- réalisation de supports de communication pour le grand public : impression/édition de plaquettes, de panneaux, frais de maintenance du site Internet etc.

Exemples de projets :

- animation et aide au montage des projets : organisation de réunions d'information, réception des demandes de renseignement, appui aux porteurs de projet pour monter leurs dossiers (vérification de l'éligibilité des projets)
- préparation des réunions du comité de programmation du GAL : envoi des dossiers de demande de subvention, réception des fiches d'opportunité, préparation du support d'animation des réunions, rédaction des compte-rendus de réunions
- réalisation des évaluations : mobilisation des communes et porteurs de projets pour renseigner les indicateurs, réalisation d'enquêtes complémentaires, rédaction du rapport d'évaluation, présentation du rapport aux organes de gouvernance locaux

4 – Modalités de financement

Subvention FEADER : 80% de la DPN

Taux d'intervention par type de financeur :

- Taux de soutien du FEADER : 80%
- Taux d'aide publique maximum : jusqu'à 100%

Montant FEADER total pour cette fiche-action : **375 000 €**



5 - Suivi

Indicateurs de réalisation :

- 15 réunions du comité de programmation du GAL
- 6 rapports annuels d'avancement
- 1 rapport d'évaluation finale

Indicateurs de résultat :

- Plus-value LEADER globale (à qualifier dans l'évaluation finale)



LEADER 2014-2020 – GAL du Pays de Retz

Fiche action n°9 : Coopération

Rattachement à la stratégie globale de développement territorial : plus-value LEADER attendue par rapport au fil conducteur

1 - Objectifs stratégiques et opérationnels

1-1. Références aux orientations stratégiques de la candidature

Le fil conducteur défini pour LEADER par les acteurs du Pays de Retz, **mieux vivre dans un territoire en mouvement**, basé sur une analyse des liens entre les enjeux du territoire relevés dans le diagnostic, représente une véritable ligne conductrice à laquelle tous les projets LEADER devront démontrer leur rattachement. La pression démographique globalement importante sur le territoire et les mutations de la structure des ménages et des modes de vie posent en effet de réels enjeux en termes de durabilité du modèle de développement dans toutes ses dimensions (urbain, économique, environnemental) et de cohésion sociale (adaptation des services en qualité et en quantité, renforcement des liens entre les habitants etc.).

Or, d'autres territoires ruraux français et européens sont confrontés aux mêmes problématiques : l'objectif de cette action est donc de trouver des partenaires avec qui échanger des solutions pratiques pour faire face aux enjeux posés par le fil conducteur de la candidature. Les acteurs du Pays de Retz souhaitent que la coopération dépasse le simple échange d'expériences. Il s'agira donc de bien préparer les actions de coopération afin qu'elles contribuent à mettre en application de façon opérationnelle et avec un véritable impact les solutions/ bonnes pratiques détectées sur le Pays de Retz et dans le(s) territoire(s) partenaire(s).

1-2. Objectifs opérationnels

Cette fiche-action a pour but de réaliser des transferts de connaissance/ de bonnes pratiques/ d'innovation entre le Pays de Retz et un/des autre(s) partenaire(s) en lien avec le fil conducteur et les enjeux de développement que doivent affronter les acteurs du pays de Retz.

1-3. Effets attendus/ résultats escomptés

Application concrète de solutions issues des projets de coopération sur le territoire du pays de Retz et sur le territoire des partenaires

2 - Bénéficiaires

Tout acteur du Pays de Retz.



3 - Dépenses éligibles

Dépenses immatérielles :

- frais d'étude, d'animation et de fonctionnement directs et indirects liés à la mise en œuvre de la coopération LEADER, y compris les actions de préparation, achat de logiciels, création d'outils d'analyse comparative

Dépenses d'investissement :

- achat de matériel lié directement au projet
- frais de conception et d'édition de supports d'animations/sensibilisation (ex : sites internet, plaquettes, panneaux)

Exemples de projets :

- réunions de préparation pour identifier des partenaires et une thématique commune
- visites sur site dans le Pays de Retz (accueil d'une délégation des partenaires) et sur le territoire partenaire, colloque/séminaire
- réalisation d'actes et de supports de capitalisation/diffusion permettant de créer une dynamique suite au projet de coopération
- achat de matériel/logiciels utilisés sur le territoire partenaire pour mettre en application les solutions découvertes
- exemples de projets de coopération : recherche sur le patrimoine portant sur les relations européennes du territoire considéré avec d'autres territoires européens (ex : pays de Retz et Europe du Nord au Moyen-âge...), coopération sur la gestion des déchets, sur la production d'énergie marine renouvelable...

4 – Modalités de financement

Subvention FEADER : 80% de la DPN

Taux d'intervention par type de financeur :

- Taux de soutien du FEADER : 80%
- Taux d'aide publique maximum : jusqu'à 100%

Montant FEADER total pour cette fiche-action : **22 189 €**

5 - Suivi

Indicateurs de réalisation :

- 2 projets

Indicateurs de résultat :

- Plus-value LEADER globale (à qualifier dans l'évaluation finale)



Appel à projet LEADER Pays de la Loire 2014-2020

Candidature LEADER Pays de Retz

**LEADER Pays de Retz, mieux vivre dans un territoire en
développement**

Annexe 2 : **Bilan de la concertation**



1. Présentation de la démarche

Comme indiqué dans le corps du dossier, la démarche d'élaboration du dossier de candidature LEADER s'est basée sur une large concertation de l'ensemble des parties prenantes du développement du territoire, dans une approche ascendante.

1.1 Une concertation en 3 étapes

Pour chaque partie du dossier, la concertation mise en place visait :

- Dans un premier temps, à **présenter la démarche et à sensibiliser les participants** : cette étape a permis de cadrer l'exercice, en présentant aux acteurs ce qui était attendu d'eux et les enjeux des débats qui ont eu lieu. Cela a permis de mettre tout le monde sur un pied d'égalité, notamment pour tenir compte du fait que l'un des deux Pays connaissait LEADER et pas l'autre, et de circonscrire les débats, pour rester efficace compte tenu du temps imparti pour réaliser le dossier de candidature
- Dans un second temps, **organiser des temps d'échange et de débat** : il s'est agi de donner la parole aux acteurs, librement, mais dans le cadre défini lors de la sensibilisation
- Enfin, d'**amener les acteurs à prendre les décisions nécessaires** : afin d'arrêter les différentes parties dans la mouture présentée in fine dans le dossier de candidature.

Chacune de ces trois étapes a été appliquée pour chaque partie du dossier, à savoir :

- Diagnostic partagé : il s'agissait d'élaborer un diagnostic non seulement sur la base de données statistiques, mais également d'interpréter ces données et de les compléter à partir du ressenti des acteurs et de leur vision des enjeux de développement du territoire
- Stratégie : il s'agissait de définir une stratégie globale et intégrée dont les objectifs soient partagés par toutes les parties prenantes
- Plan d'actions : le plan d'actions tient compte des besoins des acteurs, et des autres outils que LEADER leur permettant de réaliser leurs projets
- Gouvernance : le système de pilotage et de décision doit refléter la réalité des jeux d'acteurs du territoire ; il doit garantir à la fois l'efficacité de la mise en œuvre et la représentativité des membres du GAL par rapport aux équilibres territoriaux, sociaux, etc. du territoire



1.2 Les outils de la concertation

Plusieurs outils ont été utilisés (cf. présentation dans le corps du rapport). Le tableau ci-dessous récapitule l'utilisation de chacun d'eux par rapport aux 3 étapes de concertation et aux différentes parties du dossier :

Outil de concertation	Etape de concertation			Parties du dossier				
	Présentation/ sensibilisation	Débat	Décision	Méthodologie générale	Diagnostic	Stratégie	Plan d'actions	Gouvernance
Comité de pilotage du 9/09	x			x				
Comité de pilotage du 22/09	x	x			x			
Séminaire	x	x		x	x	x		
Concertation écrite (retours des participants et fiches-projets)		x						
Comité de pilotage du 6/10		x	x		x	x	x	
Comité technique du 7/10		x				x	x	x
Ateliers du 27/10		x					x	
Concertation écrite (retours des participants sur les fiches-actions)		x					x	
Comité technique 28/10		x					x	x
Comité de pilotage du 17/11			x				x	x

Voici en résumé les dates de validation des différents éléments de la candidature :

- Diagnostic : comité de pilotage du 6/10
- Stratégie : comité de pilotage du 6/10
- Plan d'actions : comité de pilotage du 17/11
- Gouvernance : comité de pilotage du 17/11

Les feuilles d'émergence des deux séminaires élargis (les 25 septembre et 27 octobre 2014) ci-après montrent la diversité des présents : 40% ne sont pas des élus ou des techniciens des collectivités.



Feuille de présence du séminaire Européen et Territoires du 25 septembre à Machecoul

Nom, Prénom	Mail	Organisme	Commune
		Public : intercommunalité, commune, consulaires etc.	Public : commune du siège
		Privé : association, habitant, entreprise etc.	Privé : commune du siège ; pour les habitants, commune de résidence
Mme ARRIVE Anne	Anne.ARRIVE@loire-atlantique.fr	Conseil Général	Nantes
M. AUBRY Christophe	caubry@cdhgroup.com	Association AIGLE	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
M. BABIN Jean-Michel	jean-michel.babin@hotmail.fr	Conseil de développement de la CCSE	Saint-Brevin-les-Pins
Mme BAEHREL Cathy	cathy.baehrel@aliceadsl.fr	Conseil de développement CCCPR	Saint-Hilaire-de-Chaléons
M. BAHUAUD Michel	michel-bahuaud@orange.fr	Mairie de La Plaine-sur-Mer	La Plaine-sur-Mer
M. BARBE Edgard	capnoust@gmail.com	Mairie Pornic	Pornic
M. BATARD Gérard		Association les chemins creux	Vue
M. BAUDRY Hugues	h.baudry@pays-gml.fr	Pays de Grand-Lieu, Machecoul, Logne	Machecoul
M. BENOIT Frédéric	f.benoit@mairielebignon.fr	Commune de Montbert	Montbert
M. BERTHAUME Jacky	jberthauemp@orange.fr	Association lePAD (groupement d'entreprises de la CCGL)	La Chevrolière
M. BERTIN René	cdf44640@gmail.com	Comité des fêtes	Vue
Mme BILDER Jocelyne	jocelyne.bilder56@orange.fr	Inse'Retz	Préfailles
M. BINET Joseph	jmpbinet@free.fr	Conseil de développement CCCPR	Sainte-Pazanne
Mme BIRON Martine	mairie-st-etienne-de-mer-morte@wanadoo.fr	Mairie de Saint-Etienne-de-Mer-Morte	Saint-Etienne-de-Mer-Morte
M. BOBLIN Johann	j.boblin@mairie-lachevroliere.fr	Communauté de communes de Grand-Lieu	La Chevrolière
Mme BONNET Catherine	catherinebonnet@mairie-lesmoutiersenretz	Mairie de Les Moutiers-en-Retz	Les Moutiers-en-Retz
M. BOSSIS Pascal	direction@animaction.asso.fr	Association Anim'action	Saint-Mars-de-Coutais, Communauté de communes Cœur Pays de Retz
M. BRETIN Jean-Louis	jl.bretin@omega-systemes.fr	CCI Nantes-Saint-Nazaire (Omega Systemes)	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
M. BRISSON Jean-Claude	mairielege.jeanclaudio@orange.fr	Mairie de Legé	Legé

M.	BUQUEN Franck	fbuquen@cc-grandlieu.fr	Communauté de communes de Grand-Lieu	La Chevrolière
Mme	CAILLON Anémone	a-caillon.mairielaplaine@orange.fr	Mairie de La Plaine-sur-Mer	La Plaine-sur-Mer
Mme	CHABOT Christine	christine.goilot@gmail.com	Mairie de Rouans	Rouans
M.	CHARPENTIER	dcharpentier@stmichelchefchef.fr	Mairie de Saint-Michel-Chef-Chef	Saint-Michel-Chef-Chef
M.	CHARRIAU Jean-Paul	charriau.jean-paul@orange.fr	Mairie de Paulx	Paulx
M.	CHARRIER Gabriel	gabriel.charrier@mairie-labernerie.fr	Mairie de La Bernerie-en-Retz	La Bernerie-en-Retz
M.	CHARRIER Jean	jean.charrier@loire-atlantique.fr	Communauté de communes de la Région de Machecoul	Machecoul
M.	CHAUVET Michel	michelchauvet.mairielaplaine@wanadoo.fr	Mairie de La Plaine-sur-Mer	La Plaine-sur-Mer
M.	CHIRON Yannick	sgfresnay@wanadoo.fr	Mairie de Fresnay-en-Retz	Fresnay-en-Retz
Mme	CLOUET Sophie	lesptitsclous44@orange.fr	FALC Agriculture Mairie La Chevrolière	La Chevrolière
Mme	CORBARD Josiane	josiane.corbard@ccpornic.fr	Communauté de communes de Pornic	Pornic
M.	COSSON Mathieu	matthieu.cosson@lpo.fr	Coordination LPO Pays-de-la-Loire	Nantes
Mme	DE GRANDMAISON Béatrice	bbdegrandmaison@free.fr	Mairie de Machecoul	Machecoul
M.	DEBEC Hugues	hugues.debec@mairie-labernerie.fr	Mairie de La Bernerie-en-Retz	La Bernerie-en-Retz
M.	DECHOUPPES Philippe	pdechouppes@pornic.fr	Mairie de Pornic	Pornic
Mme	DOLLO Anne-Laure	anne-laure.gaudin@agriculture.gouv.fr	DRAAF	Nantes
M.	DOUVILLE Pierre	douvillep@aol.com	Conseil de développement du Pays de Grand-Lieu, Machecoul, Logne	Saint-Colomban
Mme	DUPUY Julie	j.dupuy@pays-gml.fr	Pays de Grand-Lieu, Machecoul, Logne	Machecoul
M.	DURRENS Alain	durrens.alain.maire44580@gmail.com	Mairie de Bourgneuf-en-Retz	Bourgneuf-en-Retz
M.	ERIC Mathieu		Association produit en Pays de Retz	Sainte-Pazanne
M.	FABOSSOU Christian	rouans.fabossou@orange.fr	Mairie de Rouans	Rouans
M.	FAVREAU Didier	mkinn@machecoul.fr	Mairie de Machecoul	Machecoul
M.	FERRER Jean-Bernard	jean-bernard.ferrer@fresnayenretz.fr	Mairie de Fresnay-en-Retz	Fresnay-en-Retz
M.	FETIVEAU Stéphane	stephanefetiveau@ccmachecoul.com	Communauté de communes CCRM	Machecoul
M.	FOUCHER Rogatien	otregionmachecoul@tourisme44.fr	Office de tourisme de Machecoul	Machecoul
M.	FOURRIER Michel		Spectacles en Retz	Saint-Hilaire-de-Chaléons

Mme	GABORIT Chantal	mairie.lamarne@wanadoo.fr	Mairie de La Marne	La Marne
Mme	GERARD Aurore	agerard@saint-brevin.fr	Mairie de Saint-Brevin-les-Pins	Saint-Brevin-les-Pins
M.	GILET Jean	j.gilet@free.fr	Mairie de Saint-Etienne-de-Mer-Morte	Saint-Etienne-de-Mer-Morte
M.	GRANDJOUAN Karl	karl.grandjouan@wanadoo.fr	Communauté de communes Cœur Pays de Retz	Saint-Hilaire-de-Chaléons
Mme	GUIHARD Nathalie	nathg@cpi-logne-grandlieu.org	CPIE Logne et Grandlieu	Corcoué-sur-Logne
M.	GUILBAUD Alain	collectif.ser@wanadoo.fr	Collectif Spectacles en Retz	Saint-Hilaire-de-Chaléons
M.	GUILLET Bernard	st.lumine.de.coutais@free.fr	Mairie de Saint-Lumine-de-Coutais	Saint-Lumine-de-Coutais
M.	GUILLOUX Joseph	guilloux.joseph@orange.fr	Mairie de Saint-Père-en-Retz	Saint-Père-en-Retz
Mme	GUITTON Martine	Martine.GUITTON@loire-atlantique.fr	Conseil Général - Délégation du Pays de Retz	Pornic
M.	HAURY Yannick	yhaury@gmail.com	Communauté de communes Sud Estuaire	Paimboeuf
M.	HEBRARD Jean-Pascal	jeanpascal.hebrard@auran.org	AURAN	Nantes
M.	HEGRON Serge	shegron@sfr.fr	Mairie de Le Bignon	Le Bignon
M.	HOUDAYER Philippe	philippe.houdayer@port-saint-pere.fr	Mairie de Port-Saint-Père	Port-Saint-Père
Mme	HUGUES Claire	claire.hugues@yahoo.fr	Mairie Pornic	Pornic
M.	HUMEAU Antoine	administrateur@agape-groupement.fr	Maison de retraite de Frossay - AGAPE	Frossay
M.	JALLOT Sylvain	sylvain.jallot@st-colomban.fr	Mairie de Saint-Colomban	Saint-Colomban
Mme	JEHANNO Peggy	direction@habitatjeunes-gml.com	Habitat des Jeunes	Machecoul
Mme	JOHNSON Anne	a.johnson@pays-gml.fr	Conseil de développement du Pays de Grand-Lieu, Machecoul, Logne	Machecoul
Mme	JONCHERAY Bernadette	mairiedevuebern@orange.fr	Mairie de Vue	Vue
M.	LAIGRE Joseph	jmlaigre@free.fr	Commune de Arthon-en-Retz	Arthon-en-Retz
M.	LATOUCHE Anthony	anthonylatouche.abse@orange.fr	Association de bienfaisance du Sud Estuaire Mairie Chéméré	Chéméré
M.	LAUTREDOU Laurent	lautredou@cc-sudestuaire.fr	Communauté de communes Sud Estuaire	Paimboeuf
M.	LE BERRE Jean-Claude	jclb50@orange.fr	Association Coques en bois	Pornic
Mme	LE COZ Florence	f.lecoz-leurent@orange.fr	Ancien membre du GAL	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
Mme	LE FOLL Catherine	C.LEFOLL@nantesstnazaire.cci.fr	CCI Nantes-Saint-Nazaire	Nantes
M.	LE MASSON Yves	lemassonyves@hotmail.fr	Mairie de Port-Saint-Père	Port-Saint-Père

Mme	LEBLOND Valérie	leblond.claude878@orange.fr	Mairie de Chéméré	Chéméré
M.	LECLEVE Georges	georges.lecleve@chemere.fr	Mairie de Chéméré	Chéméré
M.	LEDUC Emmanuel	emmanuel-leduc@wanadoo.fr	Accueil handicap Pays de Retz Machecoul Histoire	Machecoul
M.	LEGAULT Maurice	maurice.legault@club-internet.fr	Association des Amis du sémaphore de la Pointe Saint-Gildas	Préfailles
M.	LEHOURS Patrick	plehours@gmail.com	Communauté de communes Cœur Pays de Retz	Vue
M.	LEROY Robert	rob.joella@voila.fr	Office de tourisme de Machecoul	Machecoul
M.	LEURENT Frédéric	f.leurent@orange.fr	Spectacles en Retz	Saint-Hilaire-de-Chaléons
Mme	LODE Marie-Anna	marieanna.lode@gmail.com	Mairie de Paimboeuf	Paimboeuf
Mme	LOIZEIL Céline	cloizeil@ccpornic.fr	Communauté de communes de Pornic	Pornic
Mme	LOQUAIS Marie-Anne		Conseil de développement CCCPR	Saint-Hilaire-de-Chaléons
M.	LORTHOIS Jean-Marc	mairie.arthon-en-retz@wanadoo.fr	Mairie de Arthon-en-Retz	Arthon-en-Retz
M.	LUCAS Jean-Pierre	jpierre.lucas@gmail.com	Mairie de Rouans	Rouans
M.	MALLEGOL Thierry	mairiedepaulx@wanadoo.fr	Mairie de Paulx	Paulx
M.	MARIOT Pierrick	p.mariot@cm-nantes.fr	Initiative Grandlieu, Machecoul, Logne	
M.	MARNIER Jean-Yves	marnier.jeanyves@wanadoo.fr	Mairie de Le Bignon	Le Bignon
M.	MARSAUD	maryvonne.marsaud@st-colomban.fr	Commune de Saint-Colomban	Saint-Colomban
M.	MATOUT Bruno	bruno.matout@nantesmetropole.fr	Mairie de Touvois	Touvois
Mme	MELLERIN Noëlle	no.mel@laposte.net	Conseil de développement de la CCSE	Saint-Père-en-Retz
M.	MICHEL Pierrick	pierrick.michel@loire-atlantique.chambagri.fr	Chambre d'Agriculture	Sainte-Pazanne
M.	MIRALLIE Jean-Jacques	jeanjacques.mirallie@orange.fr	Mairie de Montbert	Montbert
M.	MOINET	amoinet@stmichelchefchef.fr	Mairie de Saint-Michel-Chef-Chef	Saint-Michel-Chef-Chef
M.	MORILLEAU Bernard	maire@sainte-pazanne.com	Communauté de communes Cœur Pays de Retz	Saint-Hilaire-de-Chaléons
Mme	MORIN Marie-Reine	smdc-accueil@orange.fr	Commune de Saint-Mars-de-Coutais	Saint-Mars-de-Coutais
M.	NAUD Claude	c.naud44@gmail.com	Communauté de communes de la Loire-Atlantique Méridionale	Legé
Mme	NAULLEAU Françoise	francoise.naulleau@neuf.fr	Conseil de développement du Pays de Grand-Lieu, Machecoul, Logne	Legé
Mme	PAVIZA Karine	karinepaviza@hotmail.fr	Commune de Geneston	Geneston

M.	PEIGNE Flavien	fpeigne@ccpornic.fr	Communauté de communes de Pornic	Pornic
Mme	PELLETIER Manuella	mairie-st-etienne-de-mer-morte@wanadoo.fr	Mairie de Saint-Etienne-de-Mer-Morte	Saint-Etienne-de-Mer-Morte
M.	PERIN Arnaud	a.perin-mairie@stphilbert.fr	Mairie de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
Mme	PEZERON Karine	Karine.PEZERON@paysdelaloire.fr	Conseil Régional	Nantes
M.	PIERRELEE Dominique	dpierrelee@gmail.com	Société des Historiens du Pays de Retz	La Bernerie-en-Retz
M.	PINAULT François	sthilairedechaleons@wanadoo.fr	Mairie de Saint-Hilaire-de-Chaléons	Saint-Hilaire-de-Chaléons
M.	PINEAU Bernard	b.pineau4@orange.fr	Mairie de Sainte-Pazanne	Sainte-Pazanne
M.	PIPAUD Patrice	pat.pipaud@infonie.fr	Mairie de Les Moutiers-en-Retz	Les Moutiers-en-Retz
Mme	POUSSET Colette	secretariat.general@paimboeuf.fr	Mairie de Paimboeuf	Paimboeuf
Mme	PRIOU Angéline	apriou@ccpornic.fr	Communauté de communes de Pornic	Pornic
M.	PRIOU Pierrick	sgfresnay@orange.fr	Mairie de Fresnay-en-Retz	Fresnay-en-Retz
M.	QUEMERAI Jean-François	mrirmaculee@wanadoo.fr	EHPAD Résidence l'Immaculée AGAPE	Bourgneuf-en-Retz
M.	RABILLE Yannick	yannick.rabille@orange.fr	Ancien Président du Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne	Saint-Lumine-de-Coutais
M.	RAMBAUD Jean-Louis	jean-louis.rambaud0877@orange.fr	Conseil de développement de la CCSE	Corsept
Mme	RECOUILLE Claudine	c.recoquille-mairie@stphilbert.fr	Mairie de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
Mme	RELANDEAU Françoise	francoise.relandeau@shc44.fr	Mairie de Saint-Hilaire-de-Chaléons	Saint-Hilaire-de-Chaléons
Mme	ROURA Claudine	dgs-stpere@wanadoo.fr	Mairie de Saint-Père-en-Retz	Saint-Père-en-Retz
Mme	ROUSSELEAU Mickaëlle	mrrousseau@baie-bourgneuf.com	Association pour le développement du bassin versant de la Baie de Bourgneuf	Barbâtre
Mme	SAGER Liliane	liliane.sager@sfr.fr	Mairie de Préfailles	Préfailles
Mme	SARRAZIN Claire	c.sarrazin@pornic.fr	Mairie de Pornic	Pornic
M.	SCHERER Sylvain	sylvain.scherer@frossay.fr	Mairie de Frossay	Frossay
Mme	SCHWARTZWEBER Christine	chris.cls@orange.fr	Conseil de développement de la CCSE	Saint-Brevin-les-Pins
Mme	SUIRE Marie	marie.suire@agriculture.gouv.fr	DRAAF	Nantes
Mme	TAMISIER Pascale	p.tamisier@pays-gml.fr	Pays de Grand-Lieu, Machecoul, Logne	Machecoul
M.	TASSY Jean-Pierre	jean-pierre.tassy@wanadoo.fr	Conseil de développement de la CCCPR	Saint-Hilaire-de-Chaléons
Mme	THABARD Joëlle	daniel.thabard@nordnet.fr	Mairie de Saint-Même-le-Tenu	Saint-Même-le-Tenu

Mme	THOMAS Nadia	nadiathomascm44@gmail.com	Mairie de Vue	Vue
Mme	THUILLIER Angélique	a.thuillier@cc-sudestuaire.fr	SCoT du Pays de Retz	Machecoul
Mme	TRAN DUC MINH Chloé	chloe.tran-duc-minh@loire-atlantique.gouv.fr	DDTM de Loire-Atlantique	Nantes
Mme	VAN GOETHEM Christine	bonaccueil44@wanadoo.fr	Mairie Pornic	Pornic
M.	VAN WYNSBERGHE	presidentinseretz@gmail.com	Inse'Retz	
M.	VERGER Alain	a.verger@voila.fr	Association des Amis du sémaphore de la Pointe Saint-Gildas	Préfailles
Mme	VEYRAC Marie-Josèphe	mj.veyrac@hotmail.fr	Syndicat des forestiers privés	La Chevrolière
M.	VIDALEINQ Alain	dst.stpere@orange.fr	Mairie de Saint-Père-en-Retz	Saint-Père-en-Retz
M.	YDE Hervé	herve.yde@gmail.com	Mairie de Bourgneuf-en-Retz	Bourgneuf-en-Retz
M.	YVERNOGEAU Yvan	yvan.yvernogeau@systeme-u.fr	Groupement d'entreprises	Machecoul



Feuille de présence au séminaire du 27 octobre à Machecoul

Nom, Prénom	Mail	Organisme	Commune	Participe à (aux) l'atelier(s)									
				1	2	3	4	5	6	7	8		
BABIN Jean-Michel	jean-michel.babin@hotmail.fr	Conseil de développement de la CCSE	Saint-Brevin-les-Pins		x				x				
BAHUAUD Michel	michel-bahuaud@orange.fr	Mairie de La Plaine-sur-Mer	La Plaine-sur-Mer			x			x				
BAUDRY Hugues	h.baudry@pays-gml.fr	Pays de Grand-Lieu, Machecoul, Logne	Machecoul		x				x				
BENETEAU Jean-Michel	jm.beneteau@insetretz.fr	Inse'Retz		x							x		
BENOIT Frédéric	f.benoit@mairielebignon.fr	Commune de Montbert	Montbert		x							x	
BERTIN René	cdf44640@gmail.com	Comité des fêtes	Vue					x	x				
BINET Joseph	jmpbinet@free.fr	Conseil de développement CCCPR	Sainte-Pazanne		x								x
BLANCHETIERE Maud	maud.blanchetiere@cc-sudestuaire.fr	Communauté de communes Sud Estuaire	Paimboeuf		x						x		
BOSSIS Pascal	direction@animaction.asso.fr	Association Anim'action	Saint-Mars-de-Coutais, Communauté de communes Cœur Pays de Retz									x	
BOURRIAUD Isabelle	ibourriaud@ccpornic.fr	Communauté de communes de Pornic	Pornic		x								x
BOUSSEAU Marie-Line	marieline.bousseau@frossay.fr	Mairie de Frossay	Frossay		x								
BRISSON Jean-Claude	mairielege.jeanclaud@orange.fr	Mairie de Legé	Legé					x					
BROSSARD Magali	magalie@cpi-logne-grandlieu.org	CPIE Logne et Grandlieu	Corcoué-sur-Logne				x						x
BUQUEN Franck	fbuquen@cc-grandlieu.fr	Communauté de communes de Grand-Lieu	La Chevrolière	x									
CARTEAU Annick	mairielege.sophie@wanadoo.fr	Mairie de Legé	Legé		x								
CHABOT Christine	christine.gillot@gmail.com	Mairie de Rouans	Rouans	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
CHARPENTIER	dcharpentier@stmichelchefchef.fr	Mairie de Saint-Michel-Chef-Chef	Saint-Michel-Chef-Chef				x				x		
CHARRIER Jean	jean.charrier@loire-atlantique.fr	Communauté de communes de la Région de Machecoul	Machecoul	x									
COUDRIAU Bernard	bernard.coudriau@wanadoo.fr	Mairie de Saint-Lumine-de-Coutais	Saint-Lumine-de-Coutais					x			x		
DE GRANDMAISON Béatrice	bbdegrandmaison@free.fr	Mairie de Machecoul	Machecoul		x						x		
DELABALLE Véronique	v.delaballe@insetretz.fr	Inse'Retz	Pornic	x							x		
DOUVILLE Pierre	douvillep@aol.com	Conseil de développement du Pays de Grand-Lieu, Machecoul, Logne	Saint-Colomban					x			x		
DUPOUE Thierry	thierry.dupoue@mairie-labernerie.fr	Mairie de La Bernerie-en-Retz	La Bernerie-en-Retz							x			
DURAND Marion	coordination@quai-vert.com	Quai Vert	Frossay	x									x
FAVREAU Didier	maire@machecoul.fr	Mairie de Machecoul	Machecoul					x	x				
FOUCHER Rogatien	otregionmachecoul@tourisme44.fr	Office de tourisme de Machecoul	Machecoul		x								x
GANDUBERT Christine	habitatjeunesgml@yahoo.fr	Association pour l'habitat des jeunes	Machecoul	x								x	
GAUTHIER Serge	paty.bruno@orange.fr	Centre socio-culturel Mireille Moyon	Paimboeuf	x								x	
GEOFFROY Irène	mairie@stmichelchefchef.fr	Mairie Saint-Michel-Chef-Chef	Saint-Michel-Chef-Chef		x						x		

Nom, Prénom	Mail	Organisme	Commune	Participe à (aux) l'atelier(s)									
				1	2	3	4	5	6	7	8		
GHEERBRANT Jacques	jagheer2@orange.fr	Conseil de développement communauté de communes de Pornic	Pornic		x								
GOUJON Sylvie	Sylvie.GOUJON@loire-atlantique.fr	Délégation du Pays de Retz, service DL - Conseil Général	Pornic	x									
GOURNAY Jean-Pierre	jpgournay@yahoo.fr	Conseil de développement de la communauté de communes Sud Estuaire	Saint-Brevin-les-Pins				x					x	
GRANDJOUAN Karl	karl.grandjouan@wanadoo.fr	Communauté de communes Cœur Pays de Retz	Saint-Hilaire-de-Chaléons			x						x	
GUIHARD Nathalie	nathg@cpie-logne-grandlieu.org	CPIE Logne et Grandlieu	Corcoué-sur-Logne				x			x			
GUILBAUD Alain	collectif.ser@wanadoo.fr	Collectif Spectacles en Retz	Saint-Hilaire-de-Chaléons				x			x			
GUILLET Bernard	st.lumine.de.coutais@free.fr	Mairie de Saint-Lumine-de-Coutais	Saint-Lumine-de-Coutais		x							x	
HAURY Yannick	yhaury@gmail.com	Communauté de communes Sud Estuaire	Paimboeuf		x								
HEGRON Serge	shegron@sfr.fr	Mairie de Le Bignon	Le Bignon		x							x	
HUMEAU Antoine	administrateur@agape-groupement.fr	Maison de retraite de Frossay - AGAPE	Frossay	x									
JOHNSON Anne	a.johnson@pays-gml.fr	Conseil de développement du Pays de Grand-Lieu, Machecoul, Logne	Machecoul				x	x					
LAIGRE Joseph	jmlaigre@free.fr	Commune de Arthon-en-Retz	Arthon-en-Retz		x							x	
LE FOLL Catherine	C.LEFOLL@nantessnazaire.cci.fr	CCI Nantes-Saint-Nazaire	Nantes				x						x
LEFORT Etienne	lefort.etienne@wanadoo.fr	Mairie Saint Lumine de Coutais	Saint Lumine de Coutais	x								x	
LE YONDRE Vincent	vincentleyondre@ccmachecoul.com	Communauté de communes de la Région de Machecoul	Machecoul					x					
LECLEVE Georges	georges.lecleve@chemere.fr	Mairie de Chéméré	Chéméré		x							x	
LEHOURS Patrick	plehours@gmail.com	Communauté de communes Cœur Pays de Retz	Vue	x				x					
LESAGE Yvon	yvonlesage@free.fr	Mairie La Chevrolière	La Chevrolière		x			x					
LODE Marie-Anna	marieanna.lode@gmail.com	Mairie de Paimboeuf	Paimboeuf		x								x
LORTIHOIS Jean-Marc	mairie.orthon-en-retz@wanadoo.fr	Mairie de Arthon-en-Retz	Arthon-en-Retz				x	x					
LUCAS Jean-Pierre	jpierre.lucas@gmail.com	Mairie de Rouans	Rouans				x						x
MARNIER Jean-Yves	marnier.jeanyves@wanadoo.fr	Mairie de Le Bignon	Le Bignon				x					x	
MELLERIN Noëlle	no.mel@laposte.net	Conseil de développement de la CCSE	Saint-Père-en-Retz	x				x					
MICHEL Pierrick	pierrick.michel@loire-atlantique.chambagri.fr	Chambre d'Agriculture	Sainte-Pazanne				x						x
MOINET	amoinet@stmichelchefchef.fr	Mairie de Saint-Michel-Chef-Chef	Saint-Michel-Chef-Chef		x					x			
MOREL Claudine		Délégation du Pays de Retz, unité emploi - Conseil Général	Pornic	x									
MORILLEAU Bernard	maire@sainte-pazanne.com	Communauté de communes Cœur Pays de Retz	Saint-Hilaire-de-Chaléons				x					x	
NAUD Claude	c.naud44@gmail.com	Communauté de communes de la Loire-Atlantique Méridionale	Legé			x							x
NOIRARD Christian	asso.hirondelle@wanadoo.fr	Association Hirondelle	Pornic			x							
PAVIZA Karine	karinepaviza@hotmail.fr	Commune de Geneston	Geneston	x				x					
PEIGNE Flavien	fpeigne@ccpornic.fr	Communauté de communes de Pornic	Pornic				x						
PERRODEAU Claudie	contact@sainte-pazanne.com	Mairie de Sainte-Pazanne	Sainte-Pazanne				x			x			



Appel à projet LEADER Pays de la Loire 2014-2020

Candidature LEADER Pays de Retz

**LEADER Pays de Retz, mieux vivre dans un territoire en
développement**

Annexe 3 : **Liste des communes du périmètre LEADER**



Code	Communes	Population municipale au dernier recensement - 2011 (hab)
44005	Arthon-en-Retz	3887
44012	La Bernerie-en-Retz	2586
44014	Le Bignon	3382
44021	Bourgneuf-en-Retz	3442
44038	Chauvé	2559
44039	Cheix-en-Retz	878
44040	Chéméré	2348
44041	La Chevrolière	5088
44046	Corsept	2731
44059	Fresnay-en-Retz	1239
44061	Frossay	3034
44081	Legé	4349
44083	La Limouzinière	2185
44087	Machecoul	5950
44090	La Marne	1361
44102	Montbert	2986
44106	Les Moutiers-en-Retz	1348
44116	Paimboeuf	3217
44119	Paulx	1936
44126	La Plaine-sur-Mer	3881
44130	Pont-Saint-Martin	5675
44131	Pornic	14310
44133	Port-Saint-Père	2787
44136	Préfailles	1250
44145	Rouans	2721
44154	Saint-Brevin-les-Pins	12456
44155	Saint-Colomban	3155
44156	Corcoué-sur-Logne	2610
44157	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	1522
44164	Saint-Hilaire-de-Chaléons	2014
44174	Saint-Lumine-de-Coutais	1924
44178	Saint-Mars-de-Coutais	2528
44181	Saint-Même-le-Tenu	1148
44182	Saint-Michel-Chef-Chef	4471
44186	Sainte-Pazanne	5651
44187	Saint-Père-en-Retz	4121
44188	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	8248
44192	Saint-Viaud	2192
44206	Touvois	1695
44220	Vue	1437
44223	Geneston	3558



Appel à projet LEADER Pays de la Loire 2014-2020

Candidature LEADER Pays de Retz

**LEADER Pays de Retz, mieux vivre dans un territoire en
développement**

Annexe 4 : **Statuts et délibérations**



1. Propos introductif

L'appel à projet LEADER des Pays de la Loire précise que les statuts et la délibération de la structure porteuse de LEADER sont nécessaires au moment du conventionnement.

Le Syndicat Mixte du SCoT du pays de Retz a informé les services instructeurs de l'évolution prochaine de ses statuts, qui seront transmis dans leur nouvelle version en temps voulu.

Le Syndicat Mixte a déjà pris une délibération sur le portage de la candidature ; celle-ci est annexée ci-après.

Une nouvelle délibération sera prise après l'évolution des statuts, conformément à ce qui a été décidé en accord avec les services instructeurs dans la phase d'élaboration de ce dossier de candidature.



STATUTS

Article 1 : Composition et dénomination

En application des articles L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et L.122-4 du code de l'urbanisme, il est créé un syndicat mixte composé de :

- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOIRE ATLANTIQUE MERIDIONALE
- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR PAYS DE RETZ
- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MACHECOUL
- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PORNIC
- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE
- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND-LIEU

Le syndicat mixte est dénommé : « *le syndicat mixte du SCOT du Pays de Retz* ».

Article 2 : Objet

Le syndicat mixte est compétent en matière de schéma de cohérence territoriale. Il a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi et la réalisation du schéma de cohérence territoriale (SCOT), conformément à l'article L 122-4 du code de l'urbanisme.

Le syndicat est compétent pour délivrer des dérogations, selon les dispositions prévues à l'article L.122-2 du code de l'urbanisme.

Il est pris acte que des schémas de secteur pourront être réalisés pour en détailler et en préciser le contenu, conformément à l'article L 122-17 du code de l'urbanisme. Ces schémas de secteur seront élaborés par les Communautés de Communes .

Article 3 : Durée – siège

La durée du syndicat est illimitée.

Le siège du syndicat mixte est fixé au siège de la communauté de communes de la Région de Machecoul – Maison de l'Intercommunalité – ZIA La Seiglerie 3 – 44270 MACHECOUL.

Article 4 : Comité Syndical

Le syndicat est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par l'organe délibérant de chacune des communautés de communes.

En cas de vacance, le conseil communautaire pourvoit au remplacement dans un délai de 1 mois.

La représentation de chaque communauté de communes au sein du conseil est déterminée de la façon suivante :

- représentation paritaire : 5 délégués par communauté,
- représentation proportionnelle : 1 délégué supplémentaire par tranche commencée de 5 000 habitants.

Il sera tenu compte, pour cette représentation, des recensements généraux ou complémentaires.

A la date du 1er décembre 2011, la représentation du Syndicat est donc la suivante :

➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOIRE ATLANTIQUE MERIDIONALE	7 délégués
➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR PAYS DE RETZ	9 délégués
➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MACHECOUL	9 délégués
➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE	11 délégués
➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PORNIC	12 délégués
➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND-LIEU	12 délégués

L'organe délibérant de chacune des communautés de communes désigne 3 délégués suppléants appelés à siéger au Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Les délibérations du Comité sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage de voix, celle du Président est prépondérante.

Le Comité ne peut délibérer que si la majorité absolue de ses membres est présente physiquement.

Si cette condition n'est pas remplie, le Comité est de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Chaque délégué ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

Le Comité se réunit à l'initiative de son président au moins deux fois par an, soit au siège du Syndicat, soit dans une commune rattachée à l'une des Communautés de Communes membres.

Sur la demande de cinq membres ou du président, le Comité peut décider, sans débat, à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Le président fixe l'ordre du jour de la réunion du Comité.

La convocation est adressée par le Président aux délégués, cinq jours francs au moins avant la réunion du Comité. Elle est accompagnée de l'ordre du jour, d'un rapport sur chacune des affaires qui doivent leur être soumises.

Le Comité syndical crée des Comités ou Commissions consultatifs sur toutes affaires d'intérêt intercommunal relevant de sa compétence sur tout ou partie du territoire communautaire. Leur fonctionnement est précisé dans le règlement intérieur.

Article 5 : Président

Le Comité élit, pour la durée du mandat intercommunal, son président lors de la réunion d'installation et ultérieurement après chaque renouvellement du Comité.

Le président est l'exécutif du syndicat mixte pour toutes les compétences du syndicat mixte.

A ce titre, le Président :

- prépare et exécute les délibérations du Comité syndical
- est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes
- est le « chef des services » créés par le syndicat et nomme aux différents emplois
- conduit la procédure d'élaboration du schéma de cohérence territoriale

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents. En l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, il peut donner cette délégation à d'autres membres du Bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général.

Il représente en justice l'établissement public de coopération intercommunale.

Article 6 : Bureau

Le Bureau du Comité syndical est composé de **18** membres (3 par Communauté de Communes) élus par le Comité.

Le Comité syndical élit 1 délégué suppléant (1 par Communauté de Communes) appelé à siéger au Bureau avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le Comité syndical sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres du Comité syndical.

Le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical dans les limites fixées par le code général des collectivités territoriales.

Le Bureau doit être convoqué par le Président au moins quatre fois par an soit au siège du Syndicat, soit dans une commune rattachée à l'une des Communautés de Communes membres.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Article 7 : Ressources du syndicat mixte

Les ressources du syndicat sont celles prévues à l'article L. 5212-19 du code général des collectivités territoriales :

- les contributions financières de chaque Communautés de Communes membres,
- les subventions,
- le produit des dons et legs régulièrement acceptés,
- le produit des emprunts,
- le produit des recettes diverses,
- toute autre ressource autorisée par la réglementation.

Article 8 : Contributions financières

Tout membre adhérent aux présents statuts s'engage à verser une contribution assurant le financement des dépenses courantes de fonctionnement du syndicat mixte.

Cette contribution n'est appelée par le syndicat mixte que si les ressources visées à l'article 7 ne permettent pas de couvrir tout ou partie des dépenses de fonctionnement.

Les contributions de chaque membre affectées au financement de ces dépenses de fonctionnement et de celles sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte sont calculées au prorata du nombre d'habitants de chaque communauté de communes.

Conformément à l'objet du syndicat précisé à l'article 2 des présents statuts , et selon les dispositions de l'article L. 122-17 du code de l'urbanisme, les études spécifiques réalisées pour les schémas de secteur seront prises en charge par la communauté de communes concernée.

Article 9 : Retrait ou ajout de membres

Les règles applicables pour le retrait ou l'ajout de membres, sont celles fixées par le code général des collectivités territoriales.

9 – 1 Retrait :

En application de l'article L.5211-19 du code général des collectivités territoriales, une communauté de communes, peut se retirer de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) avec le consentement, à la majorité simple, de l'organe délibérant de l'établissement, et à défaut d'opposition de plus du tiers des conseils communautaires des communautés de communes membres.

Le conseil communautaire de chaque communauté de communes dispose d'un délai de trois mois, à compter de la

notification de l'organe délibérant au président de la communauté de communes, pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

A défaut d'accord, entre l'organe délibérant de l'EPCI et le conseil communautaire concerné, sur la répartition des biens, ou du produit de leur réalisation, et du solde de l'encours de la dette, visés au 2 de l'article L.5211-25.1 du code général de collectivités territoriales, cette répartition est fixée par arrêté du Préfet.

La décision définitive de retrait est prise par le Préfet.

En application de l'article L.122.5 du code de l'urbanisme, la décision de retrait emporte réduction du périmètre du schéma de cohérence territoriale.

9 – 2 Ajout :

Aux termes de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, le périmètre de l'EPCI peut être ultérieurement étendu par adjonction de commune(s) ou communauté(s) de communes nouvelles, sous réserve de l'absence d'opposition de plus du tiers des conseils communautaires des communautés de communes membres, plus du tiers des conseils communautaires des communautés de communes membres représentant au moins la moitié de la population de ces communautés de communes :

- soit à la demande des conseils municipaux ou intercommunaux des communes ou communautés de communes nouvelles. La modification est alors subordonnée à l'accord, à la majorité simple, de l'organe délibérant de l'EPCI.
- soit sur l'initiative de l'organe délibérant de l'EPCI. La modification est alors subordonnée à l'accord du ou des conseils municipaux ou intercommunaux dont l'admission est envisagée.
- soit sur l'initiative du représentant de l'Etat. La modification est alors subordonnée à l'accord de l'organe délibérant et des conseils municipaux ou intercommunaux dont l'admission est envisagée.

Dans les trois cas, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI au président de chacune des communautés de communes membres, le conseil communautaire de chaque communauté de communes dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune ou communauté de communes. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le décision finale d'ajout est prise par le Préfet.

En application de l'article L122.5 du code de l'urbanisme, la décision d'ajout emporte l'accroissement du périmètre du schéma de cohérence territoriale.

Article 10 : Comptabilité

Le comptable sera désigné par le Préfet.

Article 11 : Dissolution

La dissolution du syndicat mixte entraînera, par application de l'article L 122-4 du code de l'urbanisme, l'abrogation du schéma de cohérence, sauf si un autre établissement public en assure le suivi.

Quel que soit le motif de dissolution, il est procédé à la répartition de l'actif et du passif du syndicat mixte entre les membres, dans la même proportion que celle de leur participation aux coûts initiaux.

Article 12 : Divers

Les lois et règlements concernant le contrôle administratif des communes sont applicables au syndicat mixte.

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des organes délibérants décidant de la création.



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DE RETZ

DÉLIBÉRATION

Séance du 8 juillet 2014

Date de la convocation du Comité syndical: 30 juin 2014
Nombre de membres en exercice 61
Nombre de membres présents 43
Nombre de votants 44

L'an deux mil quatorze, le huit juillet à quatorze heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Retz se sont rassemblés à la maison de l'intercommunalité de Machecoul, sous la présidence de Monsieur Yannick HAURY, Président.

Etaient présents : Mme Séverine MARCHAND, MM. Michel BAHUAUD, Edgar BARBE, Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL, Thierry DUPOUE, Hubert GUILBAUD, Joseph LAIGRE, Pierre MARTIN, de la Communauté de Communes de Pornic, Mmes Marie-Line BOUSSEAU, Sylvie GAUTREAU, Marie-Anna LODE, Noëlle MELLERIN, MM. Jean-Pierre GOURNAY, Joseph GUILLOUX, Yannick HAURY, Claude LORMEAU, André PICHERY, Sylvain SCHERER, Bertrand TRICHET, de la Communauté de Communes Sud-Estuaire, Mmes Béatrice de GRANDMAISON, Joëlle THABARD, MM. Jean-Marie BRUNETEAU, Jean-Paul CHARRIAU, Christophe CHAULOUX, Laurent PIRAUD, de la Communauté de Communes de la Région de Machecoul, Mmes Valérie LEBLOND, Françoise RELANDEAU, Nadia THOMAS, MM. Jean-Pierre LUCAS, Bernard MORILLEAU, Luc NORMAND, Bernard PINEAU, Jean-Paul ROULLIT, de la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz, Mme Annick CARTAUD, M. Jean-Claude BRISSON, de la Communauté de Communes Loire-Atlantique Méridionale, Mme Karine PAVIZA, MM. Stéphan BEAUGE, Frédéric BENOIT, Johann BOBLIN, Serge HEGRON, Sylvain JALLOT, Patrick MORICEAU, Arnaud PERIN, Olivier RECOUILLE, de la communauté de communes de Grand-Lieu.

Etaient excusés : Mmes Pascale BRIAND, Irène GEOFFROY, Claire HUGUES, M. Patrick PRIN (pouvoir donné à M. BARBE), de la Communauté de Communes de Pornic, Mme Pascale DAMOURETTE, de la Communauté de Communes Sud-Estuaire, Mmes Maryline BRENELIERE, Isabelle CALARD, MM. Jean CHARRIER, Jean GILET, de la Communauté de Communes de la Région de Machecoul, M. Jean-Gérard FAVREAU, Gaëtan LEAUTE, Georges LECLEVE, de la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz, MM. Marcel BARTEAU, André FORGET, Bruno MATOUT, Claude NAUD, Michel PENNETIER, de la Communauté de Communes Loire-Atlantique Méridionale, M. Michel AURAY, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Christophe LEGLAND, Jean-Yves MARNIER, de la communauté de communes de Grand-Lieu.

Assistaient également : M. Patrick BERNIER, Premier adjoint des Moutiers-en-Retz, M. Jean-Pascal HEBRARD, Directeur d'études - AURAN, Mme Angélique THUILLIER, Directrice du SCOT du Pays de Retz, M. Adrian GUENINCHAULT, Stagiaire SCOT (projets de villages).

A été élu secrétaire de séance : M. Sylvain SCHERER

BOUR BOUR

OBJET : MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DE RETZ POUR L'ELABORATION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE « LEADER »

Le Président rappelle que la Région est le chef de file identifié pour la contractualisation avec l'Union Européenne. Elle a ainsi vocation à assurer l'octroi des fonds européens sur le territoire régional.

La période de contractualisation 2007-2013 s'est achevée, la Région a donc lancé un appel à manifestation d'intérêt sur le programme Leader (liaison entre les actions de développement de l'économie rurale). L'enveloppe régionale prévue est 52,6 M€, dont 22,6 M€ pour des projet relatifs à la la transition énergétique et 30 M€ pour la solidarité territoriale (= développement économique, services de proximité...).

Pour bénéficier de ce programme, il faut :

- répondre à l'appel à candidatures lancé par la Région, avant le 30 novembre 2014.
- s'engager dans la démarche LEADER, c'est-à-dire :
 - o Élaborer une stratégie intégrée de développement territorial

- Élaborer un plan d'actions des fiche actions sur les thèmes de la transition énergétique et de la solidarité territoriale
- Mettre en œuvre une concertation portée par un GAL (Groupe d'Action Locale), dont les membres sont issus des conseils de développement
- Mettre en œuvre un suivi et une évaluation du plan d'actions

Sur la période 2007-2013, le Pays de Grand-Lieu, Machecoul et Logne était territoire de contractualisation.

Les élus du syndicat mixte du SCoT se sont prononcés, pour la période 2014-2020, pour une candidature à l'échelle du SCoT du Pays de Retz.

La Région des Pays-de-la-Loire a indiqué que la construction des candidatures pouvait faire l'objet d'un appui financier (aide au soutien préalable) dans la limite de 15.000 €.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de missionner un prestataire pour l'accompagnement du syndicat mixte pour l'élaboration d'un dossier de candidature au programme Leader,
- **SOLLICITE** l'aide au soutien préalable du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire,
- **AUTORISE le Président** à signer toute pièce relative à ce dossier.

Publication effectuée le **29 JUIL. 2014**

Le Président,
Yannick HAURY

